

Monnaie royale canadienne



# Place au changement

Rapport annuel 2024



# Finances et exploitation

## Points saillants

	2024	2023 <sup>1</sup>	variation en %
<b>Principales données financières (en millions de \$)</b>			
Produits des activités ordinaires	<b>1 284,1</b>	2 162,0	(41)
Marge brute	<b>142,7</b>	153,7	(7)
Résultats de l'exercice	<b>18,0</b>	16,6	8
Résultats avant impôts et autres éléments <sup>1,2</sup>	<b>11,0</b>	24,1	(54)
Total de l'actif	<b>367,0</b>	380,4	(4)
Capitaux propres	<b>168,3</b>	155,2	8
Dépenses en immobilisations	<b>20,8</b>	32,0	(35)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	<b>28,5</b>	21,1	35
Dividendes versés	<b>5,0</b>	-	
Rendement du capital moyen utilisé <sup>2,3</sup>	<b>4 %</b>	8 %	

### Principales données d'exploitation

Nouvelles pièces vendues aux institutions financières et autres (en millions d'unités)	<b>241,0</b>	249,0	(3)
Produits d'investissement en or vendus (en milliers d'onces) <sup>4</sup>	<b>567,3</b>	989,1	(43)
Produits d'investissement en argent vendus (en millions d'onces) <sup>4</sup>	<b>15,6</b>	24,4	(36)
Membres du personnel (au 31 décembre)	<b>1 098</b>	1 147	(4)

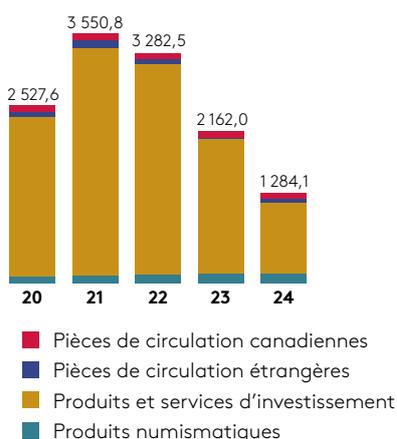
<sup>1</sup> Un rapprochement des résultats avant impôts et autres éléments figure à la page 39.

<sup>2</sup> Ces mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas normalisées aux termes des Normes internationales d'information financière (IFRS) et pourraient ne pas être comparables à celles que présentent d'autres sociétés qui publient leurs informations selon ce référentiel comptable.

<sup>3</sup> Données calculées en fonction des résultats avant impôts et autres éléments.

<sup>4</sup> Les volumes de produits d'investissement sont exprimés en chiffres bruts.

### Produits des activités ordinaires par programme et par ligne commerciale (en millions de \$)



## Table des matières

- 2 Message de la présidente de la Monnaie
- 4 Message de la présidente du Conseil d'administration
- 6 Place au changement
- 22 Information financière relative aux changements climatiques
- 24 Gouvernance
- 26 Membres du Conseil d'administration
- 27 Dans la lignée du Plan d'entreprise
- 29 Rapport de gestion
- 46 Déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 47 Rapport de l'auditeur indépendant
- 49 État financière consolidés
- 53 Notes annexes aux états financiers consolidés
- 94 Statistiques
- 95 Équipe de la haute direction

# Introduction

Guidées par une stratégie conçue pour éliminer le travail en vase clos et favoriser la collaboration vers l'atteinte d'objectifs communs, les équipes de la Monnaie royale canadienne ont encore une fois fait preuve d'agilité et de créativité en 2024. Cela s'est traduit par un rendement solide et une rentabilité accrue, malgré les nombreux défis complexes que le personnel a dû surmonter. En dépit des changements et de la volatilité qui se profilent à l'horizon, la Monnaie est bien outillée pour s'adapter aux nouvelles réalités du marché et ainsi assurer sa réussite durable. La Monnaie demeure résolue à servir la population canadienne à titre de fabricant et de distributeur des pièces canadiennes ainsi qu'à répondre aux besoins de sa clientèle au moyen de produits et de services à la fine pointe de l'industrie en ce qui concerne les pièces de circulation, les produits d'investissement, les produits numismatiques et les services d'affinage.

## Place au changement

6 Le paradoxe de l'argent comptant



14 Interagir avec notre clientèle



9 Au-delà de la pureté



17 Apprendre les uns des autres



12 À l'état neuf



20 Notre pays, nos pièces



La Monnaie royale canadienne reconnaît que ses installations sont situées sur un territoire autochtone. Les installations d'Ottawa sont situées sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin Anishinaabe. Les installations de Winnipeg sont quant à elles situées sur le territoire du Traité n° 1, territoire traditionnel des peuples Anishinaabe, Cris, Oji-Cris, Dakota et Dene, et patrie de la Nation métisse.



# Message de la présidente de la Monnaie

**T**out au long de 2024, la Monnaie royale canadienne a continué de saisir les occasions qui se présentaient grâce à sa stratégie d'affaires qui s'adapte à l'évolution des tendances du marché. Je suis fière d'être à la barre d'une organisation qui offre un service public essentiel en tant que producteur et distributeur de la monnaie canadienne, et ce, tout en démontrant sa capacité soutenue de générer des profits au moyen d'un vaste éventail d'activités commerciales. Ce fut aussi un honneur pour moi que notre actionnaire, le gouvernement du Canada, reconduise mon mandat de présidente de la Monnaie royale canadienne en début d'année.

Nous avons travaillé dur pour concrétiser notre vision : être la meilleure Monnaie du monde grâce à nos activités axées sur la clientèle, à notre personnel talentueux, à notre engagement à mettre en œuvre des pratiques durables et à la valeur que nous offrons au Canada et à sa population. Mes collègues de l'équipe de direction et moi-même sommes reconnaissants du soutien et des conseils des membres du Conseil d'administration concernant l'adaptation de notre approche stratégique alors que nous nous efforçons de bâtir un avenir rentable et durable pour notre organisation.

Après plusieurs années de faible demande mondiale, la Monnaie a profité d'un regain d'activité pour la Ligne des pièces de circulation étrangères en 2024. La Société a mis à profit ses technologies et processus novateurs pour offrir des solutions rentables et durables de grande qualité à sa clientèle, nouvelle et existante, et a accueilli à nouveau des membres du personnel à Winnipeg pour honorer ses nouveaux contrats. Ces victoires ont donné à la Monnaie l'occasion d'accroître sa technologie de placage de bronze – technologie novatrice et exclusive dans le monde – ainsi que la réutilisation de disques en acier grâce au torchage, processus qui contribue à la réutilisation des sous-produits du découpage des pièces bimétalliques. La Monnaie continue d'améliorer la qualité et la compétitivité des coûts de ses pièces pour décrocher de nouveaux contrats à l'étranger.

Ces innovations, ainsi que l'utilisation accrue de l'acier recyclé, un procédé qui a été testé avec succès en 2024, profiteront à nos activités visant les pièces de

circulation canadiennes. Nous continuons de suivre de près la production de nouvelles pièces pour ne produire que les quantités nécessaires, de sorte à réduire les coûts et notre empreinte. Par notre système unique de gestion des pièces, nous travaillons en étroite collaboration avec les institutions financières et les entreprises de transport blindé pour redistribuer les stocks existants et remettre en circulation les pièces de monnaie, afin que seul un faible pourcentage de la demande de pièces doive être satisfait par la production de nouvelles pièces. Nous avons aussi poursuivi nos sondages auprès des consommateurs et consommatrices quant à leurs comportements et leurs attitudes par rapport aux pièces, ce qui nous a permis de recueillir des renseignements utiles sur la façon dont la Monnaie peut soutenir la coexistence des pièces et des paiements numériques de sorte que toute la population canadienne puisse continuer de participer au commerce et aux échanges quotidiens.

Les pièces de circulation sont aussi un support idéal pour souligner des événements et des thèmes d'importance nationale et faire connaître à des millions de personnes des histoires cruciales d'une manière durable. J'étais fière d'assister à la commémoration en l'honneur de l'illustre auteure L. M. Montgomery à l'Île-du-Prince-Édouard, de même qu'à la célébration du centenaire de l'Aviation royale canadienne (ARC) tenue à la 17<sup>e</sup> Escadre Winnipeg, où le personnel de la chaîne de coloration de Winnipeg a fièrement constaté les éloges du public pour son travail. Les membres du personnel d'Ottawa ont aussi observé un enthousiasme semblable lors du dévoilement, au Centre national des Arts, de la pièce de 2 \$ célébrant l'Inuit Nunangat.

Un excellent coup de départ a été donné à notre programme de pièces numismatiques grâce à la création d'une gamme complète de pièces de collection soulignant le centenaire de l'ARC, en commençant par le dollar épreuve numismatique en argent fin 2024. L'année a aussi été marquée par le retour de la prestigieuse collection *Opulence*, avec la pièce unique de 10 kg en or pur dépeignant le chef-d'œuvre *The Dance Screen (The Scream Too)* du maître sculpteur et chef haïda 7IDANsuu (James Hart). C'était très

gratifiant de voir cette œuvre d'art numismatique trouver preneur pour plus de 1,5 million de dollars lors d'une vente aux enchères orchestrée par la Maison de vente aux enchères Heffel.

Des raretés haut de gamme aux produits abordables, notre programme de pièces de collection avait de quoi plaire à toute la clientèle, et notre éventail de thèmes variés nous a permis de dresser un portrait plus complet et inclusif du Canada, de son patrimoine et de son histoire.

Alors que le marché des produits d'investissement continuait de faire face à une faible demande, la Monnaie a travaillé fort pour proposer son offre à un public élargi grâce à des changements comme des lingots d'investissement en or en format réduit et l'ouverture de canaux de vente au détail plus accessibles en partenariat avec nos distributeurs officiels. À Ottawa, notre affinerie d'or a continué d'affiner de grandes quantités d'or pour notre clientèle d'Amérique du Nord tout en modernisant constamment ses activités. Un portail en ligne pour les entreprises clientes de l'affinerie a facilité les transactions et a permis un accès aux données en temps réel, tandis que notre nouvelle chaîne d'électrolyse de l'or trace la voie à une capacité d'affinage encore plus grande et à une protection accrue de la santé et de la sécurité du personnel d'Ottawa.

Une Monnaie à l'écoute, notre approche globale visant l'adoption de robustes pratiques durables qui appuient nos résultats opérationnels, demeure une priorité pour nous. Au début de 2024, nous avons publié notre tout premier Rapport d'impact, qui présente en toute transparence notre rendement par rapport à des objectifs énoncés clairement dans un plan d'action complet. De plus, nous avons eu le plaisir de déposer notre premier rapport en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*.

Nous sommes en bonne voie d'atteindre la carboneutralité dans le secteur des pièces de circulation d'ici 2030, et notre feuille de route pour la décarbonation améliorera le fonctionnement de nos deux installations. Nous atteignons aussi de nombreux objectifs de gouvernance, dont l'avancement d'une réconciliation authentique par le resserrement de nos rapports avec les communautés et les entreprises autochtones.

Depuis le lancement de notre plan d'action « JE M'ENGAGE! » en 2021, nous avons réalisé de grands progrès vers l'atteinte de notre engagement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Nous avons dévoilé notre plan 2025-2027 à l'automne, lequel souligne notre volonté de créer un milieu de travail où les différences sont valorisées et où tous les membres du personnel sont habilités à jouer un rôle actif dans la lutte contre les obstacles à l'inclusion.

En 2024, nous avons eu l'honneur d'être nommés une fois de plus parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale, et de nous classer au palmarès des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada selon *Corporate Knights*.

Nous continuons d'investir dans notre personnel et dans les outils nécessaires pour permettre à la Monnaie de réaliser son plein potentiel. Nous maintenons un haut niveau de formation du personnel, et une équipe interfonctionnelle assure la mise en place d'un progiciel de gestion intégré transformationnel.

Dans l'ensemble, la Monnaie se prépare pour l'avenir dans bien des domaines. Elle reconnaît l'importance croissante d'assurer un accès fiable aux pièces dans un écosystème des paiements en pleine évolution et demeure en bonne position pour relever le défi associé à la diminution des pièces en circulation sur notre vaste territoire. La Monnaie est une organisation moderne qui soutient son personnel, acquiert les bons outils et met au point les meilleures stratégies pour faire face au changement et tirer le maximum des occasions qui se présentent afin d'offrir une valeur au Canada et à sa population.

La présidente de la Monnaie,



**Marie Lemay**



# Message de la présidente du Conseil d'administration

**A**u cours de la dernière année, le Conseil d'administration de la Monnaie royale canadienne a maintenu le cap dans sa surveillance des activités de l'organisation, qui a continué d'afficher des résultats positifs malgré la volatilité du marché. La Monnaie a continué de respecter les objectifs et priorités des politiques gouvernementales, notamment une priorité soutenue à l'égard des restrictions budgétaires.

Fort d'une équipe complète, le Conseil a continué de tirer parti de son expertise vaste et diversifiée pour fournir des conseils stratégiques utiles sur les questions prioritaires comme la durabilité, les risques géopolitiques, la volatilité du marché des métaux précieux, la cybersécurité et la transformation numérique. Le Conseil juge aussi fort encourageant le cadre de gouvernance, élaboré par l'équipe de direction de la Monnaie, pour encadrer l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle.

Le Conseil et la direction de la Monnaie ont continué de collaborer pour peaufiner la stratégie à long terme de la société, en mettant l'accent sur la modernisation ambitieuse de son système de planification des ressources de l'entreprise. Les membres ont continué à recevoir des exposés stratégiques afin de pouvoir surveiller plus efficacement ce projet d'envergure. Le Conseil appuie les investissements de la Monnaie, qui favorisent les changements technologiques et l'amélioration des processus. Il félicite aussi la Monnaie pour son prix *Excellence in Currency*, récompensant son processus de placage de bronze responsable et novateur.

Un examen approfondi du Plan d'engagement et d'action relatif aux facteurs ESG de la Monnaie a aussi réaffirmé les priorités qui ont constitué le fondement du plan approuvé par le Conseil en 2022. Le Comité de régie et des candidatures du Conseil a continué de superviser judicieusement l'approche globale de la Monnaie par rapport à la durabilité ainsi que son harmonisation avec les priorités d'affaires. Mes collègues du Conseil d'administration et moi-même reconnaissons les progrès continus dans la mise en œuvre de la feuille de route pour la décarbonation de la Monnaie, y compris la création de cibles de réduction des émissions de carbone à court terme et d'un objectif de carboneutralité d'ici 2050. Il convient également de noter que le Conseil a avalisé le rapport de la Monnaie relatif aux exigences du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, qui donne suite aux 11 recommandations, notamment celle concernant l'analyse des risques et débouchés liés au climat.

Lors de la réunion du Conseil de septembre tenue à Winnipeg, les membres ont pu assister au dévoilement de la pièce de circulation de 2 \$ soulignant le centenaire de l'Aviation royale canadienne à la 17<sup>e</sup> Escadre Winnipeg. Cela leur a permis de constater par eux-mêmes toute l'importance du programme des pièces de circulation commémoratives.

De plus, j'ai eu l'occasion de me joindre à Marie Lemay, présidente de la Monnaie, pour accueillir le ministre des Finances de Sint-Maarten aux installations de Winnipeg, ainsi que des représentants de la Banque centrale de Curaçao et Sint Maarten, lors d'une cérémonie de levée du drapeau en l'honneur de notre tout dernier partenariat commercial. La Monnaie est aussi fière d'avoir produit la nouvelle série de florins caribéens, qui comporte sa toute première pièce de circulation trimétallique. Le Conseil soutient les efforts continus de la Monnaie pour faire connaître ses solutions de monnayage novatrices sur le marché mondial et générer d'importants revenus pour le secteur des pièces de circulation.

La Monnaie a continué de remplir son mandat de production, de remise en circulation et de distribution des pièces de circulation canadiennes. Son exploitation de main de maître du système de gestion des pièces de monnaie a permis de maintenir un accès inclusif et efficace aux pièces de circulation, tandis que les innovations telles que le recours accru à l'acier recyclé dans la fabrication de pièces feront en sorte que le mandat premier de la Monnaie soit rempli de façon encore plus responsable.

Le Conseil a d'ailleurs reçu des nouvelles importantes sur le secteur des métaux précieux de la Monnaie, notamment un survol des produits numismatiques et des rapports d'état sur ses activités relatives aux produits d'investissement et aux services d'affinage. Enfin, le Conseil appuie les efforts de la Monnaie afin d'accroître l'intérêt du marché pour son offre de produits d'investissement et ses services d'affinage au moyen de nouveaux produits et partenariats et par la promotion de l'approvisionnement responsable et du suivi de bout en bout des dépôts d'or transformés à son usine d'Ottawa.

La Monnaie royale canadienne demeure une société d'État performante qui offre une valeur ajoutée au Canada. Le Conseil d'administration partage la vision de la Monnaie et appuie ses stratégies à long terme, et il continuera de collaborer étroitement avec la Société pour en assurer la réussite au profit de son actionnaire, de la population canadienne et de sa clientèle de partout dans le monde.

La présidente du Conseil,



**Phyllis Clark**

# Le paradoxe de l'argent comptant

Assurer un accès fiable aux pièces alors que le public canadien indique qu'il lui importe d'avoir l'option de payer en espèces s'il le désire.

Page précédente : Une employée de la boutique manipule des rouleaux de pièces de 2 \$.

La Monnaie royale canadienne mène des sondages tous les ans auprès des Canadiennes et Canadiens pour mesurer leur utilisation des pièces de monnaie ainsi que leur opinion et leurs habitudes en la matière. Cet exercice oriente les décisions visant à accroître la compréhension qu'a la Monnaie de la façon dont la population du Canada accumule, entrepose et utilise les pièces. Il continue de démontrer que les pièces occupent encore une place essentielle dans notre économie.

Les derniers résultats de la fin de l'année 2023 font écho aux constats précédents et révèlent un « paradoxe de l'argent comptant » intéressant : bien que de moins en moins de personnes utilisent l'argent comptant, une grande majorité de gens au pays souhaitent malgré tout pouvoir recourir à cette option de paiement, et ce, au moment et à l'endroit où ils le désirent. C'est la réalité de ce monde délaissant l'argent comptant qu'entrevoit la Monnaie dans un avenir prévisible, monde dans lequel les pièces et les billets continuent de coexister avec les options de paiement numérique toujours plus nombreuses.

Les commentaires du dernier sondage sont convaincants. S'il est vrai que la popularité des paiements numériques continue d'augmenter, 74 % des personnes habitant au Canada n'ont pas l'intention de complètement délaissé l'argent comptant. En effet, 85 % des Canadiennes et Canadiens indiquent encore utiliser ce mode de paiement; de ce nombre, le quart déclare le faire de manière régulière.

Toutefois, ce ne sont pas tous les consommateurs et consommatrices qui ont accès à tout un éventail d'options de paiement. En effet, de nombreux groupes démographiques au pays dépendent de l'argent comptant. Pensons entre autres aux personnes âgées, à faible revenu ou habitant des régions rurales ou éloignées. Pour elles, le mandat de longue date de la Monnaie, qui consiste à produire et à distribuer les pièces de circulation du Canada ainsi qu'à assurer le maintien d'un écosystème de paiements inclusif, est plus important que jamais.

Dans un monde où l'utilisation de l'argent comptant est à la baisse, pour prévoir la demande en pièces de monnaie et y répondre sans provoquer une quelconque pénurie, il faut une surveillance attentive et une collaboration étroite avec les institutions financières et les entreprises de transport blindé. Grâce à son système sophistiqué de gestion des pièces, la Société veille à ce que la monnaie circule de façon fiable et efficace d'un bout à l'autre du deuxième plus vaste pays au monde.



Une personne effectue un achat en argent comptant.



Un jeune garçon dispose des pièces de 1 \$ en une grande ligne à la suite d'une collecte de fonds pour une famille d'Ottawa composant avec une maladie rare; cette initiative souligne l'importance des dons en argent comptant.



Grâce à l'expertise technique de la Monnaie et à son système de gestion des pièces, de nouvelles pièces sont seulement produites si nécessaire.

Ce système permet de suivre en temps réel l'utilisation des pièces de monnaie, de prévoir la demande avec précision et d'accroître la résilience durant les situations de crise comme une pandémie ou des catastrophes naturelles. Il est également unique de par sa portée et ses capacités logistiques et de collecte de données, qui tiennent compte du cycle de vie entier des pièces, de la prévision de la demande à la distribution ciblée, en passant par la fabrication de calibre mondial au retrait de la circulation. En gérant tout ce qui touche aux pièces dans l'écosystème monétaire canadien, la Monnaie est aussi en mesure de gérer de façon responsable la production de nouvelles pièces. Puisqu'elle a été en mesure de remettre en circulation les pièces existantes et de redistribuer les stocks des banques, elle a pu réduire la production de nouvelles pièces à seulement 12 % de l'approvisionnement en pièces en 2024.

Ce savant contrôle de la production des pièces canadiennes a grandement changé l'équilibre de ses capacités de fabrication, lui permettant ainsi de mieux se concentrer sur le marché international. L'argent comptant demeure pertinent pour de nombreux territoires à l'extérieur du Canada qui n'ont pas accès aux nombreuses options numériques que nous tenons pour acquises. La Monnaie a conclu bon nombre de nouveaux contrats internationaux en 2024, et son expertise ainsi que ses technologies de pointe l'aident à appuyer le commerce et les échanges quotidiens bien au-delà de ses frontières.



La Monnaie continue de perfectionner ses capacités de fabrication à ses installations de Winnipeg tout en équilibrant la production de pièces canadiennes et étrangères.



Les pièces peuvent appuyer les commémorations, comme c'est le cas pour cette pièce soulignant le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Aviation royale canadienne.

Les pièces sont aussi pertinentes par leur pouvoir de commémoration. La Monnaie interpelle les gens et leur présente des histoires d'importance nationale, qu'on pense à la pièce primée et colorée sur les deux côtés produite pour souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Banque centrale des Bahamas ou encore au programme de pièces de circulation commémoratives canadiennes 2024, qui met en lumière des thèmes comme l'auteure L. M. Montgomery, le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Aviation royale canadienne et le vaste territoire nordique de l'Inuit Nunangat.

Alors que la Monnaie continue à œuvrer pour faire en sorte que les pièces demeurent en circulation à l'endroit et au moment où elles sont nécessaires, personne ne sera laissé pour compte, et de plus en plus de nos récits passionnants continueront d'être racontés.



# Au-delà de la pureté

Quand expérience, innovation et durabilité riment avec technologies de pointe.

À Ottawa, l'affinerie de pointe de la Monnaie traite des métaux précieux afin de fabriquer des produits d'investissement en or et en argent.

Depuis les années 1980, période où elle est devenue une référence pour les affineurs et les producteurs de pièces d'investissement en adoptant l'or et l'argent purs à 99,99 %, la Monnaie royale canadienne fait figure de chef de file reconnue et de pionnière au sein de l'industrie mondiale des métaux précieux.



Grâce à leurs caractéristiques de sécurité (gravure de pointe, microgravure au laser et lignes radiales usinées avec précision), les pièces d'investissement Feuille d'érable en or et Feuille d'érable en argent sont les plus sûres au monde.

En tant qu'innovatrice passionnée, la Monnaie a continué d'évoluer au-delà de ces réalisations fondamentales dans sa quête continue de réinventer positivement et stratégiquement sa façon de se procurer des métaux précieux, ainsi que de les affiner et de les transformer. Elle continue aussi de travailler étroitement avec sa clientèle pour lui offrir des services essentiels et des produits de classe mondiale.

Son expertise d'affinage de l'or remonte à 1911, quand la majorité des dépôts provenait de mines situées au Yukon, en Colombie-Britannique et au Nord de l'Ontario, alors qu'elle offrait une capacité d'affinage nationale bien nécessaire à un secteur minier canadien

encore naissant. Une nouvelle facette de la valeur stratégique de la Monnaie a fait surface durant la pandémie : étant l'un des seuls affineurs au monde à avoir adopté des protocoles spéciaux et à avoir maintenu ses opérations, elle a alors confirmé, durant cette période importante, son rôle comme partenaire essentiel des secteurs miniers et financiers du Canada à la recherche de liquidité.

Elle a depuis revu sa stratégie d'affaires pour se concentrer sur la clientèle d'affinage nord-américaine et continuer de lui offrir un soutien hautement stratégique. À titre d'affineur d'or et d'argent certifié « bonne livraison » par la London Bullion Market Association (LBMA), la Monnaie est fière de ses normes d'approvisionnement responsable en métaux et cherche à attirer une clientèle d'affinage qui partage ses valeurs en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Forte d'une expérience centenaire dans les domaines de l'affinage et de l'innovation, la Monnaie exerce un leadership et une influence au sein de l'industrie des métaux précieux.

Les flans en argent fabriqués à Winnipeg accroissent la capacité et la résilience de la Monnaie.

Pour faire continuellement progresser ses capacités d'approvisionnement responsable en métaux précieux, elle a mis en place une nouvelle solution efficace qui lui permet de suivre la provenance et la chaîne de responsabilité de l'or traité dans son affinerie, de la mine au produit fini. Cette solution axée sur la technologie de registre distribué, appelée Origine – Produits d'investissement<sup>MC</sup>, offre désormais à ses clients d'affinage une façon de certifier l'authenticité de leur or et donne aux investisseurs une autre raison de faire confiance à la qualité et la transparence de ses produits d'investissement.

En 2024, un nouveau portail pour les entreprises clientes des services d'affinage offert à la clientèle un accès rapide et sécuritaire à toute une gamme de fonctionnalités allant de la gestion des demandes d'affinage, comme les préavis d'expédition ou les transferts à partir de comptes non répartis, la réception d'avis importants, en passant par le suivi des transactions ou soldes de comptes à partir d'un seul tableau en ligne. Un nombre considérable de commentaires d'utilisateurs et d'utilisatrices a permis de valider ce volet de la transformation numérique d'envergure de la Monnaie.



La Société effectue d'ailleurs d'autres investissements en vue d'assurer un avenir prometteur pour ses activités des secteurs de l'affinerie et des produits d'investissement. Elle tire parti des capacités de son usine de Winnipeg pour lancer une nouvelle chaîne de production de flans en argent en 2025, qui renforcera la résilience de la production intégrée de ses produits d'investissement.

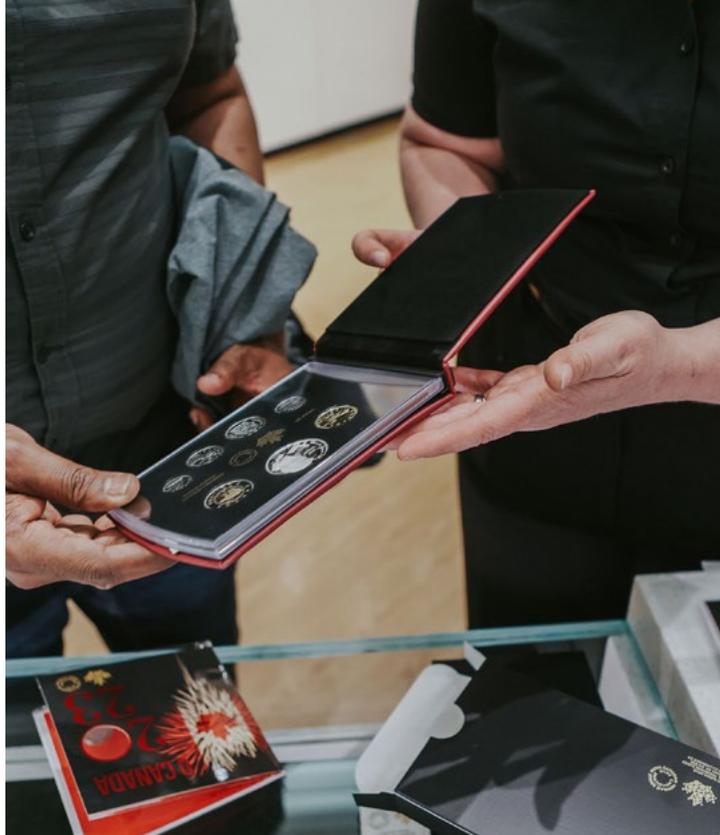
L'affinerie d'Ottawa a aussi installé une nouvelle chaîne d'électrolyse de l'or qui augmentera sa capacité d'affinage en plus d'améliorer la santé et la sécurité du personnel.

Fortes d'une expérience centenaire dans les domaines de l'affinage et de l'innovation, la Monnaie exerce un leadership et une influence au sein de l'industrie des métaux précieux. Elle se prépare maintenant pour les 100 prochaines années et au-delà en adoptant une approche stratégique, responsable, efficace et sûre afin d'offrir les meilleurs services d'affinage et produits d'investissement au monde.

Un opérateur de l'affinerie s'occupe d'un four aux installations de la Monnaie à Ottawa.



Une personne admire un dollar épreuve numismatique édition limitée, présenté dans un livret qui contient aussi six pièces de circulation canadiennes.



Des retombées positives pour la population canadienne et la clientèle à l'échelle mondiale.

# À l'état neuf

**D**es pièces et technologies aux processus et au personnel, l'innovation s'inscrit dans l'ADN de la Monnaie. Depuis 1908, elle est passée maître dans l'art et la science de la fabrication de pièces, de l'affinage de métaux précieux et de la production de produits de collection et d'investissement inégalés sur le marché. La Monnaie continue d'explorer de nouvelles façons d'exceller et de générer des retombées positives pour le Canada et le secteur minier mondial en appliquant de façon sélective et stratégique de nouvelles approches d'affaires.

Son engagement continu envers la recherche et le développement stimule un progrès technologique bénéfique tant pour les affaires que pour l'environnement. La Monnaie a reçu le prix *Excellence in Currency* de l'International Association of Currency Affairs pour son nouveau processus de placage de bronze responsable, une innovation qui élimine le cyanure traditionnellement utilisé pour l'électroplacage des pièces dorées. Ce procédé réduit considérablement l'incidence des activités de fabrication des pièces de circulation sur l'environnement et protège la santé et la sécurité du personnel.

Après un essai concluant de l'augmentation de l'utilisation de l'acier recyclé dans les pièces de circulation en 2024, la Monnaie continuera sur cette voie pour la production de pièces de circulation canadiennes et étrangères. La production de pièces profitera ainsi d'un processus qui diminue grandement la dépendance à l'extraction de minerai de fer. Le secteur des métaux précieux de la Monnaie œuvre aussi à réduire l'utilisation de produits chimiques et a adopté un nouvel emballage de pièces utilisant moins de plastique et consommant moins d'énergie.

L'innovation touche aussi la conception de pièces numismatiques et l'ingénierie, afin que la Monnaie se distingue dans un marché où la concurrence est aussi nombreuse que féroce. La Monnaie a adopté une approche créative visant à attirer de nouveaux acheteurs et collectionneurs de métaux précieux vers son offre de produits d'investissement avec de nouveaux lingots d'or de 1 oz ainsi que de 50 g et 10 g.



La Monnaie s'est dotée d'un nouvel équipement d'arasage en 2024.

La diversification de son offre de produits et la découverte de nouveaux canaux de vente aident à populariser ses produits d'investissement en or et en argent et à les rendre plus accessibles que jamais.

La technologie a toujours façonné l'industrie où la Monnaie opère, y compris les produits et les méthodes de travail de la Société. Consciente du potentiel de l'intelligence artificielle (IA), la Monnaie a mis sur pied un Conseil sur l'IA. Ce conseil interservices a élaboré un mandat ainsi que des lignes directrices sur l'utilisation responsable de l'IA au travail. Il cherche aussi à sensibiliser le personnel aux questions de cybersécurité et d'IA pour améliorer la productivité tout en protégeant les actifs et en atténuant les risques.

La Monnaie a fait d'autres choix stratégiques pour améliorer ses processus en 2024. Elle est devenue la première société d'État à mettre en place un nouveau logiciel en lien avec l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP) lui permettant de mieux servir la population canadienne grâce à des réponses

plus rapides, une transparence accrue et un examen plus efficace des documents et de leur portée. Moins d'un an après que le Canada ait modernisé la *Loi sur les langues officielles*, la Monnaie figurait aussi parmi les premières institutions fédérales à revoir sa propre politique sur les langues officielles. De plus, un nouveau système de gestion des services linguistiques a aidé la Monnaie à renforcer son engagement à favoriser la dualité linguistique au travail et dans ses interactions avec la clientèle et les partenaires.

Des investissements stratégiques et ciblés dans différents types d'innovations ont permis à la Monnaie de concentrer ses ressources sur des priorités qui stimulent la rentabilité et la responsabilité d'entreprise. Ces investissements se poursuivront, la Monnaie s'efforçant d'offrir une valeur ajoutée au Canada et d'inspirer la fierté à ses habitantes et habitants.



Les visites guidées interactives offertes aux boutiques d'Ottawa et de Winnipeg offrent un aperçu des processus et des technologies de pointe de la Monnaie.

# Interagir avec la clientèle

Tisser des liens à l'échelle locale, nationale et mondiale pour créer de nouvelles possibilités d'affaires et établir des relations durables.



Page précédente : Un jeune garçon prend part à une visite guidée à Winnipeg.



La Monnaie accueille une délégation des Philippines à ses installations de Winnipeg.

**O**ffrir une valeur constante fait partie intégrante de la stratégie d'affaires de la Monnaie. Il ne s'agit pas seulement d'offrir un solide rendement financier, mais aussi de répondre aux besoins de ceux et celles qui se procurent ses produits et services, et de développer des relations d'affaires mutuellement enrichissantes.

La Monnaie a eu l'honneur d'accueillir la Banque centrale de Curaçao et Sint Maarten comme nouveau client international et de concevoir et fabriquer sa nouvelle série de florins caribéens. Les équipes de la Monnaie à Ottawa et à Winnipeg ont collaboré avec la Banque centrale dès le début, pour la conception des pièces, le développement technique, les consultations avec des exploitants de machines distributrices automatisées dans les deux pays, et même la campagne de sensibilisation du public visant à appuyer le lancement des nouvelles pièces. La pièce de cinq florins de cette nouvelle série est aussi devenue la toute première pièce trimétallique produite par la Monnaie à entrer en circulation.

En sol canadien, la dernière collaboration de la Monnaie avec la Chancellerie des distinctions honorifiques de Rideau Hall a donné lieu à la Médaille du couronnement du roi Charles III, une distinction remise aux Canadiennes et Canadiens qui ont apporté une contribution importante au pays, que ce soit à l'échelle nationale ou communautaire, ou qui ont accompli une réalisation exceptionnelle à l'étranger ayant fait honneur au Canada. Outre l'Ordre du Canada, les distinctions honorifiques de la gouverneure générale du Canada et nombre d'autres prix, cette médaille est une autre commande dont le talentueux service Médailles de la Monnaie peut être fier.

La Monnaie a fait appel à son partenariat de longue date avec le client d'affinage Agnico Eagle pour présenter sa troisième pièce d'investissement Feuille d'érable faite d'or extrait d'une seule mine; l'or qu'elle contient provient exclusivement de la mine Detour Lake d'Agnico Eagle, dans le Nord de l'Ontario. Cet or a été affiné de main de maître par la Monnaie à l'aide d'un protocole de séparation rigoureux, qui met en valeur ses prouesses d'affinage novatrices ainsi que son engagement à adopter des pratiques durables qu'elle partage avec chacun de ses partenaires de la série *Source unique*.



La troisième pièce d'investissement Feuille d'érable faite d'or extrait d'une seule mine a été dévoilée lors d'un événement en collaboration avec Costco Canada; l'or qu'elle contient provient exclusivement de la mine Detour Lake d'Agnico Eagle.



Un employé de la boutique d'Ottawa s'entretient avec deux jeunes visiteurs.

Toute l'année durant, la Monnaie s'est affairée à aller à la rencontre de sa clientèle et des collectionneurs. Elle a poursuivi ses activités de sensibilisation au sein du marché et de l'industrie des métaux précieux en retournant aux grands rassemblements comme celui de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs et la conférence sur les métaux précieux de la LBMA.

Les salons professionnels phares, comme la World Money Fair à Berlin, la convention annuelle de l'Association royale de numismatique du Canada et la World's Fair of Money de l'American Numismatic Association, ont été des occasions parfaites pour rencontrer des collectionneurs chevronnés et novices ainsi que des marchands de pièces, qui ont toujours de précieux commentaires à donner à la Monnaie sur sa myriade de produits. Elle a aussi saisi des occasions d'échanger en personne avec les membres du programme de fidélisation du Club des Maîtres lors d'événements tenus durant l'année, dont les populaires échanges de pièces au cours desquels le public a l'occasion de se procurer les nouvelles pièces de circulation commémoratives.

La Monnaie adore organiser des échanges de pièces à ses boutiques de Winnipeg et d'Ottawa, deux endroits qui ont reçu le prix Traveller's Choice de TripAdvisor et qui figuraient parmi les 10 meilleures attractions dans leur ville respective. Les ambassadeurs et ambassadrices de l'expérience client dotant les boutiques ont à cœur de faire rayonner les produits et l'histoire de la Monnaie ainsi que d'écouter les clients – une recette gagnante pour laisser une impression durable sur les visiteurs.



Un employé de la Monnaie s'occupe d'échanger des pièces lors du lancement de la pièce de 2 \$ soulignant le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Aviation royale canadienne.



Une employée de la Monnaie accueille le public au bâtiment historique des installations d'Ottawa.

Le personnel partage son savoir-faire et incarne les valeurs de la Monnaie afin de s'entraider et d'appuyer les collectivités où la Société opère.

# Apprendre les uns des autres

**A**lors que la Monnaie continue de s'adapter à l'évolution des marchés mondiaux et des risques, il est plus important que jamais que toutes les équipes conjuguent leurs efforts.

Les membres du personnel demeurent agiles dans ces conditions changeantes et profitent des occasions d'apprendre les uns des autres. Ensemble, ils et elles ont proposé de nouvelles initiatives et idées novatrices qui ont fait de la Monnaie une organisation plus solide, accueillante et prospère.

Après des mois de préparation et de consultation avec ses partenaires en santé mentale, la Monnaie a lancé son tout premier programme de soutien par les pairs en santé mentale, une ressource utile qui met les membres du personnel en relation avec des pairs formés pouvant leur apporter un soutien en santé mentale et bien-être lors de discussions individuelles. Plus d'une douzaine de pairs aidants ont pris part à une formation spécialisée mise au point par Support House, une organisation canadienne à but non lucratif avec laquelle la Monnaie a travaillé étroitement pour concevoir et mettre en œuvre le programme de soutien par les pairs en santé mentale.

La Monnaie se distingue aussi grâce à son programme de démarches réparatrices en milieu de travail, lequel aide activement les membres du personnel à signaler les problèmes au travail dans le but de protéger leur santé et leur sécurité psychologiques.

Alors que la Monnaie poursuit son engagement envers l'équité, la diversité et l'inclusion, des membres du personnel de tous les secteurs de l'organisation se sont manifestés pour favoriser l'instauration d'un milieu où chaque personne se sent appuyée. Les membres des groupes de ressources pour le personnel établis tant à Ottawa qu'à Winnipeg ont su jeter sur le milieu de travail un éclairage unique empreint de leur expérience bien personnelle, ont contribué à créer des communautés unies et solidaires, et ont coordonné des occasions d'apprentissage et de solidarité pour l'ensemble du personnel.



Des rassemblements ont été organisés aux deux installations en l'honneur des prix annuels de reconnaissance de la Monnaie, lesquels reconnaissent les membres du personnel qui se surpassent.



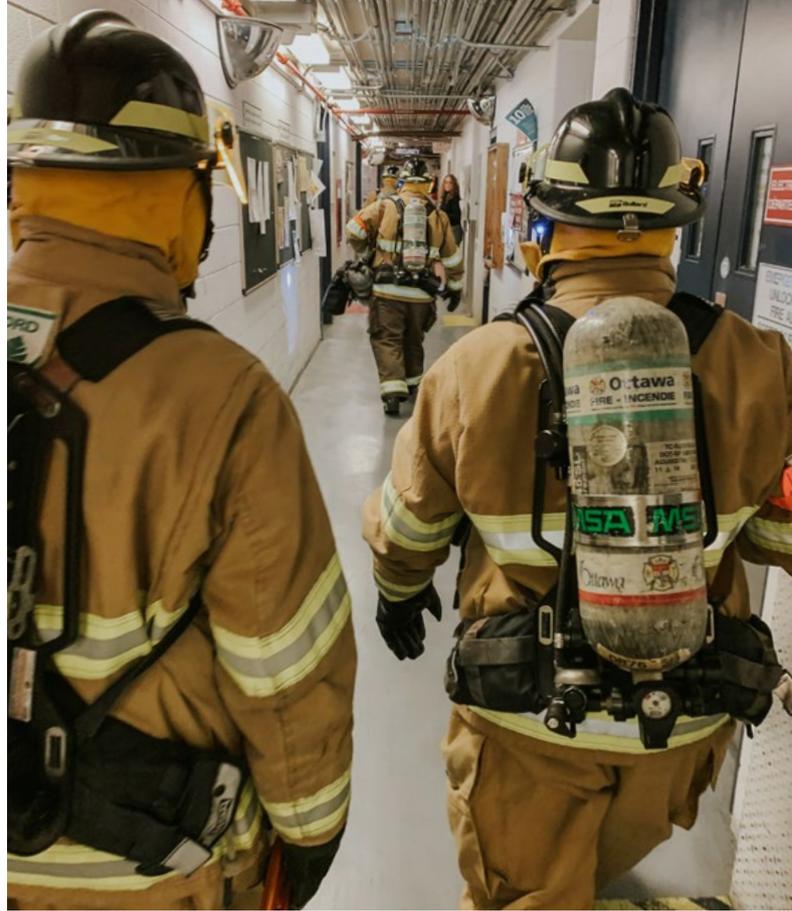
Les membres de l'équipe HAZMAT reçoivent une formation officielle en la matière et jouent un rôle clé dans la protection du personnel et des actifs de la Monnaie.

Au cours de l'année, la Monnaie a aussi organisé plusieurs événements dans le cadre de la série de conférences « Je m'engage! ». Dans ces rassemblements virtuels, les membres du personnel ont eu l'occasion de s'inspirer des expériences des autres et de discuter de façons novatrices de créer un environnement de travail inclusif.

Sur le plan opérationnel, l'équipe Services de protection a apporté d'importantes améliorations à son programme de gestion des matières dangereuses, a revu son programme de formation annuel et a mis en œuvre un nouveau modèle de prestation de services ainsi qu'une nouvelle procédure de signalement. En travaillant de concert, les équipes manifestent leur volonté sans faille de protéger le personnel et les actifs de la Monnaie et de réagir avec efficacité aux situations d'urgence.



Ethel Fernandez de la Monnaie a reçu l'édition 2024 du prix Judith Weiszmann Women in Engineering Champion.



À Ottawa, le personnel a profité de nouveaux espaces de travail axés sur les activités et conçus dans un souci d'inclusivité et d'accessibilité. Ces espaces favorisent les activités de travail qui se font mieux au bureau, comme celles qui nécessitent une collaboration en personne.

Par tous ses projets internes en cours, la Monnaie continue de démontrer son engagement envers la collaboration, le bien-être du personnel et l'inclusion à l'échelle de l'organisation.



Federico Albarran, employé de la Monnaie et passionné de numismatique, a travaillé de concert avec la boutique d'Ottawa pour y présenter une exposition de pièces anciennes.

Page précédente : Des membres du personnel de Winnipeg ont participé au défilé de la Fierté de cette ville pour la troisième année consécutive.

Un hommage au patrimoine  
commun des personnes vivant au  
Canada, une pièce à la fois.

# Notre pays, nos pièces

En 2024, la Monnaie a fabriqué des pièces mémorables ornées de motifs inspirants et novateurs tout en continuant de présenter des thèmes d'importance nationale aux personnes vivant au Canada et partout ailleurs.



Elle a rendu hommage à la légendaire L. M. Montgomery, auteure des romans *Anne de la maison aux pignons verts* et de nombreuses autres œuvres célèbres, sur une pièce de circulation de 1 \$ qui reconnaît ses contributions durables à la littérature canadienne et mondiale. La première pièce de circulation canadienne à rendre hommage à une auteure mettait en scène le personnage intemporel d'Anne Shirley et le paysage idyllique de l'Île-du-Prince-Édouard, qui a tant inspiré l'écriture de renommée internationale de L. M. Montgomery.



L'édition 2024 de la série *Commémoration de l'histoire des Noirs* honorait Amber Valley, l'une des plus importantes communautés noires de l'Ouest canadien au début du 20<sup>e</sup> siècle. À l'époque, des colons noirs américains s'étaient établis en Alberta, séduits par l'offre de terres et guidés par l'espoir d'une vie meilleure, loin de la violence raciale. Ils ont travaillé fort pour fonder une communauté florissante de quelque 300 personnes, traçant la voie pour les générations futures de Canadiennes et Canadiens noirs et constituant un héritage témoignant encore à ce jour de leur résilience et leur détermination.



Propulsée vers de nouveaux sommets, une autre pièce de circulation commémorative a souligné le 100<sup>e</sup> anniversaire de la fondation officielle de l'Aviation royale canadienne (ARC), le 1<sup>er</sup> avril 1924. Ce jalon historique était le moment parfait pour la Monnaie d'honorer le service des membres de l'ARC au fil du temps.



Pour la première fois dans l'histoire des pièces de circulation canadiennes, le motif au revers de la pièce de circulation commémorative de 2 \$ – Célébrons l'Inuit Nunangat (ᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃ) est le fruit d'une collaboration entre quatre artistes inuit qui, réunis, représentent les quatre régions de l'Inuit Nunangat. Collaborant étroitement avec l'Inuit Tapiriit Kanatami et la Monnaie, les artistes ont célébré de façon réfléchie la terre natale des Inuit au Canada, sa riche histoire et sa vitalité actuelle. À gauche, on peut voir une élève du programme Nunavut Sivuniksavut lors du lancement de la pièce.



Le retour de la collection *Opulence* a été marqué par une pièce unique de 10 kg en or pur dépeignant le grandiose chef-d'œuvre *The Dance Screen (The Scream Too)* du maître sculpteur et chef haïda *ZIDANsuu* (James Hart). Sa riche imagerie rend hommage au saumon sauvage du Pacifique, espèce menacée de la côte nord-ouest du Pacifique, pour son rôle concret et symbolique de propagateur dans la culture et l'environnement des peuples de la région et de toute la vie sur terre et en mer. Ce chef-d'œuvre d'art haïda reproduit avec savoir-faire par la Monnaie a été vendu aux enchères pour plus de 1,5 million de dollars canadiens par la Maison de vente aux enchères Heffel.

# Information financière relative aux changements climatiques

## S'efforcer de continuer à améliorer la communication des risques et débouchés financiers liés au climat

### L'engagement de la Monnaie en faveur de la lutte contre les changements climatiques et de la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques

Les changements climatiques représentent l'un des enjeux les plus urgents et les plus complexes de notre époque. Comme en témoigne la dévastation récemment causée par de nombreux événements météorologiques extrêmes, intensifiés par la hausse des températures mondiales, les changements climatiques peuvent entraîner de graves problèmes pour la population et les entreprises du Canada. En tant que société d'État jouant un rôle important dans l'économie et la société canadiennes, la Monnaie est consciente qu'elle et ses partenaires commerciaux pourraient être exposés aux risques climatiques. Inversement, les changements climatiques pourraient aussi créer des débouchés dans certains endroits et dans certains secteurs. C'est en prenant des mesures pour comprendre et communiquer les risques et débouchés liés au climat et y répondre qu'une organisation peut améliorer sa résilience et sa préparation. La Monnaie a adopté des objectifs ambitieux concernant les changements climatiques dans le cadre de son Plan d'engagement et d'action relatif aux facteurs ESG et a mis en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) de façon progressive.

Les recommandations du GIFCC visent à améliorer la quantité et la qualité des renseignements divulgués par les entreprises concernant les enjeux liés aux changements climatiques. En 2024, le gouvernement du Canada a publié sa Stratégie pour un gouvernement vert mise à jour avec un objectif renouvelé pour la carboneutralité et un soutien continu pour une communication accrue en ce qui concerne les répercussions des changements climatiques. La Monnaie est aussi d'avis que la divulgation de renseignements transparents et de qualité sur les changements climatiques par les entreprises est importante pour éclairer les décisions des communautés et des partenaires concernés. Elle est pleinement déterminée à contribuer à la Stratégie pour un gouvernement vert au moyen de ses propres objectifs et efforts concernant les changements climatiques et à divulguer de l'information financière relative aux changements climatiques dans le cadre de ses rapports annuels.

### Surveillance des pratiques exemplaires et des normes en constante évolution de l'industrie concernant l'information relative à la durabilité et aux changements climatiques

En 2024, la Fondation IFRS (Normes internationales d'information financière) a pris la relève de la surveillance de la mise en œuvre des recommandations du GIFCC. D'ailleurs, une première norme IFRS sur la présentation de l'information financière relative aux changements climatiques, l'IFRS S2, a été publiée. La norme IFRS S2 s'appuie sur les recommandations du GIFCC et comporte quelques exigences supplémentaires, y compris sur les émissions de GES de portée 3 et l'utilisation de compensations carbone.

Puisque le Canada n'a pas encore adopté cette nouvelle IFRS, les renseignements du présent rapport sont divulgués conformément au cadre du GIFCC.

Toutefois, la Monnaie est convaincue que son approche de présentation de l'information financière relative aux changements climatiques est conforme aux exigences de la nouvelle norme IFRS S2, et elle suivra de près et prendra en compte l'évolution des pratiques de présentation d'information de l'entreprise en matière de durabilité et de changements climatiques, y compris l'adoption de la norme IFRS S2, dans ses futurs rapports.

### Mise en évidence des progrès de la Monnaie

Le Rapport d'impact 2023 de la Monnaie mettait en évidence son cheminement depuis 2022 vers une divulgation d'entreprise conforme aux recommandations du GIFCC ainsi que son plan pour 2024 et au-delà. Dans le rapport de 2024, elle réitère son harmonisation avec les recommandations du GIFCC et présente le travail qu'elle a accompli pendant l'année pour faire avancer les initiatives relatives aux changements climatiques.

Le tableau 1 illustre les progrès réalisés depuis l'an dernier à l'égard des quatre aspects visés par les recommandations du GIFCC : la gouvernance, la gestion des risques, la stratégie et les mesures et objectifs. De plus amples détails sont présentés dans le Rapport d'impact 2024 de la Monnaie.

**Tableau 1 : Progrès réalisés par la Monnaie et plans de 2022 à 2024 et au-delà**

	2022-2023	2024	2025 et au-delà
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les rôles du Conseil d'administration et de la direction en ce qui concerne la durabilité et les questions liées au GIFCC.</li> <li>• Élaborer la structure de mise en œuvre de son Plan d'engagement et d'action relatif aux facteurs ESG et des recommandations du GIFCC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le profil des questions liées aux risques climatiques et les responsabilités de l'équipe de direction et du Conseil d'administration.</li> <li>• Poursuivre l'intégration des questions liées aux risques climatiques dans les rapports et les examens au niveau de l'équipe de direction et du Conseil d'administration.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer de fournir une orientation stratégique et de surveiller les progrès accomplis en ce qui concerne le Plan d'engagement et d'action relatif aux facteurs ESG et les objectifs relatifs aux changements climatiques.</li> <li>• Offrir régulièrement aux membres du Conseil d'administration et à l'équipe de direction des occasions de discuter des questions liées au climat.</li> </ul>
<b>Gestion des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une analyse des lacunes selon les critères du GIFCC.</li> <li>• Réaliser une évaluation des risques et débouchés liés aux changements climatiques à l'échelle de l'organisation.</li> <li>• Commencer à intégrer les risques et les débouchés liés au climat cernés dans le cadre de l'évaluation dans le système de gestion des risques de l'entreprise (GRE).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer d'intégrer et de surveiller les risques et les débouchés liés au climat dans le système de GRE de la Monnaie.</li> <li>• Exécuter deux exercices de simulation sur un risque lié au climat pour éclairer les plans de continuité des activités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer d'intégrer et de surveiller les risques et les débouchés liés au climat ainsi que d'autres risques pour l'entreprise dans le cadre du processus de GRE.</li> <li>• Mettre à jour l'évaluation des risques et débouchés liés aux changements climatiques au plus tard en 2026 et tous les trois ans par la suite.</li> </ul>
<b>Stratégie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter le Plan d'engagement et d'action relatif aux facteurs ESG de la Monnaie.</li> <li>• Communiquer les informations concernant les risques et débouchés liés au climat et la résilience de la Monnaie dans un scénario de hausse de 2 °C à court, moyen et long termes.</li> <li>• Déterminer les options à faible empreinte carbone pour les installations de Winnipeg et d'Ottawa.</li> <li>• Commencer une étude de surveillance des émissions de GES de portée 3.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude détaillée avec des experts en ingénierie afin d'analyser les sources d'émissions directes de GES provenant des installations de Winnipeg et d'évaluer les options de décarbonation des opérations.</li> <li>• Décrire les détails de la mise en œuvre de la feuille de route pour la décarbonation du secteur des pièces de circulation, y compris les investissements requis aux premières étapes.</li> <li>• Entamer des discussions avec ses fournisseurs d'or sur leurs cibles relatives aux émissions de carbone et sur les domaines de collaboration possibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les mesures décrites dans la feuille de route pour la décarbonation du secteur des pièces de circulation.</li> <li>• Poursuivre sa collaboration active avec des partenaires du gouvernement fédéral afin d'évaluer les options liées à l'énergie renouvelable pour les installations d'Ottawa et d'atteindre ses objectifs à long terme en matière de changements climatiques pour les émissions de GES de portée 1 et de portée 2.</li> <li>• Élaborer et lancer une stratégie officielle de mobilisation des fournisseurs pour la décarbonation afin d'atteindre ses objectifs à long terme en matière de changements climatiques pour les émissions de GES de portée 3.</li> </ul>
<b>Mesures et objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publier les données sur les émissions de GES de portée 1 et de portée 2 de la Monnaie.</li> <li>• Définir la cible de carboneutralité d'ici 2030 pour le secteur des pièces de circulation de la Monnaie.</li> <li>• Embaucher un tiers pour valider les données sur les émissions de GES de portée 1 et de portée 2.</li> <li>• Publier les données sur les émissions de GES de portée 3 relatives aux voyages d'affaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des cibles liées au climat qui sont alignées sur la science pour 2030 et 2050 concernant ses émissions directes de GES (portées 1 et 2), avec l'appui de Price Waterhouse Cooper (PwC), experts externes en stratégie climatique.</li> <li>• Réaliser une étude sur les émissions de GES de portée 3 de concert avec des experts en données climatiques.</li> <li>• Élaborer des cibles liées au climat qui sont alignées sur la science pour 2050 concernant ses émissions indirectes de GES (portée 3), avec l'appui de PwC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des mises à jour régulières sur ses progrès vers l'atteinte de ses objectifs en matière de changements climatiques, en utilisant des mesures claires et transparentes.</li> <li>• Examiner continuellement la pertinence de ses cibles et de ses mesures en fonction de l'évolution de la science du changement climatique, des objectifs des politiques et du contexte commercial de la Monnaie.</li> </ul>

# Gouvernance

La Monnaie royale canadienne s'engage à maintenir en place un solide cadre de gouvernance afin de baliser son leadership dans l'industrie mondiale du monnayage, de promouvoir sa vision et ses valeurs d'entreprise et d'assurer sa viabilité à long terme comme société d'État fédérale.

## Veiller à la bonne marche des échanges commerciaux

Constituée en société en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la Monnaie rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Le cadre législatif régissant la Monnaie comprend la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et d'autres lois et règlements applicables à l'ensemble des sociétés d'État fédérales.

Le mandat principal de la Monnaie est de produire et de distribuer les pièces de circulation nécessaires au commerce intérieur du Canada, avec un souci de sécurité, de qualité et de rentabilité. Sa vision : être le meilleur établissement de monnayage au monde grâce à ses activités axées sur la clientèle, à son personnel talentueux et à son engagement à mettre en œuvre des pratiques durables. La Monnaie adhère aux plus hautes normes de conduite commerciale pour concrétiser sa vision. Son Code de conduite et d'éthique encadre le comportement du personnel et énonce les valeurs principales – honnêteté, respect, fierté et passion – qui définissent l'attitude du personnel et guident le travail. Ces valeurs représentent l'âme de la Monnaie et font la force de sa culture. C'est dans cet esprit que les membres du personnel suivent une formation en ligne obligatoire sur le Code de conduite et d'éthique et ont aussi accès à une plateforme indépendante, gérée par un tiers et confidentielle, où le personnel et les entrepreneurs peuvent signaler tout acte répréhensible présumé.

## Assurer une gouvernance efficace

Le Conseil d'administration supervise la gestion de l'ensemble des activités de la Monnaie. Il exerce cette fonction dans l'intérêt supérieur de la Société et l'intérêt à long terme du gouvernement du Canada, conformément aux règlements administratifs de la Monnaie et aux lois et règlements applicables. En vue de s'acquitter de ses responsabilités d'administration, le Conseil établit et approuve l'orientation stratégique de la Monnaie dans un plan d'entreprise quinquennal, et examine et approuve ses principales initiatives et stratégies. Il s'acquitte de son devoir de diligence raisonnable en évaluant les risques et les possibilités, surveille le rendement financier, assure l'intégrité des résultats financiers et produit des rapports au gouvernement du Canada dans les délais requis.

En 2024, la Monnaie a continué de maintenir « de bons moyens et méthodes de gouvernance » comme le soulignait l'examen spécial du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) de l'année dernière, dans lequel était examinée l'efficacité des pratiques de gouvernance de la Monnaie en ce qui a trait à l'indépendance et aux compétences du Conseil, aux nominations au sein de celui-ci ainsi qu'à l'orientation stratégique et à la supervision qu'il assure.

À la fin de 2024, le Conseil comptait 11 administrateurs et administratrices, dont la présidente de la Monnaie. Les membres du Conseil proviennent de différentes régions du Canada. Tous les postes du Conseil sont indépendants de l'équipe de direction, sauf celui de la présidente de la Monnaie. Le Conseil et ses comités tiennent des séances à huis clos, en sa présence et en son absence. Les administrateurs et administratrices s'engagent à respecter la *Loi sur les conflits d'intérêts*, qui vise à prévenir les conflits entre les intérêts personnels et les devoirs des titulaires d'une charge publique. Après avoir étudié les déclarations du Conseil de 2024, la Monnaie a conclu qu'elles n'avaient aucune incidence notable sur sa gouvernance ou ses informations financières.

Le Conseil a tenu sept réunions en 2024. Trois comités permanents l'aident à s'acquitter de ses responsabilités : le Comité de vérification, le Comité de régie et des candidatures et le Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail. Ces comités ont tenu en tout 14 réunions en 2024. Pour préserver la structure de gouvernance de la Monnaie, le Conseil révisé chaque année son mandat et son plan de travail ainsi que ceux de ses comités.

Le Conseil a mené une variété de réunions virtuelles, hybrides et en personne en 2024. Les deux réunions en personne – une à Winnipeg et une à Ottawa – ont permis aux membres du Conseil d'administration et à l'équipe de direction de se réunir et de discuter en personne. Les membres du Conseil ont suivi un certain nombre d'activités de perfectionnement professionnel en 2024, notamment une séance de formation sur les considérations liées à la surveillance de la transformation numérique exercée par le Conseil ainsi que les programmes de formation autogérés de la Monnaie sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et celui traitant du Programme sur les métaux éthiques. Certains membres du Conseil d'administration ont pris part à une séance organisée par l'Institut des administrateurs de sociétés qui s'intitulait « Gouvernance de l'IA : La boussole d'un conseil d'administration ».

Les administratrices et administrateurs sont aussi encouragés à participer à différentes activités de formation continue en lien avec les besoins organisationnels et les exigences de perfectionnement professionnel. La présidente de la Monnaie reçoit un salaire annuel. La présidente du Conseil et les administrateurs et administratrices touchent les honoraires annuels et les indemnités quotidiennes établis par le gouverneur en conseil en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les membres du Conseil se font rembourser toutes les dépenses raisonnables liées à leurs fonctions, dont les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

## Membres du Conseil d'administration

Administrateur ou administratrice	Présence aux réunions du Conseil	Présence aux réunions des comités
<b>Phyllis Clark, IAS.A</b> <i>Edmonton (Alberta)</i> <i>Présidente, Conseil d'administration</i>	6/6	13/14
<b>Marie Lemay, IAS.A</b> <i>Présidente de la Monnaie</i>	6/6	14/14
<b>Cindy Chao</b> <i>Mississauga (Ontario)</i> <i>Membre, Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail et Comité de régie et des candidatures</i>	6/6	8/8
<b>Kevin Darling</b> <i>Quispamsis (Nouveau-Brunswick)</i> <i>Membre, Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail et Comité de régie et des candidatures</i>	6/6	8/8
<b>Serge Falardeau, ASC, CPA</b> <i>Sainte-Marie-de-Beauce (Québec)</i> <i>Membre, Comité de vérification et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail</i>	6/6	10/10
<b>Fiona L. Macdonald, IAS.A</b> <i>Vancouver (Colombie-Britannique)</i> <i>Présidente, Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail</i>	6/6	4/4
<b>Pina Melchionna, LL.B., IAS.A</b> <i>Toronto (Ontario)</i> <i>Présidente, Comité de régie et des candidatures</i>	6/6	4/4
<b>Cybele Negris, IAS.A</b> <i>Vancouver (Colombie-Britannique)</i> <i>Vice-présidente, Conseil d'administration</i> <i>Membre, Comité de vérification et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail</i>	6/6	10/10
<b>Gilles Patry, C.M., O.Ont</b> <i>Ottawa (Ontario)</i> <i>Président du Comité de vérification</i>	6/6	6/6
<b>Evan Price, ASC</b> <i>Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)</i> <i>Membre, Comité de vérification et Comité de régie et des candidatures</i>	6/6	10/10
<b>Barry Rivelis, IAS.A</b> <i>Vancouver (Colombie-Britannique)</i> <i>Membre, Comité de vérification et Comité de régie et des candidatures</i>	6/6	10/10

## Dans la lignée du Plan d'entreprise

La vision de la Monnaie consiste à être le meilleur établissement de monnayage au monde grâce à ses activités axées sur la clientèle, à son personnel talentueux, à son engagement à mettre en œuvre des pratiques durables et à la valeur qu'elle offre au Canada et à sa population. Elle atteint son objectif grâce à une structure d'entreprise diversifiée et intégrée.

La Monnaie a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie à long terme présentée dans le Plan d'entreprise 2021-2025, qui unifie ses lignes commerciales et ses opérations, auparavant isolées les unes des autres, pour améliorer son intégration, son efficacité et sa résilience. Elle s'est engagée à procéder à un réexamen de cette stratégie tous les trois ans. Le Plan d'entreprise 2024-2028 reflète les résultats d'une actualisation entreprise en 2023, qui a permis d'affiner les stratégies, les objectifs et les activités de la Monnaie.

Ce plan indique que la Monnaie a enregistré de bons résultats et réalisé ses objectifs en 2024. Elle a atteint ses cibles financières, comme le souligne le rapport de gestion qui commence à la page 29, et a continué de réagir avec agilité aux fluctuations rapides du marché mondial et du contexte macroéconomique. La Monnaie a conservé ses objectifs de durabilité tout en continuant de renforcer ses capacités en lien avec les métaux précieux, de cibler son offre de produits numismatiques, de viser l'efficacité opérationnelle et de créer de la valeur en adoptant de bonnes pratiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans toutes les facettes de ses activités.

Les objectifs d'entreprise de la Monnaie pour 2024 et 2025 s'articulent sous quatre principaux piliers : le Canada, la clientèle, le personnel et les facteurs ESG. En 2024, l'objectif visant à « renforcer ses capacités de fabrication agiles et son savoir-faire pour répondre aux besoins du Canada » a été mesuré par l'atteinte et le maintien de la certification ISO 14001:2015. Puisque cet objectif a été atteint, il n'est pas inclus dans les objectifs de 2025. La Monnaie reste résolue à améliorer son agilité, comme l'énoncent les objectifs sous le pilier de la clientèle.

 <b>CANADA</b>		
OBJECTIF	RÉSULTATS ET INDICATEURS	RÉSULTAT
Assurer la disponibilité des pièces partout au Canada afin qu'elles puissent être utilisées par l'ensemble de la population canadienne à des fins d'échanges commerciaux et de résilience en cas de catastrophe.	<p>Résultat : Les pièces sont disponibles partout au Canada pour répondre aux besoins commerciaux, conformément au mandat principal de la Monnaie.</p> <p>Indicateur : Nombre de pénuries de pièces et d'incidences de surplus de stocks.</p>	<b>ATTEINT</b>
Soutenir les secteurs minier et financier du Canada, et du même coup, le rôle de ces secteurs dans la chaîne d'approvisionnement mondiale des métaux précieux tout en célébrant la culture, l'histoire et les valeurs du Canada.	<p>Résultat : Émission de pièces commémoratives et de pièces de collection qui célèbrent l'histoire, la diversité et les valeurs du Canada.</p> <p>Indicateur : Nombre de pièces de circulation commémoratives émises.</p>	<b>ATTEINT</b>
Renforcer les capacités de fabrication agiles et le savoir-faire pour répondre aux besoins du Canada.	<p>Résultat : Améliorations continues au système de gestion environnementale.</p> <p>Indicateur : La Monnaie opère conformément à la norme ISO 14:001:2015.</p>	<b>ATTEINT</b>
Manifester une responsabilité sociale tout en donnant un rendement financier solide.	<p>Résultat : Maximisation des rendements pour le gouvernement du Canada grâce à une gestion financière toujours prudente.</p> <p>Indicateur : Atteinte des résultats avant impôts et autres éléments prévus; versement d'un dividende.</p>	<b>ATTEINT</b>



## CLIENTÈLE

OBJECTIF	RÉSULTATS ET INDICATEURS	RÉSULTAT
Continuer d'être synonyme de marque de confiance au Canada et auprès de la clientèle étrangère et être reconnue pour ses innovations de premier plan.	<p><b>Produits et services d'investissement</b></p> <p>Résultat : Solide part de marché, dans toutes les conditions de marché.</p> <p>Indicateur : Part de marché des produits d'investissement en or et en argent.</p> <p><b>Produits numismatiques</b></p> <p>Résultat : Amélioration du rendement de la Ligne des produits numismatiques, comme en témoigne la croissance progressive des résultats.</p> <p>Indicateur : Taux de fidélisation de la clientèle et taux de recommandation net.</p> <p><b>Pièces de circulation étrangères</b></p> <p>Résultat : Solide part de marché, dans toutes les conditions de marché.</p> <p>Indicateur : Part de marché des pièces de circulation étrangères.</p>	<b>PARTIELLEMENT ATTEINT</b>
Renforcer l'agilité pour répondre aux attentes de l'actionnaire et de la clientèle.	<p>Résultat : Mise en œuvre réussie d'un outil de planification des ressources de l'entreprise.</p> <p>Indicateur : Mise en œuvre dans les délais prévus tout en respectant le budget.</p>	<b>PARTIELLEMENT ATTEINT</b>



## PERSONNEL

OBJECTIF	RÉSULTATS ET INDICATEURS	RÉSULTAT
Être un employeur reconnu pour son excellence en leadership et pour son environnement de travail axé sur l'inclusion, la collaboration et l'innovation.	<p>Résultat : Des effectifs mobilisés et outillés; un milieu de travail reconnu pour sa diversité, qui cherche à avoir une représentation de plus en plus élevée des groupes visés par l'équité en matière d'emploi.</p> <p>Indicateur : Résultats du sondage sur la mobilisation du personnel et statistiques d'auto-identification.</p>	<b>PARTIELLEMENT ATTEINT</b>
Offrir un milieu de travail sain, sécuritaire et bienveillant, où les membres du personnel peuvent se perfectionner, atteindre leurs objectifs et faire partie d'une équipe au rendement élevé.	<p>Résultat : Un lieu de travail sûr pour l'ensemble des membres du personnel, des entrepreneurs et entrepreneuses et des visiteurs et visiteuses.</p> <p>Indicateur : Atteinte de l'objectif zéro blessure grave ou accident mortel sur le lieu de travail.</p>	<b>NON ATTEINT<sup>1</sup></b>



## FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

OBJECTIF	RÉSULTATS ET INDICATEURS	RÉSULTAT
Fournir des produits et services qui se démarquent en étant responsables sur le plan social et environnemental.	<p>Objectif : Maintien de la réputation mondiale de la Monnaie en tant qu'entreprise socialement responsable.</p> <p>Indicateur : Maintien de la certification « Good Delivery » de la LBMA pour l'or et l'argent.</p>	<b>ATTEINT</b>
Agir de manière à avoir une incidence favorable sur les collectivités et à réduire son empreinte sur l'environnement.	<p>Résultat : Respect des objectifs de rendement ESG.</p> <p>Indicateur : Voir le Rapport d'impact 2024 et la section sur la durabilité du présent rapport annuel.</p>	<b>ATTEINT</b>
Investir dans les technologies et les processus écologiquement responsables, et en concevoir.		

<sup>1</sup> Une blessure grave s'est produite à la Monnaie en 2024. Des évaluations ont été réalisées immédiatement après l'événement et la Monnaie a mis en œuvre des plans d'action à long terme pour atténuer le risque que la situation se reproduise.

# Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion renferme une analyse des résultats financiers et de l'évolution des activités de la Monnaie royale canadienne (la « Monnaie ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, lesquels ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Sauf indication contraire, les résultats financiers indiqués dans le présent rapport de gestion sont présentés en dollars canadiens et ont été arrondis au million près; l'information qui y figure est en date du 6 mars 2025.

La direction est responsable de tous les renseignements paraissant dans le rapport annuel et dans le présent rapport de gestion. Le 6 mars 2025, le Conseil d'administration a approuvé la teneur du présent rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés audités.



Ce dollar éprouve numismatique en argent coloré souligne le premier anniversaire du couronnement de Sa Majesté le roi Charles III avec un portrait officiel du Roi en tenue d'apparat. Puisqu'il s'agissait de la première investiture d'un souverain du Canada en plus de 70 ans, beaucoup ont eu l'occasion d'être témoins pour la première fois de cette cérémonie synonyme de continuité, de tradition et de devoir.

## Importance relative

Pour établir quelles informations doit contenir le rapport de gestion, la direction est guidée par le principe de l'importance relative. La direction juge l'information importante si son omission ou son inexactitude était raisonnablement susceptible d'influer sur les décisions que les principaux utilisateurs prendraient en se fondant sur l'information financière comprise dans le présent rapport de gestion.

## Énoncés prospectifs

En parcourant tout énoncé prospectif, les lecteurs sont priés de garder à l'esprit la mise en garde figurant à la fin du présent rapport de gestion.

## Mesures financières non conformes aux PCGR

Le présent rapport de gestion renferme des mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») qui sont clairement identifiées. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et pourraient ne pas être comparables à celles que présentent d'autres sociétés qui publient leurs informations selon ce référentiel comptable.

## Résumé

La Monnaie royale canadienne est une société d'État appartenant exclusivement au gouvernement du Canada. En vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la Monnaie a pour mandat de frapper des pièces en vue de réaliser des bénéfices et d'exercer des activités connexes. Elle aspire à être une société d'État souple et résiliente, orientée vers l'avenir et prête à agir pour saisir les occasions d'apporter de la valeur au Canada. Les activités de la Monnaie se divisent en deux principaux secteurs : les pièces de circulation et les métaux précieux.

## Secteur des pièces de circulation

La Monnaie royale canadienne est l'établissement de monnayage national du Canada et un chef de file mondial des pièces de circulation et des métaux précieux. Dans le cadre de son mandat principal, la Monnaie gère la distribution des pièces de circulation du Canada, offrant à cette fin des services d'établissement de prévisions hebdomadaires, de production de classe mondiale et, finalement, de retrait de ces pièces. Cette responsabilité de bout en bout ainsi que la gestion des stocks à l'échelle du pays permettent à la Monnaie d'offrir de façon efficace une option de paiement fiable et accessible à l'ensemble de la population canadienne. La Monnaie recycle et redistribue les pièces, ce qui réduit la nécessité d'en produire de nouvelles et prolonge la durée de vie et l'utilisation de celles déjà en circulation.

La Monnaie propose, au nom du gouvernement du Canada, un programme de pièces commémoratives qui célèbre l'histoire, la diversité, la culture et les valeurs du Canada. Outre son mandat principal, elle est également responsable du Programme de récupération des alliages en vertu duquel les plus vieilles pièces canadiennes sont retirées du réseau de distribution des pièces et remplacées par des pièces en acier plaqué multicouche, lesquelles sont plus durables et plus sûres.

La Ligne des pièces de circulation étrangère fabrique des pièces finies novatrices, des flans et des jetons destinés à des clients du monde entier, dont des banques centrales, des établissements de monnayage, des autorités monétaires et des ministères des Finances. La Monnaie produit également, pour ses clients à l'échelle internationale et grâce à une technologie de pointe, des coins qui leur permettent de frapper eux-mêmes leurs pièces. Ces contrats permettent à la Monnaie de tirer parti de son infrastructure et de son savoir-faire inégalé à son usine de Winnipeg

### Secteur des métaux précieux

La Ligne des produits et services d'investissement fournit un soutien crucial aux secteurs essentiels des mines et des services financiers au Canada grâce à ses produits d'investissement de premier ordre sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux, auxquels s'ajoutent des services intégrés d'affinage et d'entreposage de ces métaux et des reçus de transactions boursières. Parmi ses produits, citons la série des pièces Feuille d'érable qui se décline en or et en argent. Elle offre également d'autres produits et services de métaux précieux à des fins d'investissement et de fabrication. Grâce à sa position de chef de file du marché de même qu'à la qualité et la sûreté inégalées de ses pièces d'investissement, la Monnaie est bien placée pour conquérir une grande part de toute augmentation de la demande tout en maintenant ses volumes lorsque les marchés s'affaiblissent. Par le passé, la Monnaie a émis des reçus de transactions boursières aux termes de ses programmes Réserve d'or canadienne (TSX : MNT et MNT.U) et Réserve d'argent canadienne (TSX : MNS et MNS.U), reçus qui confèrent aux épargnants et aux investisseurs institutionnels qui se les procurent un droit de propriété véritable et direct sur des produits d'investissement non répartis entreposés par la Monnaie dans ses installations. De tels programmes permettent à celle-ci d'exploiter de manière efficiente ses installations de production, notamment en réduisant les besoins de location de métaux précieux, tout en générant des produits des activités ordinaires grâce aux frais de gestion.

La Ligne des produits numismatiques conçoit et fabrique des pièces de collection qu'elle vend à une clientèle qui lui est fidèle et qui se trouve tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. C'est avec fierté que la section responsable des médailles en fournit à de nombreuses institutions publiques du Canada afin de reconnaître et célébrer les réalisations exceptionnelles des Canadiens et Canadiennes. La Monnaie occupe une position de chef de file mondial dans l'art et la science du monnayage qui est régulièrement reconnue à l'échelle internationale, et ce, en grande partie grâce à l'emploi de procédés technologiques d'avant-garde tels la photoluminescence et le placage sélectif, à la collection *Opulence*, à des produits d'investissement hybrides et haut de gamme ainsi qu'à la coloration distinctive, ce qui permet à la Monnaie de créer des produits attrayants et originaux. Celle-ci vend ses produits numismatiques par voie de ses plateformes de vente par appels sortants et de commerce électronique, dans ses boutiques d'Ottawa et de Winnipeg ainsi que par l'entremise de marchands et de partenaires au pays et à l'échelle mondiale.



Cette pièce de la série *Commemoration de l'histoire des Noirs* raconte un chapitre souvent oublié de l'immigration au Canada. Elle célèbre Amber Valley, l'une des plus grandes communautés noires de l'Ouest canadien au début du 20<sup>e</sup> siècle, et rend hommage aux pionniers noirs qui ont fui vers le Nord pour échapper à la violence raciale aux États-Unis, surmontant de nouvelles épreuves afin d'offrir un avenir meilleur à leur descendance.

## Faits importants au sein de l'entreprise

### Nouvelles pièces de monnaie

*Retour de la collection de pièces Opulence de la Monnaie*

La collection *Opulence* de la Monnaie royale canadienne, composée d'une sélection très exclusive de pièces haut de gamme en or et en platine purs, est revenue en force avec un article de collection unique au monde, la pièce de 10 kg en or pur à 99,99 % 2024 – *The Dance Screen (The Scream Too)*. Au grand bonheur de la Monnaie, ce superbe hommage numismatique s'est vendu pour la somme de 1 561 250,00 dollars canadiens lors d'une mise aux enchères en personne tenue par la Maison de vente aux enchères Heffel. De plus, la collection *Opulence* 2024 a accueilli la pièce de 500 \$ en or pur 2024 – Pureté cristalline, une création de 5 oz aux allures de bijou incrustée de diamants canadiens, conçue par les artistes Chris et Rosina Reid.



À l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de naissance de L. M. Montgomery (1874-1942), cette pièce de circulation de 1 \$ rend hommage au talent de l'écrivaine, à ses contributions durables à la littérature, ici comme à l'étranger, et à son rôle dans la promotion de l'Île-du-Prince-Édouard et du Canada dans ses intemporels romans *Anne de la maison aux pignons verts* et ses autres œuvres mémorables.

*Nouvelle pièce de circulation commémorative de 2 \$ en l'honneur des peuples, des traditions et des territoires de l'Inuit Nunangat*

En novembre 2024, la Monnaie a lancé une nouvelle pièce de circulation commémorative de 2 \$ invitant l'ensemble des personnes habitant le Canada à célébrer l'Inuit Nunangat. La pièce était aussi un appel à découvrir la culture et le mode de vie distincts des communautés inuit qui habitent ce vaste territoire nordique.

Cette nouvelle pièce s'ajoute aux autres pièces remarquables qu'a lancées la Monnaie en 2024, dont une pièce de circulation commémorative de 1 \$ en l'honneur de L. M. Montgomery, l'une des plumes les plus prolifiques et les plus lues de l'histoire canadienne, et une pièce de circulation commémorative de 2 \$ marquant le 100<sup>e</sup> anniversaire de la création officielle de l'Aviation royale canadienne.

### Plan d'entreprise

Le 4 mars 2025, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a approuvé le Plan d'entreprise 2025-2029 de la Monnaie.

### Dividendes

En janvier et en décembre 2024, la Monnaie a déclaré et versé à son actionnaire, le gouvernement du Canada, des dividendes s'élevant à 4,0 millions de dollars et à 1,0 million de dollars pour les exercices 2023 et 2024, respectivement.

### Initiatives de durabilité (facteurs ESG)

*Prix Excellence in Currency Awards pour l'innovation et la durabilité*

La Monnaie a remporté deux prix décernés lors des Excellence in Currency Awards de l'International Association of Currency Affairs (IACA), présentés à la Coin Conference de 2024, dont le prix *Meilleure innovation en matière de produit, de procédé ou de fabrication de pièces de monnaie* pour son nouveau processus de placage de bronze responsable destiné aux pièces de circulation.

## Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC »)

Les informations devant être fournies par la Monnaie conformément aux recommandations du GIFCC figurent dans le Rapport d'impact de 2024, qui présente les progrès de la Monnaie par rapport à son engagement envers la durabilité. La mise à jour des informations à fournir conformément aux recommandations du GIFCC comprend trois recommandations qui n'avaient pas été appliquées dans le rapport de 2023 : i) l'intégration et la surveillance des possibilités et des risques liés au climat dans le système de gestion des risques de l'entreprise (GRE) de la Monnaie, ii) la réalisation d'une étude sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 3 de la Monnaie avec des experts en données climatiques et iii) l'établissement de cibles de réduction des émissions de carbone alignées sur la science pour 2030 et 2050, dans le cas de nos émissions directes de GES (portées 1 et 2), et pour 2050, dans le cas de nos émissions indirectes de GES (portée 3).

## Indicateurs de rendement

Soucieuse d'atteindre ses objectifs, la Monnaie s'efforce d'accroître constamment sa rentabilité par une gestion prudente de ses finances et par des activités efficaces. Elle évalue son rendement au moyen de paramètres significatifs pour son actionnaire, sa clientèle, ses partenaires commerciaux et son personnel. Les mesures présentées ci-dessous lui permettent de surveiller sa capacité à améliorer son rendement et à apporter de la valeur à son actionnaire et au Canada.

### Résultats et rendement financier consolidés

	2024	2023	Variation en \$	Variation en %
Produits des activités ordinaires	<b>1 284,1 \$</b>	2 162,0 \$	(877,9)	(41)
Résultats de la période	<b>18,0 \$</b>	16,6 \$	1,4	8
Résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments <sup>1</sup>	<b>11,0 \$</b>	24,1 \$	(13,1)	(54)
Marge des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments <sup>2</sup>	<b>0,9 %</b>	1,1 %		
Rendement du capital investi moyen <sup>2</sup>	<b>4 %</b>	8 %		

<sup>1</sup> Les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Un rapprochement des résultats de la période et des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments figure à la page 39.

<sup>2</sup> Il s'agit de mesures financières non conformes aux PCGR et leur calcul est fondé sur les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments.

	2024	2023	Variation en \$	Variation en %
Trésorerie	<b>54,6 \$</b>	59,8 \$	(5,2)	(9)
Stocks	<b>56,2 \$</b>	68,8 \$	(12,6)	(18)
Immobilisations	<b>173,8 \$</b>	173,0 \$	0,8	-
Total de l'actif	<b>367,0 \$</b>	380,4 \$	(13,4)	(4)
Fonds de roulement	<b>86,1 \$</b>	97,8 \$	(11,7)	(12)
Dividendes versés	<b>5,0 \$</b>	- \$	5,0	



Cette pièce de 10 oz en argent fin reproduit un panneau de cèdre sculpté par l'artiste kwakwaka'wakw Junior Henderson. Ce dernier y exprime le lien unissant son peuple aux êtres vivants qui assurent sa survie – dont le Saumon, une entité immortelle qui se sacrifie comme subsistance et dont les ossements retournent à l'eau pour poursuivre le cycle de la vie.

## Résultats d'exploitation

### Analyse du rendement financier

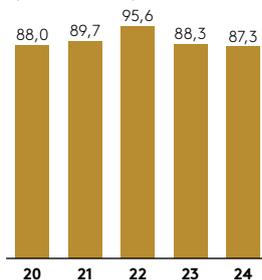
Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont augmenté de 8 % pour s'établir à 18,0 millions de dollars, contre 16,6 millions de dollars en 2023. Les résultats d'un exercice à l'autre rendent compte du ralentissement de la demande mondiale de produits d'investissement amorcé au deuxième semestre de 2023. Le rendement plus faible du secteur des métaux précieux de la Monnaie a été partiellement compensé par la hausse du cours de l'or, des niveaux records ayant été atteints en 2024, conjuguée à l'augmentation des volumes de pièces de circulation étrangères vendues et à la baisse prévue des charges d'exploitation aux fins du soutien des activités courantes de la Monnaie et des projets liés au programme numérique et à la transformation des activités. Les résultats reflètent aussi une variation favorable de la réévaluation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale.

Le fonds de roulement et la trésorerie ont diminué de 12 % et de 9 %, respectivement, depuis le 31 décembre 2023, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation ayant été contrebalancés par des dépenses en immobilisations de 20,8 millions de dollars, des remboursements prévus de 6,0 millions de dollars sur les emprunts et le versement de dividendes atteignant 5,0 millions de dollars.

### Produits des activités ordinaires par programme et par ligne commerciale

	2024	2023	Variation en \$	Variation en %
Pièces de circulation canadiennes	87,3 \$	88,3 \$	(1,0)	(1)
Pièces de circulation étrangères	48,7	27,6	21,1	76
Total pour les pièces de circulation	136,0 \$	115,9 \$	20,1	17
Produits et services d'investissement	1 008,3 \$	1 905,4 \$	(897,1)	(47)
Produits numismatiques	139,8	140,7	(0,9)	(1)
Total pour les métaux précieux	1 148,1 \$	2 046,1 \$	(898,0)	(44)
Total des produits des activités ordinaires	1 284,1 \$	2 162,0 \$	(877,9)	(41)

**Produits des activités ordinaires : Pièces de circulation canadiennes**  
(en millions de \$)



La Monnaie gère ses secteurs des pièces de circulation et des métaux précieux de manière intégrée et flexible. Cette approche lui permet d'affecter des ressources à ces activités afin de combler les besoins de sa clientèle et de ses marchés.

### Pièces de circulation canadiennes

Les produits des activités ordinaires générés par le Programme de pièces de circulation canadiennes ont diminué de 1,0 million de dollars en regard de ceux de 2023. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des frais liés au programme, partiellement contrebalancée par le volume plus élevé de pièces de circulation nécessaires pour regarnir les stocks en raison d'une diminution des dépôts dans les institutions financières.

### Approvisionnement en pièces

(en millions de pièces)	2024	2023	Variation	Variation en %
Dépôts dans les institutions financières	1 581	1 660	(79)	(5)
Pièces recyclées	135	141	(6)	(4)
Nouvelles pièces vendues aux institutions financières et autres	241	249	(8)	(3)
Total de l'approvisionnement en pièces	1 957	2 050	(93)	(5)

La demande est comblée au moyen des trois principales sources d'approvisionnement indiquées dans le tableau précédent, et elle peut varier d'une région à l'autre du pays et d'une période à l'autre de l'année. La Monnaie a pu tirer parti des pièces déjà en circulation pour répondre à 88 % de la demande en 2024.

Les dépôts dans les institutions financières constituent le principal canal d'approvisionnement qui permet de combler la demande de pièces; ils sont généralement composés des pièces provenant notamment du transport en commun, du stationnement et des distributeurs automatiques. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les dépôts dans les institutions financières ont diminué de 5 % par rapport à 2023.

### Stocks du ministère des Finances

(en millions de dollars)	2024	2023	Variation en \$
Stocks d'ouverture	90,0 \$	102,0 \$	(12,0)
Nouvelles pièces produites et vendues au ministère des Finances	102,4	82,0	20,4
Nouvelles pièces vendues aux institutions financières et autres	(93,6)	(94,0)	0,4
Stocks de clôture	98,8 \$	90,0 \$	8,8

La Monnaie gère de façon proactive les niveaux des stocks associés aux dépôts dans les institutions financières, aux volumes des machines de recyclage et à sa production de nouvelles pièces afin de s'assurer que, tout au long de l'année, la demande de pièces est comblée comme il se doit et que ses coûts sont bien gérés. Au 31 décembre 2024, la valeur nominale des stocks du ministère des Finances s'établissait à 98,8 millions de dollars, ce qui respectait les limites énoncées à cet égard dans le protocole d'entente intervenu avec ce ministère.

### Pièces de circulation étrangères

Les produits des activités ordinaires de la Ligne des pièces de circulation étrangères ont progressé de 76 %, passant de 27,6 millions de dollars en 2023 à 48,7 millions de dollars en 2024. La progression des produits des activités ordinaires générés par les ventes de pièces de circulation étrangères traduit la hausse de 61 % des volumes produits et expédiés d'un exercice à l'autre.

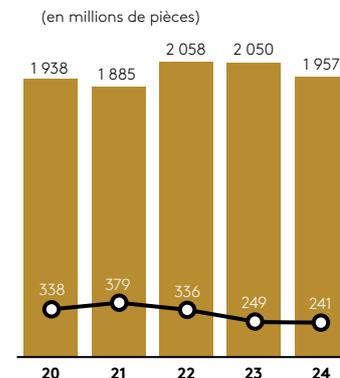
### Produits et services d'investissement

	2024	2023	Variation en \$	Variation en %
Produits des activités ordinaires, montant brut	2 678,1 \$	3 724,9 \$	(1 046,8)	(28)
Moins les opérations visant des stocks de clients <sup>1</sup>	(1 669,8)	(1 819,5)	149,7	(8)
Produits des activités ordinaires, montant net	1 008,3 \$	1 905,4 \$	(897,1)	(47)

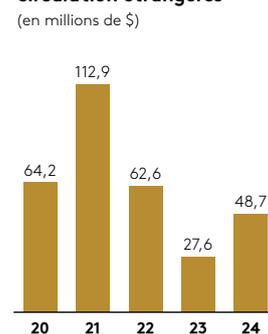
<sup>1</sup> Les opérations visant des stocks de clients sont des transactions dans le cadre desquelles des métaux précieux appartenant à des clients sont utilisés pour la vente, la Monnaie agissant comme intermédiaire plutôt que pour son propre compte. Par conséquent, les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont présentés déduction faite du coût des ventes.

### Approvisionnement annuel en pièces de circulation au Canada

#### ☞ Pièces vendues aux institutions financières et autres



### Produits des activités ordinaires : Pièces de circulation étrangères

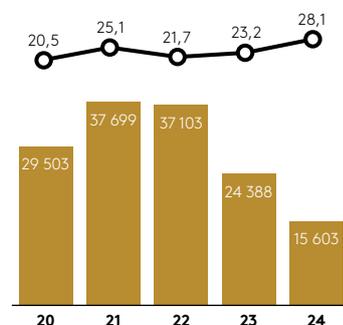


### Ventes de produits d'investissement en or



■ **Ventes de produits d'investissement en argent**  
(en milliers d'onces)

↗ **contre le prix moyen de l'argent**  
(\$ US l'once)



(en milliers d'onces)	2024	2023	Variation	Variation en %
Or	<b>567,3</b>	989,1	(421,8)	(43)
Moins les onces provenant des opérations visant des stocks de clients	<b>(449,2)</b>	(525,7)	76,5	(15)
Onces d'or, nombre net	<b>118,1</b>	463,4	(345,3)	(75)
Argent	<b>15 602,7</b>	24 388,2	(8 785,5)	(36)
Moins les onces provenant des opérations visant des stocks de clients	<b>(5 545,0)</b>	(4 000,8)	(1 544,2)	39
Onces d'argent, nombre net	<b>10 057,7</b>	20 387,4	(10 329,7)	(51)

Le montant net des produits des activités ordinaires de la Ligne des produits et services d'investissement a diminué de 47 %, passant de 1,9 milliard de dollars en 2023 à 1,0 milliard de dollars en 2024. Cette diminution s'explique surtout par la baisse des volumes nets des produits d'investissement en or et en argent vendus, atténuée par la hausse des cours de l'or et de l'argent.

### Produits numismatiques

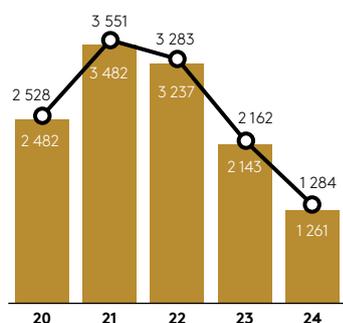
Les produits des activités ordinaires de la Ligne des produits numismatiques ont légèrement fléchi, passant de 140,7 millions de dollars en 2023 à 139,8 millions de dollars en 2024. La diminution d'un exercice à l'autre découle de la forte demande associée aux produits soulignant le règne de la reine Elizabeth II et le couronnement de Sa Majesté le roi Charles III en 2023, atténuée en 2024 par les fortes ventes de pièces commémoratives, de produits Année lunaire et de pièces de un kilogramme en or.

	2024	2023	Variation en \$	Variation en %
Or	<b>58,2 \$</b>	58,7 \$	(0,5)	(1)
Argent	<b>60,9</b>	60,7	0,2	-
Autres produits <sup>1</sup>	<b>20,7</b>	21,3	(0,6)	(3)
Total des produits des activités ordinaires	<b>139,8 \$</b>	140,7 \$	(0,9)	(1)

<sup>1</sup> Les autres produits comprennent ceux tirés de la vente de pièces en métaux communs, de médailles et d'autres produits connexes.

■ **Coût des ventes et des charges d'exploitation**

↗ **contre les produits des activités ordinaires**  
(en millions de \$)



### Charges

	2024	2023	Variation en \$	Variation en %
Coût des ventes	<b>1 141,4 \$</b>	2 008,3 \$	(866,9)	(43)
Charges d'exploitation				
Frais de marketing et ventes	<b>30,7 \$</b>	32,3 \$	(1,6)	(5)
Frais d'administration	<b>88,8</b>	102,7	(13,9)	(14)
Total des charges d'exploitation	<b>119,5 \$</b>	135,0 \$	(15,5)	(11)

Le coût des ventes a diminué de 43 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. La diminution du coût des ventes rend compte de celle de 41 % du total des produits des activités ordinaires pour l'exercice, d'une hausse de 14,5 millions de dollars du gain à la réévaluation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, facteur comptabilisé dans le coût des ventes, de la proportion accrue des opérations visant des stocks de clients et de l'efficacité opérationnelle de la Ligne des pièces de circulation étrangères, qui a enregistré une hausse des volumes alors que ses coûts fixes ont été similaires.

Dans l'ensemble, les charges d'exploitation se sont allégées de 11 % en 2024, passant de 135,0 millions de dollars en 2023 à 119,5 millions de dollars en 2024. La diminution des frais d'administration a résulté essentiellement de la restriction efficace des charges d'exploitation dans leur ensemble, en particulier des frais liés aux services de consultation et au personnel à l'appui des activités courantes ainsi que des charges liées au programme numérique et à la transformation des activités.

## Liquidités et ressources en capital

### Flux de trésorerie

	2024	2023	Variation en \$	Variation en %
Trésorerie à la clôture de la période	<b>54,6 \$</b>	59,8 \$	(5,2)	(9)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	<b>28,5 \$</b>	21,1 \$	7,4	35
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<b>(20,8) \$</b>	(32,0) \$	11,2	(35)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<b>(12,8) \$</b>	(7,7) \$	(5,1)	66

En 2024, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont établis à 28,5 millions de dollars, en hausse de 7,4 millions de dollars par rapport à ceux de 2023, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des entrées de trésorerie nettes attribuable au calendrier des achats de métaux précieux et à la baisse des coûts d'exploitation, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des volumes nets des produits d'investissement vendus et le calendrier des paiements reçus de clients.

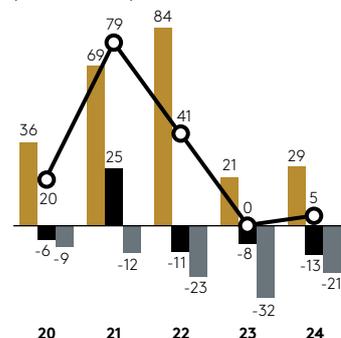
Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 20,8 millions de dollars en 2024, soit 11,2 millions de dollars de moins qu'en 2023, principalement en raison d'investissements réalisés dans du matériel de production aux usines de Winnipeg et d'Ottawa dans le cadre de la mise en œuvre continue de la stratégie UNE seule Monnaie, dont bon nombre ont été achevés en 2024.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont établis à 12,8 millions de dollars en 2024, en hausse de 5,1 millions de dollars par rapport à ceux de 2023.

La Société a déclaré et versé au gouvernement du Canada un dividende de 4 millions de dollars en janvier 2024, lequel se rapportait à l'exercice clos le 31 décembre 2023, et un dividende de 1 million de dollars en décembre 2024, lequel représentait le solde de trésorerie projeté à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par rapport à une réserve de trésorerie requise et prédéterminée dans le Plan d'entreprise de la Monnaie.

### Activités des flux de trésorerie contre les dividendes versés

(en millions de \$)



- Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation
- Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement (à l'exclusion des dividendes)
- Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement
- Dividendes versés

## Facilités d'emprunt

À l'ouverture de l'exercice 2024, les emprunts à long terme en cours de la Monnaie totalisaient 18 millions de dollars. Au cours de l'exercice, des remboursements prévus de 6 millions de dollars ont été effectués, ce qui a eu pour effet de ramener le total du solde des emprunts à long terme en cours à 12 millions de dollars au 31 décembre 2024. À l'ouverture de cet exercice, le ratio de ses emprunts à long terme sur les capitaux propres était de 1:09 et à sa fermeture, il se chiffrait à 1:14. Il y a lieu de se reporter à la note 16 annexe aux états financiers consolidés audités au 31 décembre 2024, à la page 82, pour obtenir des détails sur les facilités d'emprunt de la Monnaie.

## Risques financiers

En raison de la nature même de ses activités, la Monnaie est exposée aux risques de marché que posent les variations des prix des métaux et des taux de change. La majeure partie des matières premières qu'elle achète afin de produire ses pièces sont des métaux dont les prix peuvent fluctuer fortement. Le risque de change s'entend de l'incidence des fluctuations des taux de change sur les achats et les ventes qu'effectue la Monnaie. Afin de gérer son exposition aux risques de marché, celle-ci a recours à un programme de couverture et de gestion des risques qui est axé sur la prudence et qui met en jeu divers types d'instruments financiers et stratégies de transfert des risques.



Une première pour une pièce de circulation canadienne, cette pièce de 2 \$ est le fruit d'une collaboration entre la Monnaie, l'Inuit Tapiriit Kanatami et quatre artistes inuit représentant chacun l'une des régions de l'Inuit Nunangat (ᐃᐃᐃᐅ ᐃᐃᐃᐅ). Elle rend hommage au berceau du peuple inuit au Canada, qui représente 40 % de la superficie terrestre du pays et plus de 70 % de son littoral.

## Tableau des sensibilités

Facteur clé	Variation	Principale incidence
Par rapport au dollar US, le dollar canadien	augmente	Diminution des produits des activités ordinaires tirés de la vente de produits et services en dollars US Diminution des coûts engagés en dollars US Augmentation du coût des ventes des produits vendus en dollars US qui est engagé et/ou passé en charges en dollars canadiens Augmentation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale ainsi que du coût des ventes
Le prix d'une once d'or	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des métaux précieux Hausse du coût des produits du secteur des métaux précieux
Le prix d'une once d'argent	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des métaux précieux Hausse du coût des produits du secteur des métaux précieux Diminution du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale et du coût des ventes
Les coûts d'approvisionnement en métaux précieux et leurs taux de location	augmentent	Hausse du coût des produits en métaux précieux
Le prix d'un kilo de nickel	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des pièces de circulation Hausse du coût des pièces de circulation
Le prix d'un kilo d'acier	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des pièces de circulation étrangères Hausse du coût des pièces de circulation
Les taux d'intérêt	augmentent	Hausse du coût des produits en métaux précieux

## Rendement pour le gouvernement du Canada

En 2024, la Monnaie a déclaré et versé des dividendes de 4 millions de dollars et de 1 million de dollars à son actionnaire, le gouvernement du Canada, en lien avec les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024, respectivement. Le tableau suivant résume le rendement total de la Monnaie pour le Canada dans les cinq derniers exercices.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dividendes versés	20,0 \$	78,9 \$	40,7 \$	- \$	5,0 \$	144,6 \$
Impôts sur le résultat payés	2,2	3,2	31,2	1,2	4,6	42,4
Total du rendement pour le Canada	22,2 \$	82,1 \$	71,9 \$	1,2 \$	9,6 \$	187,0 \$



Le puissant Dragon de Bois prend vie grâce au relief exceptionnel qui s'élève à une hauteur incroyable au revers comme à l'avant de cette pièce. Cette innovation confère une dimension inouïe à cet hommage en or pur à l'Année du Dragon, l'an 2024 promettant croissance, progrès, créativité et bonne fortune selon le calendrier lunaire asiatique.

## Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Il y a lieu de se reporter aux notes 12, 13, 14 et 23 annexes aux états financiers consolidés audités et débutant aux pages 79 et 90, respectivement, pour obtenir des détails sur les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la Monnaie.

## Réalisations par rapport au Plan d'entreprise

Les résultats opérationnels et financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 indiquent que les objectifs financiers énoncés dans le Plan d'entreprise 2024-2028 ont été dépassés.

La demande de métaux précieux s'est améliorée en 2024, mais ne s'est pas complètement rétablie de la baisse considérable de la demande mondiale de produits d'investissement qui a commencé au deuxième semestre de 2023. Une surveillance étroite des conditions du marché des produits d'investissement et l'établissement de priorités quant à la capacité de production en 2024 ont permis à la Monnaie de cerner les possibilités d'amélioration de la rentabilité tout en gérant activement ses charges d'exploitation. La Monnaie a ainsi été en mesure d'obtenir des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments s'élevant à 11,0 millions de dollars, dépassant ainsi l'objectif de 8,8 millions de dollars qu'elle avait fixé pour l'exercice.

La Monnaie a par ailleurs réalisé les réductions de dépenses prescrites par le gouvernement pour ce qui est de ses charges d'exploitation en 2024, comme il est indiqué dans son Plan d'entreprise, notamment une réduction de 15 % des frais liés aux services de consultation, aux honoraires de professionnels et aux voyages, compte non tenu des charges se rapportant à son programme numérique et à la transformation de ses activités, et une diminution de 0,8 % de toutes les autres charges d'exploitation.

Les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments constituent une mesure financière non conforme aux PCGR dont se servent la direction et d'autres parties prenantes pour comparer les résultats financiers de la Monnaie avant l'incidence des variations hors trésorerie des évaluations, des impôts et d'autres éléments. Ce qui suit constitue un rapprochement des résultats de la période et des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments.

	<b>2024</b>	2023
Résultats de l'exercice	<b>18,0 \$</b>	16,6 \$
Ajouter (soustraire) :		
Charge d'impôts sur le résultat	<b>6,3</b>	5,6
Dons à usage déterminé par l'actionnaire	<b>0,3</b>	1,2
Perte nette de change <sup>1</sup>	<b>0,4</b>	0,2
Perte (gain) à la réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale <sup>2</sup>	<b>(14,0)</b>	0,5
Résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments	<b>11,0 \$</b>	24,1 \$

<sup>1</sup> La perte nette de change pour 2024 ne tient pas compte d'une perte de 0,7 million de dollars (néant en 2023) liée à l'atténuation du risque de change découlant d'un contrat en particulier.

<sup>2</sup> La réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale représente l'incidence hors trésorerie du changement dans l'évaluation de la composante récupération de métaux précieux du passif au titre des rachats de ces produits, ce qui exclut l'incidence d'un gain de change de 6,4 millions de dollars (perte de 1,3 million de dollars en 2023).



Cette pièce de 5 oz en argent fin reproduit l'esquisse originale du dollar en argent de 1939, créée par le célèbre Emanuel Hahn pour souligner la visite royale du roi George VI au Canada. Nos graveurs ont soigneusement recréé le concept préliminaire de cette pièce historique représentant le parlement, jusqu'aux moindres traits de crayon et plis de la feuille.

## Risques d'exploitation

La direction tient compte de l'ensemble des risques et des occasions à chaque palier décisionnel. Le rendement de la Monnaie dépend de nombreux facteurs, dont la conjoncture économique, la volatilité des marchés financiers et des marchandises et les pressions exercées par la concurrence. De plus, comme la Monnaie est une société d'État régie par un cadre législatif, son rendement pourrait être influencé par tout changement des objectifs de l'actionnaire ou des orientations définies par les organismes dirigeants. Guidée par le Conseil d'administration, c'est l'équipe de direction qui met en œuvre le processus de gestion des risques de l'entreprise de la Monnaie. Ce processus vise avant tout la détection, l'évaluation et la gestion, selon la tolérance au risque du Conseil d'administration, des principaux risques qui pourraient entraver la réalisation des objectifs stratégiques de la Monnaie. Dans le cadre de ses responsabilités de supervision, le Conseil d'administration approuve les énoncés sur la tolérance au risque, examine le profil de risque stratégique de la Monnaie et peut orienter les grandes lignes de son approche à la gestion des risques.

Le cadre et les méthodes de gestion des risques de l'entreprise de la Monnaie sont conformes aux directives émises par le Conseil du Trésor et font l'objet d'un examen périodique par son vérificateur interne. Des recommandations visant à sensibiliser le personnel aux risques et à favoriser la gestion de ces derniers sont émises au besoin. Des exigences pertinentes en gestion des risques font partie intégrante des responsabilités du personnel.

Un registre des principaux risques stratégiques est tenu, tout comme le sont divers autres registres portant sur les risques opérationnels propres à chaque ligne commerciale ou service de soutien de la Monnaie. Ces registres sont régulièrement mis à jour et sont modifiés à mesure que de nouveaux risques sont repérés et que les risques existants sont atténués.

Au 31 décembre 2024, la Monnaie a établi que les principaux risques de l'entreprise suivants pourraient nuire fortement à la réalisation de ses objectifs stratégiques, lesquels sont décrits à la page 27.

## Risques stratégiques

### État de préparation à une économie utilisant peu de numéraire

Cela désigne le risque que la Monnaie ne soit pas prête à faire face aux conséquences que l'accélération des paiements électroniques, au pays et à l'étranger, pourrait avoir sur son modèle d'affaires et sur son mandat. Pour contrer ce risque, elle s'y attaque sur plusieurs fronts. Premièrement, en tant que gestionnaire du cycle de vie des pièces de circulation au Canada, la Monnaie cherche constamment à améliorer son système de gestion des pièces lui permettant d'analyser des données et des informations afin de comprendre les tendances de leur utilisation et tire parti des connaissances de l'industrie et du marché qu'a le Comité national des pièces. Deuxièmement, la Monnaie communique régulièrement avec la Banque du Canada et le ministère des Finances afin de partager les enseignements tirés et les stratégies de gestion des enjeux découlant de scénarios plausibles concernant les échanges et le commerce. Troisièmement, la Monnaie mène régulièrement des sondages pour mieux comprendre l'attitude et les comportements des consommateurs à l'égard des pièces de monnaie. Enfin, la Monnaie réalise souvent des études comparatives par lesquelles elle compare les tendances qui se dessinent à l'échelle nationale et internationale afin d'obtenir de précieuses informations sur ce que pourrait être un avenir où le numéraire sera moins utilisé.

### Diversification de la clientèle

Il s'agit du risque que la Monnaie dépende d'un nombre restreint de clients, lesquels représentent une part importante de ses sources de revenus. La Monnaie continue d'atténuer ce risque en menant un examen exhaustif de toutes ses activités afin d'élaborer un portefeuille de produits et services selon une approche axée sur la clientèle. En outre, elle s'efforce activement de recruter de nouveaux clients, de conserver sa clientèle et d'augmenter ses ventes dans ses secteurs des pièces de circulation et des métaux précieux. La Monnaie a ciblé une nouvelle clientèle et de nouveaux marchés grâce à l'élaboration d'une stratégie de produits numismatiques et d'investissement hybrides.

### Attentes à l'égard de la stagflation

Il s'agit du risque que les prévisions de récession et d'inflation se confirment, et ce, malgré la mise en place de mesures de politique monétaire, ce qui se traduirait par des pressions à long terme sur les marges. Afin d'atténuer l'incidence sur ses marges, la Monnaie a entrepris un examen approfondi des frais d'administration et des dépenses discrétionnaires, y compris des frais liés aux services de consultation, aux honoraires de professionnels et aux voyages. Parallèlement, la Monnaie poursuit l'optimisation de la capacité de production aux installations d'Ottawa et de Winnipeg.

## Risques opérationnels

### Bassin de talents

Il s'agit du risque que la capacité d'attirer et de conserver les meilleurs talents soit réduite par la concurrence qui s'exerce sur le marché, ce qui pourrait retarder des projets et des initiatives importantes.

La Monnaie continue de renforcer la proposition de valeur au personnel en mettant l'accent sur la diversité, l'équité et l'inclusion, les facteurs ESG, les parcours professionnels à la Monnaie et les modalités de travail flexibles. En outre, des plans de relève sont élaborés en vue de maintenir l'excellence de la Monnaie et de veiller à ce que les talents soient en voie de perfectionnement et prêts à prendre le relais dans l'ensemble de l'organisation.



En constituant officiellement l'Aviation royale canadienne le 1<sup>er</sup> avril 1924, le Canada s'est doté de façon permanente d'une force aérienne à temps plein. Cent ans plus tard, la Monnaie émet une pièce de circulation de 2 \$ pour souligner ce jalon historique et reconnaître l'important service rendu à la nation par l'ensemble de son personnel, d'hier à aujourd'hui.

## Cybersécurité

Il s'agit du risque que la Monnaie subisse des pertes (financières ou d'exploitation, ou atteintes à la réputation) par suite d'une cyberattaque ou d'une violation de données. La Monnaie continue d'affiner son programme de cybersécurité en harmonisant son approche aux pratiques exemplaires du gouvernement du Canada et aux normes du secteur. Elle s'efforce également de mettre en place un cadre de cybersécurité axé sur le personnel, les processus et la technologie, de même que des capacités rehaussées en vue de cerner les vulnérabilités et de permettre le classement des mesures correctives selon leur priorité.

## Tensions géopolitiques

Il s'agit du risque que des relations géopolitiques se détériorent et aient une incidence négative sur la part de marché et les débouchés de la Monnaie ou mettent à risque sa position en matière de cybersécurité. La Monnaie surveille toujours le risque pour ses activités et procède à une évaluation des menaces pour tous les pays qu'un membre du personnel pourrait visiter pour affaires. Par ailleurs, la Monnaie prend des mesures proactives pour atténuer l'incidence de tout changement pouvant être apporté au commerce frontalier avec les États-Unis d'Amérique.

## Ancienne plateforme technologique

Il s'agit du risque que les anciennes applications et infrastructures de la Monnaie ne fonctionnent plus et que les équipes de l'entreprise ne puissent plus en disposer, qu'elles entraînent une importante perte de données ou des problèmes d'intégrité des données ou qu'elles entravent notre capacité à tirer efficacement parti de l'évolution technologique dans nos activités.

Sa feuille de route exhaustive du programme numérique lui permet d'atténuer ce risque. Son plus récent Plan d'entreprise prévoit des investissements ciblés en vue de la mise à niveau de l'expérience numérique et des plateformes de planification des ressources à l'échelle de l'entreprise.

## Chaîne d'approvisionnement

Il s'agit du risque que la Monnaie ne puisse se procurer ou fournir des produits et services en temps opportun et à un coût raisonnable. La Monnaie fait appel à de multiples fournisseurs lorsqu'elle le peut et augmente ses délais de production et d'approvisionnement afin d'atténuer les conséquences que ce risque pourrait avoir sur ses activités et ses projets.

## Mise en œuvre des facteurs ESG

Il s'agit du risque que la Monnaie n'ait pas la capacité de réaliser en temps opportun ses objectifs ou visées à l'égard des facteurs ESG ou de combler les attentes de sa clientèle, de son actionnaire ou de son personnel en ce domaine et que sa réputation en soit entachée.

La Monnaie affecte expressément des ressources à la mise en œuvre de mesures ESG, qui comprennent la présentation de rapports trimestriels et le suivi des jalons ESG et du respect des exigences du GIFCC.

## Estimations comptables cruciales, adoption de nouvelles normes comptables et faits nouveaux en comptabilité

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 4 annexes aux états financiers consolidés audités de la Monnaie, commençant aux pages 64 et 67, respectivement, pour obtenir des renseignements sur les estimations comptables cruciales, l'adoption de nouvelles normes comptables et les faits nouveaux en comptabilité.

### Frais de voyages, d'accueil et de conférences

Le tableau suivant résume les frais de voyages, d'accueil et de conférences qu'a engagés la Monnaie, lesquels englobent les dépenses engagées dans le cours normal des activités et les dépenses liées au programme numérique et à la transformation des activités.

	2024	2023	Variation en \$	Variation en %
Voyages	<b>1,9 \$</b>	2,1 \$	(0,2)	(10)
Accueil	<b>0,3</b>	0,2	0,1	50
Conférences	<b>0,1</b>	0,1	–	–
Total des frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements	<b>2,3 \$</b>	2,4 \$	(0,1)	(4)

En 2024, le Conseil d'administration de la Monnaie a engagé des frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements de 0,1 million de dollars (0,2 million de dollars en 2023).

### Présentation d'informations étoffées sur les dépenses

En juillet 2024, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a publié des directives à l'intention des sociétés d'État qui encouragent la présentation volontaire d'informations étoffées sur les dépenses. Pour de plus amples informations sur les dépenses de la Monnaie, veuillez visiter le Portail du gouvernement ouvert à l'adresse <https://recherche.ouvert.canada.ca/donneesouvertes/>.

### Contrôles internes et procédures

La Monnaie a instauré un cadre de contrôle interne, ce qui inclut des contrôles internes en matière de rapports financiers ainsi que des contrôles et procédures de communication de l'information. Sous la supervision de la présidente de la Monnaie et du vice-président, Finances et Administration, et chef de la direction financière, la direction a mis en œuvre un processus d'évaluation interne afin d'estimer l'efficacité de ces contrôles. Ce processus remplit les exigences concernant les pratiques exemplaires prescrites par le Règlement 52-109 qu'ont publié les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En tant que société d'État, la Monnaie s'est conformée volontairement à certaines règles et exigences du Règlement 52-109. Les évaluations aux 31 décembre 2023 et 2024 étaient fondées sur une estimation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ces contrôles.



Le motif d'Aija Komangapik célèbre le Nunavut (« notre terre » en inuktitut), représenté sous la forme d'une mère inuit protégeant son peuple (Nunavummiut), entourée d'objets et de tatouages inuit (*kakiniit*). Au Nunavut, la beauté et la résilience s'entremêlent, l'ancien et le nouveau façonnent l'avenir, et les traditions témoignent des profonds liens qu'entretiennent les Nunavummiut avec leur environnement et entre eux.

## Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information visent à fournir l'assurance raisonnable que tous les renseignements requis sont recueillis et transmis à la haute direction, ce qui inclut la présidente de la Monnaie et le chef de la direction financière, en temps opportun de sorte que la Monnaie puisse prendre des décisions éclairées au sujet des informations à divulguer auprès du public. Sous la supervision de la présidente de la Monnaie et du chef de la direction financière, la direction a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information en lien avec la rédaction du présent rapport de gestion et l'établissement des états financiers consolidés et a conclu que, dans l'exercice clos le 31 décembre 2024, leur conception et leur fonctionnement avaient été efficaces.

## Contrôles internes en matière de rapports financiers

Les contrôles internes en matière de rapports financiers fournissent une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés sont établis conformément aux IFRS. Cependant, en raison des limites qui leur sont inhérentes, il se peut que les contrôles internes en matière de rapports financiers ne puissent fournir qu'une assurance raisonnable et ne permettent pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. Sous la supervision de la présidente de la Monnaie et du chef de la direction financière, la direction a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes en matière de rapports financiers de la Monnaie en se fondant sur les critères énoncés dans le document *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission et sur les Objectifs de contrôle dans les domaines de l'information et des technologies connexes. S'appuyant sur cette évaluation, la direction a conclu que, dans l'exercice clos le 31 décembre 2024, la conception et le fonctionnement des contrôles internes en matière de rapports financiers de la Monnaie avaient été efficaces.



Cette pièce finement ciselée se veut une ode à l'héraldique et aux emblèmes du pays. Au centre du motif, les armoiries du Canada ont été remaniées par la même artiste qui en a dessiné la version officielle actuelle. La bordure détaillée et hautement symbolique présente les 13 emblèmes aviaires des provinces et territoires du pays.

## Perspectives

Le Plan d'entreprise 2025-2029 de la Monnaie a été approuvé par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Poursuivant la mise en œuvre de sa stratégie UNE seule Monnaie, laquelle a été approuvée en 2020, la Monnaie continuera en 2025 d'améliorer ses pratiques de gestion du cycle de vie des pièces de circulation canadiennes et elle s'efforcera de saisir les meilleures occasions pour ses pièces de circulation étrangères. La Monnaie continuera de renforcer ses capacités en métaux précieux, de cibler son offre de produits numismatiques et de viser l'efficacité opérationnelle. Elle procède également à des investissements dans ses capacités numériques et dans des initiatives sur les facteurs ESG en vue d'accroître encore sa souplesse et sa résilience afin d'offrir encore plus de valeur au Canada. La Monnaie surveille de près les répercussions des événements économiques et géopolitiques qui se produisent à l'échelle mondiale, y compris les barrières commerciales, sur la demande pour ses produits ainsi que sur son réseau mondial de fournisseurs, et elle élabore au besoin des plans d'urgence pour soutenir ses activités.

## Secteur des pièces de circulation

### Pièces de circulation canadiennes

Globalement, l'offre et la demande de pièces devraient correspondre aux volumes de l'exercice 2024.

Or, même si les volumes totaux sont semblables, la Monnaie continue de gérer les diverses exigences de chaque région pour s'assurer qu'il y a suffisamment de pièces disponibles partout au pays. En raison de la nature dynamique de l'écosystème, il est important que la Monnaie reste à l'affût des besoins changeants du marché au moyen de sondages auprès des consommateurs, de discussions avec les parties prenantes de l'industrie et d'analyses de l'écosystème.

### Pièces de circulation étrangères

L'industrie mondiale du monnayage a connu des perturbations importantes depuis le début de 2024. Entre autres, des acteurs clés ont annoncé leur fusion ou leur retrait de l'industrie. Plusieurs marchés traditionnellement approvisionnés par ces établissements de monnayage sont à la recherche de nouveaux partenaires ou fournisseurs en la matière. La Monnaie s'attend à ce qu'il en résulte de nouveaux débouchés pour le Canada, dont la Monnaie de premier ordre est toujours en mesure de répondre à la demande de pièces dans le monde.

Au cours des 12 prochains mois, la demande mondiale de pièces et de flans à laquelle la Monnaie peut répondre devrait se situer entre 4 et 6 milliards de pièces. En parallèle, nombreuses sont les économies qui continuent de subir la pression qu'exerce sur leurs budgets d'approvisionnement l'inflation ou la dévaluation de leur monnaie. L'inflation a un effet double sur la demande de pièces : la demande de pièces de plus faible valeur est réduite, car le pouvoir d'achat qu'elles confèrent diminue, tandis que la demande de pièces dont la valeur nominale est plus élevée et les possibilités de convertir les billets en pièces augmentent. L'effet sur la demande de pièces de plus grande valeur se produit toutefois moins rapidement que l'effet sur la demande de pièces de plus faible valeur.

En général, les perspectives semblent favorables pour la Monnaie au cours des prochaines années en raison de la réduction de l'offre et l'émergence de nouvelles occasions liées aux marchés et aux différentes pièces.

## Secteur des métaux précieux

### Produits et services d'investissement

La Monnaie continue de surveiller le ralentissement du marché des produits d'investissement qui a débuté au deuxième semestre de 2023 et elle continue également de repenser les prix et la composition de ses produits d'investissement puisque les conditions du marché évoluent. Pour les douze prochains mois, elle continuera de mettre l'accent sur les stratégies axées sur la clientèle, les marchés et la distribution ainsi que l'affinage d'or et les produits en or, en plus de rechercher des débouchés attrayants pour ses services d'entreposage afin de conserver sa part de marché.

### Produits numismatiques

La Monnaie mise toujours sur son approche axée sur la clientèle et se concentre sur l'amélioration de l'expérience client et du rendement à long terme de la Ligne des produits numismatiques. La Monnaie continue de mettre en œuvre et d'appliquer des stratégies de produits qui visent à rejoindre une nouvelle clientèle sur de nouveaux marchés et sur des marchés émergents.



L'ensemble épreuve numismatique en argent fin 2024 souligne le centenaire de l'Aviation royale canadienne. Depuis 1924, cette institution nationale chargée d'histoire défend et sert le Canada et ses alliés de maintes façons : défense aérienne, maintien de la paix, patrouilles de l'Arctique, formations de l'OTAN, efforts de recherche et de sauvetage, secours humanitaire et soutien en puissance spatiale aux Forces armées canadiennes.



Au revers de la pièce de 50 \$ 2024 – Libellule voletant autour d’une fleur, une sculpture 3D miniature représente la libellule lydienne, un insecte vivant près des étendues d’eau calmes dans de nombreuses provinces canadiennes. Ancrée en plein centre, elle se met à tourner quand on incline cette pièce novatrice en argent fin, imitant ainsi le vol de la libellule.

## Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel, incluant ce rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction de la Monnaie quant à ses objectifs, ses plans, ses stratégies, sa croissance future, ses résultats d’exploitation, son rendement, ses perspectives commerciales et ses débouchés. Des énoncés prospectifs se reconnaissent généralement par l’emploi de termes ou expressions tels que « projeter », « prévoir », « s’attendre à », « croire », « estimer », « à l’intention de » et d’autres termes ou expressions analogues. De tels énoncés prospectifs ne constituent pas des faits, mais seulement des hypothèses concernant la croissance, les résultats d’exploitation, le rendement, les perspectives commerciales et les débouchés prévus. Bien que la direction juge, à la lumière des informations à sa disposition, que ces hypothèses sont raisonnables, elles pourraient se révéler inexactes. Ces hypothèses sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes ainsi qu’à divers autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux attendus. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, sans toutefois s’y limiter, ceux énoncés sous la rubrique Risques d’exploitation du présent rapport de gestion ainsi qu’à la note 8, *Instruments financiers et gestion des risques financiers*, annexe aux états financiers consolidés audités de la Monnaie.

Lorsque la Monnaie présente des informations financières prospectives ou des perspectives financières, telles celles portant sur sa croissance et son rendement financier à venir, elle le fait dans le seul but de décrire ses attentes. Par conséquent, les lecteurs sont priés de comprendre que ces informations ou perspectives pourraient ne pas convenir à d’autres fins. En outre, à l’instar de tout énoncé prospectif en général, de telles informations ou perspectives reposent sur des hypothèses et sont exposées à divers risques.

Les lecteurs doivent analyser ces facteurs avec soin lorsqu’ils évaluent de tels énoncés prospectifs. Compte tenu de ces hypothèses et risques, les événements prévus par ces énoncés pourraient ne pas survenir. La Monnaie ne peut garantir que les résultats ou événements projetés se concrétiseront. C’est pourquoi les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport annuel ne sont faits qu’en date du 6 mars 2025, et la Monnaie ne s’engage nullement à les mettre à jour publiquement après cette date en raison de nouvelles informations, d’événements à venir, de changements de situation, ou pour tout autre motif que ce soit.

# Déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés du présent rapport annuel ont été établis par la direction de la Monnaie royale canadienne (la « Monnaie » ou la « Société ») conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, en utilisant les meilleurs estimations et jugements de la direction, lorsque cela était approprié. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui figurent dans ces états financiers consolidés. La direction est également responsable de toutes les autres informations que renferme le rapport annuel et de leur concordance, le cas échéant, avec les informations et les données contenues dans les états financiers consolidés.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés et que les transactions de la Société et de sa filiale entièrement détenue sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, dont un décret (C.P. 2015-1107) qui a été délivré en vertu de l'article 89 de cette loi, et aux règlements qui en découlent et, selon le cas, à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et aux règlements administratifs de la Société, ainsi qu'à la charte et aux règlements administratifs de sa filiale entièrement détenue.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du Comité de vérification. Le Comité rencontre la direction, l'auditeur interne et l'auditeur externe indépendant pour voir comment la direction de la Société s'acquitte de ses responsabilités et discuter de points concernant l'audit, les contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification se réunit pour examiner les états financiers consolidés avec les auditeurs interne et externe et présente son rapport au Conseil d'administration qui, à son tour, examine et approuve les états financiers consolidés.

L'auditeur externe de la Société, soit le vérificateur général du Canada, audite les états financiers consolidés et fait rapport au ministre responsable de la Monnaie royale canadienne.

*La présidente de la Monnaie,*



**Marie Lemay**

*Le vice-président,  
Finances et Administration, et  
chef de la direction financière,*



**Francis Mensah, MBA, CFA, CPA, CMA**

*La directrice principale, Finances,  
et chef comptable,*



**Jana Fritz, CPA, CA**

Ottawa, Canada

Le 6 mars 2025

# Rapport de l'auditeur indépendant



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

Au ministre des Finances

## Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Monnaie royale canadienne (« la Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et ses règlements, la charte et les règlements administratifs de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

### Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



**Mathieu Le Sage, CPA**  
Directeur principal

Ottawa, Canada  
Le 6 mars 2025

# État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre (audit) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2024	2023
<b>Actif</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie		54 575 \$	59 825 \$
Créances clients, montant net et créances diverses	5	17 095	16 888
Impôts sur le résultat à recevoir	21	2 799	7 947
Charges payées d'avance et autres avances		3 580	3 640
Stocks	6	56 158	68 825
Actifs sur contrat	7	33 489	17 527
Actifs financiers dérivés	8	–	2 764
Total des actifs courants		167 696	177 416
<b>Actifs non courants</b>			
Charges payées d'avance et autres avances		604	411
Actifs sur contrat	7	1 742	2 908
Actifs d'impôts sur le résultat différés	21	23 170	26 707
Immobilisations corporelles	9	166 522	163 500
Immeuble de placement	10	219	219
Immobilisations incorporelles	11	3 256	3 857
Actifs au titre des droits d'utilisation	12	3 834	5 375
Total des actifs non courants		199 347	202 977
<b>Total de l'actif</b>		<b>367 043 \$</b>	<b>380 393 \$</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	13	46 992 \$	51 449 \$
Provisions <sup>1</sup>	14	5 489	4 632
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	15	452	390
Passifs sur contrat <sup>1</sup>	7	11 709	11 900
Emprunt	16	6 016	6 024
Obligations locatives	12	1 708	1 635
Obligations au titre des avantages du personnel	17	3 522	3 595
Passifs financiers dérivés	8	5 672	6
Total des passifs courants		81 560	79 631
<b>Passifs non courants</b>			
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	13	269	–
Provisions <sup>1</sup>	14	862	1 446
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	15	95 791	116 792
Emprunt	16	6 000	12 000
Obligations locatives	12	2 504	4 180
Obligations au titre des avantages du personnel	17	11 648	11 129
Passifs financiers dérivés	8	68	–
Total des passifs non courants		117 142	145 547
<b>Total du passif</b>		<b>198 702</b>	<b>225 178</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions (4 000 actions non transférables autorisées et émises)		40 000	40 000
Résultats non distribués		128 341	115 215
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>168 341</b>	<b>155 215</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>367 043 \$</b>	<b>380 393 \$</b>

<sup>1</sup> Les informations comparatives ont été reclassées, tel qu'il est décrit à la note 24.2.

Engagements, éventualités et garanties (note 23).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du  
Conseil d'administration

La présidente du Conseil,



Phyllis Clark, IAS.A

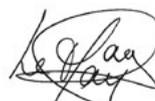
Le président du  
Comité de vérification,



Gilles Patry

Approuvé au nom de la  
direction

La présidente de  
la Monnaie,



Marie Lemay, IAS.A

Le vice-président,  
Finances et Administration, et  
chef de la direction financière,



Francis Mensah

## État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre (audité) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2024	2023
Produits des activités ordinaires	19	<b>1 284 083 \$</b>	2 161 969 \$
Coût des ventes	18, 20	<b>1 141 366</b>	2 008 251
<b>Marge brute</b>		<b>142 717</b>	153 718
Frais de marketing et ventes	18, 20	<b>30 702</b>	32 342
Frais d'administration	18, 20	<b>88 825</b>	102 664
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>119 527</b>	135 006
Perte nette de change		<b>(1 121)</b>	(226)
<b>Résultats d'exploitation</b>		<b>22 069</b>	18 486
Produits financiers, montant net		<b>2 209</b>	3 725
Autres produits		<b>1</b>	3
<b>Résultats avant impôts sur le résultat</b>		<b>24 279</b>	22 214
Charge d'impôts sur le résultat	21	<b>(6 265)</b>	(5 637)
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>18 014</b>	16 577
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :</i>			
Gain actuariel net au titre des régimes à prestations définies		<b>112</b>	208
<b>Autres éléments du résultat global, après impôts</b>		<b>112</b>	208
<b>Résultat global total</b>		<b>18 126 \$</b>	16 785 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre (audit) (en milliers de \$ CA)

	Notes	Capital- actions	Résultats non distribués	Total
Solde au 31 décembre 2022		40 000 \$	98 430 \$	138 430 \$
Résultats de l'exercice		-	16 577	16 577
Autres éléments du résultat global, montant net <sup>1</sup>		-	208	208
Solde au 31 décembre 2023		40 000 \$	115 215 \$	155 215 \$
Résultats de l'exercice		-	<b>18 014</b>	<b>18 014</b>
Autres éléments du résultat global, montant net <sup>1</sup>		-	<b>112</b>	<b>112</b>
Dividendes versés	8.1	-	<b>(5 000)</b>	<b>(5 000)</b>
Solde au 31 décembre 2024		<b>40 000 \$</b>	<b>128 341 \$</b>	<b>168 341 \$</b>

<sup>1</sup> Les montants présentés sont nets d'impôts sur le résultat.  
Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (audité) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2024	2023
<b>Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation</b>			
Résultats de l'exercice		18 014 \$	16 577 \$
Ajustements visant à rapprocher les résultats et les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation			
Dotation aux amortissements	20	17 736	18 207
Charge d'impôts sur le résultat	21	6 265	5 637
Produits financiers, montant net		(2 209)	(3 725)
Perte nette (gain net) non réalisée sur les instruments financiers dérivés et les devises étrangères <sup>1</sup>		8 583	(4 256)
Charges au titre des avantages du personnel, déduction faite des avantages du personnel versés <sup>1</sup>	17	946	1 223
Perte à la sortie d'actifs <sup>1</sup>	9	150	31
Autres produits hors trésorerie <sup>1</sup>		(798)	(905)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation			
Créances clients, montant net et créances diverses <sup>1</sup>	5	(132)	9 928
Stocks <sup>1</sup>	6	12 667	(12 596)
Charges payées d'avance et autres avances <sup>1</sup>		(475)	(1 155)
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer <sup>1</sup>	13	(3 150)	(7 211)
Actifs sur contrat <sup>1</sup>	7	(14 796)	(2 143)
Passifs sur contrat <sup>1</sup>	7	(191)	1 771
Provisions <sup>1</sup>	14	273	(3 381)
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale <sup>1</sup>	15	(20 938)	1 368
Impôts sur le résultat payés <sup>1</sup>	21	(3 136)	(10 971)
Impôts sur le résultat reçus <sup>1</sup>	21	7 365	8 881
Intérêts reçus <sup>1</sup>		2 682	4 295
Intérêts payés <sup>1</sup>		(380)	(506)
<b>Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation</b>		<b>28 476</b>	<b>21 069</b>
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles et avances sur l'achat d'immobilisations corporelles	9	(20,601)	(31 322)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	11	(243)	(654)
Produit des ventes d'immobilisations corporelles		42	-
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(20,802)</b>	<b>(31 976)</b>
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>			
Dividendes versés	8.1	(5,000)	-
Remboursement d'un emprunt	16	(6,000)	(6 000)
Paievements en capital sur contrats de location	12	(1,776)	(1 703)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement</b>		<b>(12,776)</b>	<b>(7 703)</b>
Effet des fluctuations de taux de change sur la trésorerie		(148)	(847)
<b>Diminution de la trésorerie</b>		<b>(5,250)</b>	<b>(19 457)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>59,825</b>	<b>79 282</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>54,575 \$</b>	<b>59 825 \$</b>

<sup>1</sup> Les informations comparatives ont été reclassées, tel qu'il est décrit à la note 24.3. Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Notes annexes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 (audité)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

## 1. Nature et description de la Société

La Monnaie royale canadienne (la « Monnaie » ou « Société ») a été constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* afin de frapper des pièces de monnaie et d'exercer des activités connexes. Elle est une société mandataire de Sa Majesté mentionnée à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle produit toutes les pièces de circulation qui ont cours au Canada et en gère le cycle de vie pour le compte du gouvernement du Canada.

En 2015, un décret (C.P. 2015-1107) a été délivré en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ordonnant à la Société d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, lignes directrices et instruments connexes du Conseil du Trésor en ce domaine, et ce, en accord avec ses obligations juridiques. Ce décret lui ordonne aussi de faire rapport sur leur mise en œuvre dans son Plan d'entreprise. La Société respecte ce décret depuis 2015.

La Société produit des pièces pour soutenir les activités commerciales du Canada, gère le système de monnayage du pays de sorte à optimiser son efficacité et sa rentabilité et est un fabricant mondialement renommé de produits d'investissement et de pièces de collection en métaux précieux. Elle est également l'un des plus grands affineurs d'or au monde. Les adresses du siège social et des installations principales sont le 320, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), K1A 0G8, Canada et le 520, boulevard Lagimodière, Winnipeg (Manitoba), R2J 3E7, Canada.

La Société est une société d'État fédérale visée par règlement et elle est assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Bien que la Société ne soit pas assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis d'Amérique puisqu'elle mène ses activités principales au Canada, elle est assujettie à l'impôt sur le revenu dans certains États américains en raison de ses activités de vente et de sa présence économique dans ces États.

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables

### 2.1 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux *Normes internationales d'information financière* (« IFRS »). Les méthodes énoncées ci-après ont été appliquées de façon cohérente à toutes les périodes figurant dans les présents états financiers consolidés.

Le 6 mars 2025, le Conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés.

### 2.2 Consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ceux de sa filiale entièrement détenue, RCMH-MRCF inc., qui est inactive depuis le 31 décembre 2008. Les transactions, soldes, produits et charges interentreprises ont été complètement éliminés lors de la consolidation.

### 2.3 Conversion des devises étrangères

À moins d'indication contraire, tous les montants figurant dans les présents états financiers consolidés et les informations fournies sont exprimés en milliers de dollars canadiens (\$ CA), soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Les transactions effectuées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société (monnaies étrangères) sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change qui résultent du règlement de transactions libellées en monnaies étrangères et de leur conversion sont comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent.

## 2.4 Produits des activités ordinaires

### 2.4.1 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients qui sont comptabilisés au fil du temps ou à un moment précis

La Société tire des produits des activités ordinaires des contrats conclus avec des clients lorsqu'elle remplit les obligations de prestation aux termes de ces contrats. Les obligations de prestation peuvent être remplies progressivement ou à un moment précis selon le moment auquel le contrôle est transféré au client. Le contrôle d'un actif s'entend de la capacité de décider de l'utilisation de celui-ci et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants. La Société évalue si les produits des activités ordinaires seront comptabilisés au fil du temps ou à un moment précis au moment de la passation du contrat.

La Société transfère le contrôle d'un bien ou d'un service au fil du temps et, ainsi, elle remplit une obligation de prestation et comptabilise des produits des activités ordinaires au fil du temps si un des critères suivants est rempli :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation de la Société, au fur et à mesure où celle-ci a lieu;
- la prestation de la Société crée ou valorise un actif (par exemple des travaux en cours) dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation; ou
- la prestation de la Société ne crée pas un actif que la Société pourrait utiliser autrement, et la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients qui ne sont pas comptabilisés au fil du temps sont comptabilisés au moment précis où la Société transfère le contrôle de l'actif promis au client. Les éléments indicatifs d'un transfert de contrôle que la Société prend en compte sont notamment les suivants :

- la Société a un droit actuel à un paiement au titre de l'actif transféré;
- le client a le titre de propriété de l'actif;
- la Société a transféré la possession matérielle de l'actif au client;
- le client a les risques et avantages importants inhérents à la propriété de l'actif; et/ou
- le client a accepté l'actif.

#### Produits des activités ordinaires : pièces de circulation canadiennes

La Société fournit au ministère des Finances du gouvernement du Canada un service de gestion du cycle de vie entier des pièces de monnaie, ce qui englobe des activités de prévision, de production, de logistique, de recyclage, d'entreposage et de distribution relatives aux pièces et des services de circulation et de suivi.

Les produits des activités ordinaires associés à la production des pièces de circulation canadiennes ainsi qu'aux activités de logistique, de recyclage et de distribution sont gagnés à un moment précis lorsque le contrôle est transféré au ministère des Finances. Le contrôle est habituellement transféré au ministère des Finances au moment de la livraison des pièces ou de la prestation des services connexes.

Les produits des activités ordinaires associés à la gestion des pièces de circulation canadiennes et aux programmes connexes sont gagnés au fil du temps, à mesure que le ministère des Finances reçoit les prestations réalisées par la Société au titre de ces services sur une base continue et qu'il en tire des avantages.

Le prix de transaction aux fins des produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation canadiennes est établi d'après les modalités du protocole d'entente avec le ministère des Finances, lequel répond, selon la Société et à la lumière de ses pratiques commerciales normales avec le ministère des Finances, à la définition d'un contrat aux fins comptables. Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation canadiennes sont un délai de cinq jours nets.

#### Produits des activités ordinaires : pièces de circulation étrangères

La Société fabrique et distribue des pièces de circulation finies et des flans destinés à une vaste clientèle du monde entier, dont des banques centrales, des établissements de monnayage, des autorités monétaires et des ministères des Finances de pays étrangers. La Société produit également, pour ses clients à l'échelle internationale et grâce à une technologie de pointe, des coins qui leur permettent de frapper eux-mêmes leurs pièces.

Les produits des activités ordinaires tirés des contrats de production de pièces de circulation étrangères sont comptabilisés soit progressivement, à mesure que les obligations de prestation aux termes d'un contrat sont remplies, soit à un moment précis, lorsque les pièces, les flans et les coins (produits de pièces de circulation étrangères) sont expédiés au client ou reçus par celui-ci. Pour certains contrats, la Société comptabilise des produits des activités ordinaires à mesure que des produits de pièces de circulation étrangères sont fabriqués, lorsque la Société a établi que les produits de pièces de circulation étrangères ne peuvent être utilisés autrement et lorsque la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre des produits de pièces de circulation étrangères fabriqués à tout moment pendant la durée du contrat.

Le prix de transaction pour les contrats de production de pièces de circulation étrangères est établi d'après les contrats individuels conclus avec les clients. Lorsque la contrepartie promise prévue à un contrat comprend un montant variable, comme des pénalités ou des escomptes, la Société estime le montant de la contrepartie variable à laquelle elle aura droit en échange du transfert des biens ou des services promis à son client dans le cadre du calcul du prix de transaction.

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires dans certaines circonstances où la livraison des produits de pièces de circulation étrangères est retardée à la demande de l'acheteur, mais ce dernier prend les titres et accepte la facturation. Un tel arrangement est appelé une entente de vente à livrer. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés pourvu que le client ait demandé l'entente, que les produits soient identifiés séparément et prêts pour le transfert physique, et que la Société ne puisse utiliser les produits ou les réattribuer à un autre client. Lorsque les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au titre d'une entente de vente à livrer, la Société évalue s'il lui reste des obligations de prestation à remplir, par exemple des services de garde, et si elles sont importantes, une partie du prix de transaction est affectée aux obligations de prestation qui restent à remplir.

Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation étrangères varient, selon le client, d'un paiement anticipé à un délai de 60 jours nets. Le délai commence lorsque le titre de propriété des produits de pièces de circulation étrangères est transféré au client.

#### **Produits des activités ordinaires : produits et services d'investissement**

La Société propose à sa clientèle des produits d'investissement sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux ainsi que des services intégrés d'affinage et d'entreposage de ces métaux et des reçus de transactions boursières (RTB).

Les produits des activités ordinaires tirés des produits d'investissement et des RTB sont généralement gagnés à un moment précis lorsque la transaction est réglée.

Les produits des activités ordinaires tirés des services d'entreposage sont gagnés à un moment précis en ce qui a trait aux dépôts, aux virements et aux retraits, ou au fil du temps, à mesure que le client reçoit et consomme les avantages procurés par la prestation de la Société.

Les produits des activités ordinaires tirés des services d'affinage sont gagnés au fil du temps, à mesure que la Société valorise un actif contrôlé par le client.

Lorsque le client peut aussi être le fournisseur du métal précieux utilisé dans les produits d'investissement, les transactions de vente de produits d'investissement sont évaluées afin d'établir si la Société agit ou non pour son propre compte et de déterminer si ces transactions devraient être comptabilisées à leur montant brut ou net. Lorsque la Société n'agit pas pour son propre compte dans le cadre d'une transaction, les produits des activités ordinaires et le coût des ventes sont comptabilisés à leur montant net et aucun produit des activités ni aucun coût ne sont comptabilisés au titre du métal précieux.

Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des produits d'investissement sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux sont le paiement avant livraison. Pour les services d'affinage et d'entreposage, les modalités de paiement ordinaires sont habituellement un délai de 30 jours nets. Pour les produits des activités ordinaires tirés des RTB, les modalités de paiement s'appliquent seulement en cas de rachat; le paiement anticipé est alors de mise.

#### **Produits des activités ordinaires : produits numismatiques**

La Société assure la création de motifs de médailles et de pièces de collection, la fabrication ainsi que la vente de ces produits à des clients du Canada et d'ailleurs dans le monde.

Les produits des activités ordinaires tirés de la vente de pièces numismatiques et de médailles sont généralement comptabilisés à un moment précis, lorsque le contrôle des pièces ou des médailles est transféré au client. Les modalités de paiement normales varient d'un paiement anticipé à un délai de 60 jours nets.

Le programme du Club des Maîtres de la Société est un programme de fidélisation aux termes duquel les membres reçoivent des points de récompense qu'ils peuvent appliquer à des achats. Les produits des activités ordinaires associés à ces points sont différés et comptabilisés seulement lorsque les points sont échangés.

Une provision au titre des retours, par les clients, de pièces numismatiques est estimée en fonction de la politique de la Société à ce chapitre et selon les résultats passés. Lorsqu'il est important, un actif, évalué par rapport à l'ancienne valeur comptable du produit rendu diminuée des coûts de recouvrement du produit, le cas échéant, est comptabilisé au titre du droit de la Société de recouvrer des produits auprès d'un client pour régler une obligation de remboursement. Lorsque la Société ne peut estimer de manière fiable les retours des clients, les rabais ou d'autres provisions semblables, les produits des activités ordinaires ne sont pas comptabilisés.

Une provision pour réclamations au titre des garanties est comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière à titre de provisions et est estimée en fonction de la politique de la Société à ce chapitre et selon les résultats passés.

#### 2.4.2 Paiements anticipés reçus de clients

Les paiements reçus par anticipation sur les ventes ne sont comptabilisés en tant que produits des activités ordinaires que lorsque le contrôle des produits ou des services en question est transféré au client. Ainsi, un passif sur contrat est initialement comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, où il demeure jusqu'à la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

### 2.5 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et à l'émission de passifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, suivant le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou à l'émission de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués ultérieurement comme suit :

<b>Instrument financier</b>	<b>Classement</b>	<b>Évaluation ultérieure</b>
Trésorerie	Coût amorti	Coût amorti
Créances clients, montant net et créances diverses	Coût amorti	Coût amorti
Actifs financiers dérivés	Dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	Coût amorti	Coût amorti
Obligations locatives	Coût amorti	Coût amorti
Emprunt	Coût amorti	Coût amorti
Passifs financiers dérivés	Dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur

#### 2.5.1 Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et d'affectation du produit ou de la charge d'intérêt au cours des périodes visées. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

## 2.6 Actifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers de la Société sont classés et évalués au coût amorti. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société modifie le modèle économique qu'elle suit pour gérer les actifs, auquel cas tous les actifs financiers touchés sont reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant le changement de modèle économique. Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction.

Tous les actifs financiers dérivés sont classés dans la catégorie des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

### 2.6.1 Trésorerie

La trésorerie excédentaire de la Société est conservée dans des comptes auprès de banques commerciales ou investie pour gagner des revenus de placement tout en maintenant la sécurité du capital et en ayant en main les liquidités nécessaires pour satisfaire aux besoins en flux de trésorerie.

### 2.6.2 Créances clients, montant net et créances diverses

Les créances clients, montant net, et créances diverses comprennent des actifs financiers et des actifs non financiers. Les actifs financiers incluent les créances clients, montant net, ainsi que d'autres créances financières courantes.

Les créances clients, montant net, sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables. Les créances clients, montant net, sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, coût qui est diminué de toute perte de valeur. Les actifs financiers de cette catégorie sont classés comme actifs courants dans l'état consolidé de la situation financière.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme où la comptabilisation des intérêts serait négligeable.

### 2.6.3 Actifs financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers dérivés désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes de réévaluation sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur est déterminée selon la méthode décrite à la note 8.2.3.

### 2.6.4 Dépréciation d'actifs financiers et d'actifs sur contrat

La Société comptabilise des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues, s'il y a lieu, à l'égard :

- des actifs financiers évalués au coût amorti; et
- des actifs sur contrat.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des créances clients et des actifs sur contrat sont toujours évaluées au montant des pertes de crédit attendues au cours des douze derniers mois.

La Société applique un modèle de dépréciation unique à tous les instruments financiers et actifs sur contrat (selon la définition qu'en donne IFRS 15), utilisant à cette fin un modèle prospectif mettant en jeu les pertes de crédit attendues. Pour calculer la dépréciation, le modèle tient compte des événements passés et des conditions actuelles ainsi que des informations prospectives raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées chaque période de présentation de l'information financière, et ce, même si aucun événement générateur de pertes ne s'est produit.

Un indice objectif de dépréciation peut inclure :

- des difficultés financières importantes du débiteur;
- un manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la dégradation importante de la qualité du crédit du débiteur.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que des actifs sur contrat sont déduites de la valeur comptable brute de ces actifs.

### 2.6.5 Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie générés par l'actif arrivent à expiration, ou si elle transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité.

## 2.7 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti.

Tous les passifs financiers dérivés étaient classés dans la catégorie des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

### 2.7.1 Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer

Les dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer comprennent des passifs financiers et des passifs non financiers. Les passifs financiers incluent les dettes fournisseurs ainsi que les charges à payer en lien avec de futures dettes fournisseurs. Les dettes fournisseurs et les charges à payer sont des passifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables. Les passifs financiers de cette catégorie sont classés comme passifs courants dans l'état consolidé de la situation financière. Les passifs non financiers comprennent des obligations telles que les versements de la taxe de vente, qui représentent les montants perçus auprès des clients pour le compte des autorités fiscales et qui sont payables à celles-ci.

### 2.7.2 Emprunt

L'emprunt est comptabilisé initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, l'emprunt est évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2.7.3 Obligations locatives

Pour des renseignements sur l'évaluation et la comptabilisation des obligations locatives, il y a lieu de se reporter à la note 2.12

### 2.7.4 Passifs financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers dérivés désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes de réévaluation sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur est déterminée de la manière décrite à la note 8.2.1.

### 2.7.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier si et seulement si l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

## 2.8 Instruments financiers dérivés

La Société utilise de façon sélective des instruments financiers dérivés, notamment pour gérer les risques financiers et son exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises. La Société a pour politique de ne pas utiliser les dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de passation des contrats d'instruments dérivés et sont par la suite réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les coûts de transaction imputables sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Tout profit ou perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net, à moins que le dérivé soit un instrument de couverture désigné et efficace, auquel cas le moment de la comptabilisation du profit ou de la perte en résultat net est déterminé en fonction de la nature de la relation de couverture.

Un dérivé affichant une juste valeur positive est comptabilisé à titre d'actif financier, tandis qu'un dérivé ayant une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Un dérivé est classé comme actif non courant ou passif non courant dans l'état consolidé de la situation financière si la durée résiduelle jusqu'à l'échéance contractuelle est supérieure à 12 mois et que l'on ne prévoit pas qu'il soit réalisé ou réglé en deçà des 12 mois. Les autres dérivés sont présentés comme actifs courants ou passifs courants.

## 2.9 Immobilisations corporelles

### 2.9.1 Comptabilisation et évaluation d'un actif

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur, exception faite des projets d'immobilisations en cours de réalisation à des fins de production, d'approvisionnement ou d'administration, projets qui sont comptabilisés au coût.

Le coût comprend les dépenses attribuables directement à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif construit par la Société elle-même englobe le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts attribuables directement à la mise en état de l'actif pour son utilisation prévue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif et à la remise en état du site sur lequel il est situé, ainsi que les coûts d'emprunt liés à l'actif qualifié.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme éléments séparés (composantes importantes) des immobilisations corporelles.

## 2.9.2 Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles commence lorsque l'actif est prêt à être mis en service par la Société aux fins de son utilisation prévue. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, qui est comme suit :

Amélioration aux terrains	40 ans
Édifices et améliorations	5-60 ans
Matériel	2-40 ans

Les immobilisations incluses dans les projets d'immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être mises en service par la Société aux fins de leur utilisation prévue. Elles sont alors reclassées depuis les projets d'immobilisations en cours aux catégories d'actifs indiquées ci-dessus.

Les fonds francs ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées une fois l'an, et les ajustements requis sont comptabilisés prospectivement comme des changements d'estimations.

## 2.9.3 Coûts ultérieurs

Les coûts de réparation et de maintenance régulière sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts engagés pour remplacer une partie d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés à la valeur comptable de l'élément touché lorsque les coûts sont engagés. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

Le coût des inspections ou des révisions majeures est comptabilisé dans la valeur comptable de l'actif connexe ou à titre de remplacement. Le solde résiduel de la valeur comptable du coût de l'inspection précédente est décomptabilisé.

## 2.9.4 Décomptabilisation et autres changements

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé comme la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et est comptabilisé en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé. Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés à titre d'autres changements.

## 2.10 Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour le vendre dans le cours normal des activités, l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

L'immeuble de placement de la Société est évalué au coût et est constitué de terrains vacants à son emplacement de Winnipeg. La juste valeur de l'immeuble de placement est présentée à la note 10.

## 2.11 Immobilisations incorporelles

### 2.11.1 Logiciels

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent des logiciels pour usage interne ou pour la prestation de services aux clients. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué de tout cumul des amortissements ou cumul de pertes de valeur. Les coûts de configuration et de personnalisation des logiciels sont inscrits à l'actif lorsque la Société a le contrôle du logiciel sous-jacent. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles varie entre 2 et 10 ans. Les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement sont examinées une fois l'an et les ajustements requis sont comptabilisés prospectivement comme des changements d'estimations.

Les immobilisations incluses dans les projets d'immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être mises en service par la Société aux fins de leur utilisation prévue. Elles sont alors reclassées depuis les projets d'immobilisations en cours aux catégories d'actifs pertinentes.

## 2.11.2 Recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche entreprises en vue d'acquies une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en résultat net au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

Les activités de développement comprennent un plan ou un modèle en vue de la production de produits ou de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. La Société n'inscrit les dépenses de développement à l'actif que si elle peut les évaluer de façon fiable, que le produit ou le procédé est réalisable du point de vue technique ou commercial, que des avantages économiques futurs sont probables, et qu'elle a l'intention et possède suffisamment de ressources pour compléter le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses comptabilisées à l'actif englobent le coût des matériaux, la main-d'œuvre directe, les coûts indirects qui sont attribuables directement à préparer l'actif pour son utilisation visée, ainsi que les coûts d'emprunts inscrits à l'actif. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en résultat net au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

## 2.12 Contrats de location

### Identification des contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société doit apprécier si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est considéré comme étant un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour apprécier si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Société établit si :

- le contrat met en jeu l'utilisation d'un bien déterminé : le bien peut être implicitement ou explicitement spécifié et doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité d'un bien physiquement distinct. Si le fournisseur a un droit de substitution substantiel, le bien ne peut alors être identifié;
- la Société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de sa période d'utilisation; et
- la Société a le droit de décider de l'utilisation du bien. La Société dispose de ce droit si elle a les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence quant à la façon d'utiliser le bien et à quelle fin.

### Évaluation et comptabilisation des contrats de location en tant que preneur

Dans le cas d'un contrat qui est ou qui contient un contrat de location, la Société constate un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date où le contrat débute. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, ce qui comprend :

- le montant initial de l'obligation locative, ajusté au titre de tout paiement de loyer effectué à la date du début du contrat ou avant cette date; plus
- les coûts directs initiaux engagés, s'il en est; plus
- une estimation des coûts qu'il faudra engager aux fins du démantèlement et de l'enlèvement du bien sous-jacent ou de sa remise en état ou de la restauration du lieu; moins
- tout avantage incitatif à la location reçu.

La Société amortit les actifs au titre des droits d'utilisation selon la méthode linéaire sur la période allant de la date de début du contrat jusqu'au terme de la durée d'utilité de ces actifs ou jusqu'au terme de la durée du contrat s'il est antérieur. Cette durée englobe le temps durant lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et par toute option de résiliation du contrat qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date du début du contrat, valeur qui est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location, ou si ce taux n'est pas disponible, du taux d'emprunt marginal de la Société. Son taux d'emprunt marginal est calculé au moyen de la courbe de rendement coupon zéro que publie la Banque du Canada, ce qui est ajusté au titre du risque de crédit.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent ce qui suit :

- les paiements fixes, y compris ceux en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux à la date de début du contrat;
- les sommes qui devraient être à payer aux termes d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers d'une période de renouvellement optionnelle si la Société a la certitude raisonnable qu'elle exercera l'option de prolongation; et
- les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location, sauf si la Société a la certitude raisonnable qu'elle ne le résiliera pas.

Après son évaluation initiale, l'obligation est réduite au titre des paiements effectués et augmentée pour tenir compte des intérêts. La Société réévalue l'obligation locative s'il y a un changement dans la durée du contrat de location ou dans l'évaluation d'une option d'achat du bien sous-jacent.

Lorsque l'obligation locative est ainsi réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est porté en résultat net si cette valeur comptable a été ramenée à zéro.

La Société a choisi de comptabiliser ses contrats de location à court terme et ceux dont les biens sous-jacents étaient de faible valeur en ayant recours aux mesures de simplification prévues par IFRS 16. Au lieu de constater un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, les paiements en lien avec ces contrats de location sont constatés comme une charge imputée en résultat net selon la méthode linéaire sur la durée des contrats.

## 2.13 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs au titre des droits d'utilisation

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles et de ses actifs au titre des droits d'utilisation afin de déterminer s'il existe des indices que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si de tels indices existent, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin d'établir l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la Société détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'une méthode d'attribution raisonnable et cohérente peut être identifiée, les actifs de la Société sont également attribués aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, sinon ils sont attribués aux plus petites unités génératrices de trésorerie pour lesquelles une méthode d'attribution raisonnable et cohérente peut être identifiée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. En évaluant la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle afin de refléter l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est estimée être inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est réduite au montant recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

En plus d'examiner les valeurs comptables de toutes ses immobilisations corporelles et incorporelles et de ses actifs au titre des droits d'utilisation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin d'y déceler des indices de perte de valeur, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles et de ses actifs au titre des droits d'utilisation qui se sont déjà dépréciées afin de déterminer s'il existe des indices justifiant des reprises de pertes de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est ultérieurement reprise, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est augmentée jusqu'à l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais seulement dans la mesure où la valeur comptable accrue ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée pour l'actif ou l'unité génératrice de trésorerie au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement portée au résultat net.

## 2.14 Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

La Société a établi qu'elle était toujours incapable d'estimer de manière fiable les rachats de pièces vendues à leur valeur nominale. Les jugements exercés pour en arriver à cette conclusion sont décrits à la note 3.1.1. Le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale représente le montant net des sorties de trésorerie prévu qui sera engagé par la Société advenant que la totalité des pièces vendues à leur valeur nominale soient rachetées, ce qui englobe les coûts estimés des rachats, facteur contrebalancé en partie par la valeur des métaux précieux que récupérerait la Société par suite de ces rachats. Si la Société peut établir une estimation raisonnable des rachats, le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale serait réduit au cours de la période où l'estimation est faite et des produits seraient constatés dans l'état consolidé du résultat global.

## 2.15 Stocks

Les stocks comprennent des matières premières et des fournitures, des travaux en cours et des produits finis, et sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks englobe tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les métaux précieux sont inclus dans les stocks s'ils ont été achetés directement, s'ils ont été extraits grâce à un processus d'affinage ou si une pièce numismatique ne figure plus dans les travaux en cours mais plutôt dans les produits finis. Le coût des stocks est établi selon la méthode du « premier entré, premier sorti » lorsqu'une identification spécifique est possible; autrement, la méthode du coût moyen pondéré est utilisée. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks dans le cours ordinaire des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

## 2.16 Capital-actions

En 1987, la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* révisée a fourni à la Société un capital-actions autorisé de 40 millions de dollars, constitué de 4 000 actions non transférables, rachetables à leur prix d'émission de 10 000 \$ chacune. En 1989, le ministre des Approvisionnements et des Services a acheté les 4 000 actions de la Société. Cette transaction faisait partie d'une restructuration financière qui autorisait la Société à utiliser ses bénéfices nets pour satisfaire à ses besoins opérationnels, remplacer ses immobilisations corporelles, assurer de façon générale sa stabilité financière globale et verser un dividende raisonnable au gouvernement du Canada. Les actions sont actuellement détenues en fiducie par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada.

## 2.17 Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat représente la somme des impôts sur le résultat exigibles et des impôts sur le résultat différés.

Les impôts sur le résultat exigibles et différés sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

### 2.17.1 Impôts sur le résultat exigibles

Les impôts sur le résultat exigibles sont fondés sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère des résultats déclarés dans l'état consolidé du résultat global à cause d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices et d'éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles.

Le passif d'impôts sur le résultat exigibles de la Société est calculé en utilisant les taux d'imposition qui sont en vigueur ou essentiellement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

### 2.17.2 Impôts sur le résultat différés

Les impôts sur le résultat différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires imposables entre la valeur comptable des actifs et passifs dans les états financiers consolidés et l'assiette fiscale correspondante. Les passifs d'impôts sur le résultat différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont de façon générale comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure qu'il soit probable que des bénéfices imposables seront disponibles contre lesquels les différences temporaires déductibles peuvent être utilisées.

La valeur comptable des actifs d'impôts sur le résultat différés est examinée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et est réduite s'il n'est plus probable que ces actifs pourront être recouverts.

Les actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés sont évalués aux taux d'imposition qui sont censés s'appliquer dans la période où le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition et la législation fiscale qui sont en vigueur ou le seront essentiellement à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés reflète les conséquences fiscales de la manière que la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

## **2.18 Obligations au titre des avantages du personnel**

### **2.18.1 Avantages du personnel à court terme**

Les avantages du personnel à court terme désignent les avantages que l'on s'attend à régler dans les 12 mois après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme de la Société incluent les salaires, les congés payés, les primes et d'autres types d'avantages à court terme. Seuls les membres du personnel embauchés pour une durée déterminée de plus de six mois ou sur une base permanente sont admissibles aux avantages à court terme, tandis que tous les membres du personnel, à l'exception des étudiants, employés au 31 décembre 2024 ou 2023 qui comptaient au moins trois mois de service pendant l'année sont admissibles au versement d'une prime.

La Société comptabilise à titre de passif dans l'état consolidé de la situation financière le montant non actualisé des avantages à court terme gagnés par les membres du personnel en échange des services rendus au cours de la période, après déduction du montant déjà payé et comme coût des ventes ou charge d'exploitation en résultat net.

### **2.18.2 Prestations de retraite**

Pratiquement tous les membres du personnel permanent de la Société ou les membres du personnel embauchés pour une durée déterminée de plus de six mois sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations pour couvrir les coûts des services rendus pendant la période. En vertu de la législation actuelle, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations de la Société sont passées en charges au cours de l'exercice où les employés rendent les services et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

### **2.18.3 Autres avantages postérieurs à l'emploi**

Les autres avantages postérieurs à l'emploi incluent des indemnités de départ et un régime de retraite supplémentaire, y compris des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités d'assurance postérieures à l'emploi pour certains employés et anciens employés. Ces avantages sont constitués à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner.

L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée par calcul actuariel par des actuaires qualifiés indépendants en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées en fonction d'un taux d'actualisation lié au marché et d'autres hypothèses actuarielles, qui représentent les meilleures estimations à long terme de la direction de facteurs tels que les augmentations futures de salaires et les taux de cessation d'emploi.

Les écarts actuariels surviennent lorsque les résultats réels diffèrent de ceux prévus reposant sur les hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont présentés dans les résultats non distribués au sein des capitaux propres au cours de l'exercice où ils sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global dans l'état consolidé du résultat global.

Lorsque surviennent des coûts des services passés, ils sont portés en résultat net à l'état du résultat global à la date la plus proche à laquelle la modification ou la réduction survient ou lorsque la Société comptabilise les frais de restructuration ou de départ connexes.

### **2.18.4 Obligations au titre d'autres avantages du personnel à long terme**

Les autres avantages du personnel à long terme sont des avantages du personnel, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, que l'on ne s'attend pas à régler dans les 12 mois après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les autres avantages du personnel à long terme de la Société comprennent les avantages accordés aux employés qui reçoivent des prestations d'invalidité prolongée, les avantages pour congés de maladie et autres congés et les prestations pour les accidents du travail.

Les avantages pour congés de maladie et autres congés de la Société qui sont accumulés, mais non acquis, sont constatés comme autres avantages du personnel à long terme et présentés comme passifs courants dans l'état consolidé de la situation financière parce que la Société n'a pas le droit de différer le règlement de ces passifs.

Les avantages à long terme pour les prestations d'invalidité prolongée, les congés de maladie et les autres congés s'accumulent au fur et à mesure que les membres du personnel rendent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des prestations constituées est établie par calcul actuariel effectué par des actuaires qualifiés indépendants utilisant les paiements estimés de prestations futurs actualisés.

La Société est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, c'est donc dire qu'elle s'autoassure. Ainsi, en tant qu'employeur autoassuré, la Société est responsable du passif engagé depuis sa constitution. L'obligation au titre des indemnités constituées pour les accidents du travail est établie par calcul actuariel en considérant les rentes d'invalidité et les rentes de survivant établies et conférées, ainsi que les rentes futures estimées en fonction des accidents survenus jusqu'à la date d'évaluation. Les droits aux prestations sont fondés sur les lois provinciales pertinentes en vigueur à cette date.

Tous les autres avantages du personnel à long terme, coûts des services passés et écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés en résultat net dans l'état consolidé du résultat global, comme l'incidence d'une compression ou d'un règlement, le cas échéant.

## 2.19 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera obligée de régler l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie requise pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes qui affectent l'obligation. Lorsque la provision est évaluée en utilisant les flux de trésorerie estimés pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est la valeur actuelle de ces flux de trésorerie si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera remboursée par une autre partie, une créance est comptabilisée comme actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et si le montant de la créance peut être évalué de manière fiable.

## 3. Principales sources d'incertitude relative aux estimations et aux jugements cruciaux

### 3.1 Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Pour établir les présents états financiers consolidés, la direction de la Société a dû exercer son jugement ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses à la fois complexes et subjectives qui ont influé sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période de présentation de l'information financière.

En faisant les estimations et les hypothèses connexes, la direction se fie aux informations externes et aux conditions observables autant que possible lorsqu'elle le peut et les complète par des analyses internes, au besoin. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer grandement des estimations et hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si cette dernière touche seulement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si elle touche autant la période actuelle que celles à venir.

Les éléments importants qui font l'objet d'estimations et d'hypothèses sont indiqués ci-après.

### 3.1.1 Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

Le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale tient compte d'une estimation de la valeur du contenu de métaux précieux des pièces vendues à leur valeur nominale qui sont en circulation, ce qui est fondé sur le prix du marché de l'argent, ainsi que d'une estimation des coûts à engager aux fins des rachats de ces pièces en circulation, selon les coûts d'expédition et de maintenance en vigueur. Des changements à ces estimations influeraient sur la valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, tel qu'il est mentionné à la note 2.14, et sur les actifs d'impôt différé connexes. Ces estimations sont examinées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale est indiquée à la note 15.

### 3.1.2 Immobilisations corporelles et incorporelles et actifs au titre des droits d'utilisation

Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée ainsi que les actifs au titre des droits d'utilisation sont amortis sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité se fondent sur les estimations de la direction quant aux périodes de service que fourniront ces actifs. Les durées d'utilité des actifs sont examinées annuellement pour s'assurer qu'elles sont toujours appropriées. Toute modification de la durée d'utilité aura une incidence sur le moment de constatation de la charge d'amortissement future et la valeur comptable future des actifs. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des actifs au titre des droits d'utilisation à la fin des périodes de présentation de l'information financière sont indiquées aux notes 9, 11 et 12, respectivement.

Pour établir si des immobilisations corporelles ou incorporelles et des actifs au titre des droits d'utilisation se sont dépréciés, il faut estimer leur valeur recouvrable ou celle des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles des indices de dépréciation ont été notés. La valeur recouvrable des actifs ou des unités génératrices de trésorerie est établie en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité, selon la plus élevée des deux, méthode aux termes de laquelle les flux de trésorerie futurs non actualisés devant provenir des unités génératrices de trésorerie sont estimés et un taux d'actualisation représentant le coût moyen pondéré du capital de la Société est employé pour calculer la valeur actuelle des flux de trésorerie. Les principales estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable incluent habituellement les prix des métaux futurs estimés, les produits des activités ordinaires futurs attendus, les coûts futurs et les taux d'actualisation. Les changements dans les estimations auraient une incidence sur les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie et sur les différents actifs et pourraient entraîner des ajustements importants à la valeur comptable de l'actif concerné.

### 3.1.3 Stocks de métaux précieux et leur rapprochement

La Société, en qualité d'affineur, affine des métaux précieux, surtout l'or, et ce processus d'affinage donne lieu à des sous-produits ainsi qu'à la récupération d'autres métaux précieux. La Société se fie aux meilleures méthodes d'échantillonnage et d'affinage disponibles pour établir sa meilleure estimation du contenu de métaux précieux des sous-produits. Une fois que les règlements finaux ont été convenus par la Société elle-même ou avec les affineurs à forfait et que le contenu réel de métaux précieux est connu, ces estimations sont remplacées par les valeurs réelles. La Société tente de minimiser la quantité de sous-produits non affinés dans ses stocks lors de la prise d'inventaire afin de réduire la variabilité dans les résultats de rapprochement des métaux précieux.

Par ailleurs, le processus d'affinage permet à la Société de récupérer des métaux précieux. La Société estime la quantité de métaux précieux récupérée en fonction des résultats passés.

La direction peut être tenue d'avoir recours à des estimations à d'autres moments dans le processus de rapprochement des métaux précieux en fonction de conditions variables. Si des estimations sont requises, on a recours à l'expérience acquise et à d'autres facteurs dans l'estimation.

Toute modification de ces estimations aura une incidence sur la valeur comptable des stocks. La valeur comptable des stocks à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 6.

### 3.1.4 Provision pour la dévaluation des stocks

La provision pour la dévaluation des stocks est estimée pour les stocks à rotation lente ou obsolètes. La direction examine régulièrement l'estimation. Toute modification de l'estimation aura une incidence sur la provision pour la dévaluation des stocks. La valeur comptable des stocks à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 6.

## 3.2 Jugements cruciaux

Les jugements cruciaux que la direction a faits lors de l'application des méthodes comptables de la Société, autres que ceux comprenant des estimations, qui ont l'incidence la plus marquée sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société sont les suivants :

### 3.2.1 Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

En déterminant la méthode comptable appropriée qu'il fallait utiliser à l'égard des transactions mettant en jeu des pièces vendues à leur valeur nominale, la Société a établi si elle pouvait ou ne pouvait pas estimer les rachats de ces pièces. Celles-ci n'ont pas les mêmes caractéristiques que les autres produits numismatiques puisque leur valeur nominale équivaut à leur prix d'achat, ce qui, combiné à la période indéfinie des rachats qu'autorisent les politiques et pratiques actuelles de la Société à cet égard, fait en sorte que les pièces vendues à leur valeur nominale sont beaucoup plus susceptibles d'être rachetées que les autres produits numismatiques. Par conséquent, les tendances passées des rachats d'autres produits numismatiques ne peuvent servir à estimer les rachats des pièces vendues à leur valeur nominale et l'incidence connexe sur les actifs d'impôt différé. En 2016, la Société a établi qu'aucun produit des activités ordinaires ne pouvait être constaté sur la vente des pièces vendues à leur valeur nominale étant donné qu'aucune estimation raisonnable des rachats ne pouvait être faite. Au 31 décembre 2024, la meilleure estimation veut toujours que toutes les pièces vendues à leur valeur nominale seront rachetées, donnant lieu au passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale. Les fluctuations du prix du marché de l'argent et les changements dans la durée pendant laquelle des rachats peuvent être acceptés constituent les principaux facteurs qui influent sur la capacité de la Société à estimer les rachats de manière plus fiable. Si la Société détermine qu'elle peut les estimer de manière fiable, cela pourrait modifier fortement la valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, tel qu'il est indiqué à la note 2.14. La valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale est présentée à la note 15.

### 3.2.2 Indices de dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme à durée d'utilité déterminée doivent être soumis à un test de dépréciation s'il existe un indice de dépréciation. La direction doit poser un jugement en ce qui a trait à l'existence d'indices de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

En 2024 et en 2023, aucun nouvel indice de dépréciation ni aucun indice qui entraînerait la reprise de pertes de valeur antérieures n'a été noté.

### 3.2.3 Provisions et passifs éventuels

Quand elle évalue si un passif devait être comptabilisé sous forme de provision, la direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite à la suite d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour régler l'obligation, et si une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lors de cet exercice, la direction peut utiliser son expérience acquise, des précédents externes antérieurs et des consultations et avis juridiques. Si la direction conclut que les trois conditions ci-dessus sont satisfaites, elle comptabilise une provision pour l'obligation. Autrement, un passif éventuel est présenté dans les notes annexes aux états financiers consolidés, si la direction détermine que l'une des trois conditions ci-dessus n'est pas satisfaite, à moins que l'éventualité d'une sortie de ressources pour règlement ne soit faible.

### 3.2.4 Détermination du montant et du moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires et des charges connexes

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires au fil du temps ou à un moment précis. La méthode comptable choisie est tributaire du moment où le contrôle est transféré au client. La Société considère que le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré au fil du temps, et, ainsi, elle remplit une obligation de prestation et comptabilise des produits des activités ordinaires au fil du temps lorsque la prestation de la Société ne crée pas un actif que la Société pourrait utiliser autrement, et la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. Dans le cas des contrats de production à forfait de pièces de circulation et les contrats de production de médailles pour les sociétés d'État connexes pour lesquels les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au fil du temps, le client obtient habituellement le contrôle à mesure que les produits sont fabriqués. Cela s'explique par le fait que la vente des pièces de circulation et des médailles produites par la Société est, par définition, interdite à toute partie autre que le client. C'est pourquoi la Société ne peut utiliser ces produits autrement. La Société a aussi un droit exécutoire à un paiement au titre des travaux effectués jusqu'à la date considérée en tout temps pendant la durée de ces contrats, à hauteur d'un montant qui comprend une marge bénéficiaire raisonnable, attestée par les modalités contractuelles, l'historique du client et d'autres considérations pertinentes. Si ces critères ne peuvent être démontrés, l'obligation de prestation est alors réputée non remplie au fil du temps et le contrôle du produit est plutôt transféré au client à un moment précis, c'est-à-dire normalement au moment de la livraison du produit au client.

Pour ce qui est des obligations de prestation comptabilisées au fil du temps, la Société utilise généralement une méthode fondée sur les extrants qui correspond au nombre d'unités produites. L'utilisation de cette méthode pour la comptabilisation des obligations de prestation remplies à la date considérée exige le recours au jugement et se fonde sur la nature des produits devant être fournis. Les produits des activités ordinaires sont alors gagnés en fonction du nombre d'unités produites diminué de toute contrepartie variable qui est ou qui peut devenir applicable. Les charges liées aux produits des activités ordinaires comptabilisés s'accumulent aussi en fonction des volumes produits. Les coûts associés à l'exécution des contrats comprennent la main-d'œuvre, les matières premières, les coûts liés aux sous-traitants, les frais de transport, les commissions applicables et d'autres coûts directs, de même qu'une quote-part des coûts indirects.

Le prix de transaction et les obligations de prestation sont généralement définis clairement dans les contrats de la Société conclus avec des clients. L'affectation du prix de transaction aux obligations de prestation dans les contrats de la Société conclus avec des clients représente généralement le prix de vente spécifique de chaque obligation de prestation. Pour certains contrats conclus avec des clients, le prix de transaction exige le recours au jugement et comprend une contrepartie variable et des montants que la Société doit payer au client. La contrepartie variable se rapporte généralement à des pénalités prévues aux contrats conclus avec des clients en cas de retard dans la prestation ou de non-exécution des obligations de prestation de la Société aux termes du contrat. Les montants à payer aux clients sont estimés et déduits des produits des activités ordinaires sauf si la Société reçoit d'un client donné un service spécifique pouvant être identifié, auquel cas le montant à lui payer est porté en charges. Les pénalités sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la prestation dans le cadre des contrats applicables en comparaison avec la prestation convenue aux termes du contrat, et elles sont évaluées de façon définie dans le contrat. La contrepartie variable vise généralement le contrat conclu avec un client pris dans son ensemble et est affectée proportionnellement à chaque obligation de prestation aux termes du contrat respectif.

### 3.2.5 Baux sur métaux précieux

Afin de faciliter la production de pièces en métaux précieux et de gérer les risques associés aux variations de prix des métaux, la Société peut conclure des baux sur métaux précieux. Ces baux sont comptabilisés dans les charges, mais elles n'apparaissent pas à l'état consolidé de la situation financière de la Société puisque ces ententes ne répondent pas à la définition d'un contrat de location en vertu d'IFRS 16 étant donné que ces baux sont fongibles et ne constituent donc pas un actif spécifique identifié.

## 4. Application de prises de position liées à des IFRS nouvelles ou révisées

### 4.1 Prises de position liées à des IFRS nouvelles ou révisées qui ont une incidence sur les montants présentés ou indiqués dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La Société a pris connaissance des prises de position en comptabilité nouvelles ou révisées qui ont été publiées et qui doivent obligatoirement être appliquées pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La Société a adopté les modifications suivantes en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024, lesquelles n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

#### Ententes de financement de fournisseurs

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ajoutent des obligations d'information et des « indications » dans les obligations existantes exigeant des entités de fournir des informations qualitatives et quantitatives au sujet des ententes de financement de fournisseurs. Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Passifs non courants assortis de clauses restrictives**

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications à IAS 1 *Présentation des états financiers*. Les modifications clarifient le fait que seules les clauses restrictives que l'entité est tenue de respecter à la date de clôture ou avant ont une incidence sur le classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant. De plus, une entité doit présenter par voie de notes les informations permettant aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que les passifs non courants assortis de clauses restrictives puissent devenir exigibles dans les douze mois. Ces modifications ont préséance sur les modifications précédentes, mais intègrent celles-ci, à savoir les modifications intitulées *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*, publiées en janvier 2020, qui précisaient que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou non courants, selon les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les passifs doivent être classés comme non courants si une société a un droit substantiel de différer le règlement pour au moins 12 mois à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Vente et passif dans une cession-bail**

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16 *Contrats de location*. Selon les modifications, le vendeur-preneur doit évaluer ultérieurement les obligations locatives résultant d'une transaction de cession-bail de sorte qu'il ne comptabilise aucun montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **4.2 Prises de position liées à des IFRS nouvelles ou révisées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur**

La Société a pris connaissance des prises de position en comptabilité révisées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

### **Absence de convertibilité**

En août 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. Les modifications contiennent des directives qui précisent quand une monnaie n'est pas convertible en une autre devise, comment déterminer le cours de change et quelles sont les informations que l'entité doit fournir pour permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer comment l'absence de convertibilité d'une monnaie influe, ou devrait influencer, sur son rendement financier, sa situation financière et ses flux de trésorerie. Ces modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. À ce jour, la Société prévoit que l'adoption de ces modifications n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés.

### **Exigences en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers**

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 *États financiers*, et à IFRS 7 *États financiers : Informations à fournir*, en réponse aux questions soulevées lors de l'examen de la mise en œuvre des dispositions en matière de classement et d'évaluation d'IFRS 9. Les modifications portent sur les exigences liées au règlement des passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. À ce jour, la Société ne prévoit pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur les états financiers consolidés.

### **Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité – Volume 11**

En juillet 2024, l'IASB a publié *Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité – Volume 11*, qui contient des modifications apportées à cinq normes : 1) IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*, 2) IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, 3) IFRS 9 *Instruments financiers*, 4) IFRS 10 *États financiers consolidés*, et 5) IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*. Ces modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. À ce jour, la Société ne prévoit pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur les états financiers consolidés.

### États financiers de base

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, en remplacement d'IAS 1 *Présentation des états financiers*. IFRS 18 améliore la présentation des informations fournies en matière de rendement financier en ajoutant des exigences détaillées concernant les sous-totaux dans l'état du résultat net, des informations à fournir au sujet des mesures de rendement choisies par la direction et en établissant de nouveaux principes de regroupement et de ventilation des informations. Ces modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. La Société évalue actuellement l'incidence, inconnue à ce jour, que pourrait avoir l'adoption de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

## 5. Créances clients, montant net et créances diverses

Au 31 décembre

	2024	2023
Créances et régularisations découlant de contrats conclus avec des clients	15 833 \$	14 795 \$
Créances découlant de contrats conclus avec des parties liées (note 22)	740	1 486
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(6)	(21)
Créances clients, montant net	16 567 \$	16 260 \$
Autres créances financières courantes	405	510
Créances diverses	123	118
Total des créances clients, montant net et créances diverses	17 095 \$	16 888 \$

La Société ne détient aucune garantie à l'égard des créances clients et des créances diverses.

## 6. Stocks

Au 31 décembre

	2024	2023
Matières premières et fournitures	7 852 \$	17 560 \$
Travaux en cours	21 566	20 438
Produits finis	26 740	30 827
Total des stocks	56 158 \$	68 825 \$

Le montant des stocks comptabilisé dans le coût des ventes en 2024 est de 1 120,1 millions de dollars (1 985,8 millions de dollars en 2023), ce qui comprend 1,7 million de dollars à titre de dépréciation de stocks à la valeur nette de réalisation (2,0 millions de dollars en 2023).

Aucun stock n'avait été porté en nantissement des emprunts au 31 décembre 2024 ou 2023.

## 7. Actifs et passifs sur contrat

Les actifs sur contrat s'entendent des droits de la Société à une contrepartie pour des travaux réalisés, mais non encore facturés à la fin de la période de présentation de l'information financière. La Société a examiné son exposition au risque de crédit inhérent aux actifs sur contrat au 31 décembre 2024 et a établi qu'il en résulte un risque minime puisque chaque contrat est assujéti à un processus d'évaluation des risques qui lui est propre. Les passifs sur contrat s'entendent de la contrepartie versée d'avance par des clients et pour laquelle les produits des activités ordinaires n'ont pas encore été comptabilisés ainsi que des montants liés au programme de fidélisation de la clientèle.

Les variations importantes des soldes des actifs et passifs sur contrat s'établissent comme suit :

Au 31 décembre

	2024	
	Actifs sur contrat	Passifs sur contrat
Solde d'ouverture	20 435 \$	11 900 \$
Produits des activités ordinaires comptabilisés	–	(9 621)
Trésorerie reçue, excluant les montants comptabilisés au cours de l'exercice	–	9 430
Virements depuis les actifs sur contrat vers les créances <sup>1</sup>	(44 534)	–
Augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement <sup>1</sup>	57 017	–
Réévaluation des écarts de conversion	2 313	–
<b>Solde de clôture</b>	<b>35 231 \$</b>	<b>11 709 \$</b>

<sup>1</sup> Les virements depuis les actifs sur contrat vers les créances et les changements touchant le degré d'avancement comprennent un montant lié au protocole d'entente conclu avec le ministère des Finances (note 22).

Au 31 décembre

	2023	
	Actifs sur contrat	Passifs sur contrat
Solde d'ouverture <sup>1</sup>	18 292 \$	10 129 \$
Produits des activités ordinaires comptabilisés	–	(1 961)
Trésorerie reçue, excluant les montants comptabilisés au cours de l'exercice	–	3 732
Virements depuis les actifs sur contrat vers les créances <sup>1,2</sup>	(32 292)	–
Augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement <sup>1,2</sup>	35 255	–
Réévaluation des écarts de conversion <sup>1</sup>	(820)	–
<b>Solde de clôture</b>	<b>20 435 \$</b>	<b>11 900 \$</b>

<sup>1</sup> Les informations comparatives ont été reclassées, tel qu'il est décrit aux notes 24.1 et 24.2.

<sup>2</sup> Les virements depuis les actifs sur contrat vers les créances et les changements touchant le degré d'avancement comprennent un montant lié au protocole d'entente conclu avec le ministère des Finances (note 22).

Les passifs sur contrat se composent de ce qui suit :

Au 31 décembre

	2024	2023
Paiements anticipés des clients	8 903 \$	9 621 \$
Programme de fidélisation de la clientèle	2 806	2 279
<b>Total des passifs sur contrat<sup>1</sup></b>	<b>11 709 \$</b>	<b>11 900 \$</b>

<sup>1</sup> Les informations comparatives ont été reclassées, tel qu'il est décrit à la note 24.2.

## 8. Instruments financiers et gestion des risques financiers

### 8.1 Gestion du risque de capital

Les objectifs de gestion du capital de la Société consistent à assurer la continuité de l'exploitation et à exécuter sa stratégie de croissance organisationnelle pour offrir un rendement au gouvernement du Canada et des avantages aux autres parties intéressées. La stratégie globale de la Société relative à la gestion du risque de capital est la même depuis l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La structure du capital de la Société se compose d'un emprunt tel que décrit à la note 16 et des capitaux propres, qui sont constitués du capital émis, du cumul des autres éléments du résultat global et des résultats non distribués.

Les cadres supérieurs de la Société examinent périodiquement la structure du capital de la Société. Au cours de cet examen, ils prennent en compte le coût du capital et les risques associés afin de se conformer aux limites d'emprunt précisées dans la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*. La Société gère sa structure du capital et la rajuste selon la conjoncture générale, les caractéristiques de risque des actifs sous-jacents, les changements requis aux normes comptables et ses besoins en fonds de roulement. Le ministre des Finances approuve le calendrier et les conditions de toutes les transactions d'emprunt.

La Société peut emprunter au Trésor ou à toute autre source, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances quant à la durée et aux conditions de l'emprunt. Depuis mars 1999, suivant les modifications à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, l'ensemble des emprunts de la Société non remboursés ne doit à aucun moment dépasser 75 millions de dollars. Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, les emprunts à court terme approuvés dans ce contexte et devant servir à combler les besoins en fonds de roulement ne devaient pas dépasser 25 millions de dollars ou son équivalent en dollars américains. De temps à autre, la Société peut demander l'approbation de nouveaux emprunts à long terme. Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucun nouvel emprunt à long terme n'avait été approuvé pour les exercices clos à ces dates.

Pour répondre à ces besoins éventuels d'emprunts à court terme qui peuvent être nécessaires de temps à autre, la Société détient avec plusieurs institutions financières canadiennes diverses lignes de crédit commerciales non garanties prévoyant des emprunts pour une durée maximale de 364 jours à des taux négociés. Aucune de ces lignes de crédit n'avait été utilisée au 31 décembre 2024 ou 2023.

La Société surveille également les ratios de levier financier de la dette dans le cadre de la gestion de la liquidité afin d'assurer un financement et un endettement appropriés pour faciliter l'atteinte des objectifs prévus. Vous trouverez ci-dessous les ratios de levier financier de la dette à la fin de la période de présentation de l'information financière.

### Ratio de l'emprunt sur les capitaux propres

Au 31 décembre

	<b>2024</b>	2023
Emprunt (courant et non courant)	<b>12 016 \$</b>	18 024 \$
Capitaux propres	<b>168 341</b>	155 215
Ratio de la dette sur les capitaux propres	<b>1:14</b>	1:09

### Ratio d'endettement

Au 31 décembre

	<b>2024</b>	2023
Emprunt (courant et non courant)	<b>12 016 \$</b>	18 024 \$
Total de l'actif	<b>367 043</b>	380 393
Ratio d'endettement	<b>1:31</b>	1:21

Pour maintenir ou rajuster sa structure du capital, la Société peut rajuster le montant des dividendes versés à son actionnaire, le gouvernement du Canada, émettre de nouvelles actions ou émettre ou rembourser des titres de créance. Ces activités sont approuvées par le Conseil d'administration et soumises aux dispositions de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*.

En 2024, la Société a déclaré et versé des dividendes de 1,0 million de dollars et de 4,0 millions de dollars (néant en 2023) au gouvernement du Canada, au titre des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, respectivement. La Société a recours à un cadre conceptuel pour calculer les dividendes à payer à son actionnaire. Le montant calculé du dividende correspond à l'excédent prévu de la trésorerie à la clôture de l'exercice par rapport à une réserve de trésorerie requise prédéterminée, et son versement est prévu au quatrième trimestre de chaque exercice.

## 8.2 Classement et évaluation de la juste valeur des instruments financiers

### 8.2.1 Classement et techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La Société détient des instruments financiers sous forme de trésorerie, de créances clients, montant net et créances diverses, d'actifs dérivés, de dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer, d'un emprunt et de passifs dérivés.

La Société a estimé de la façon suivante la juste valeur de ses instruments financiers :

- i) La valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, montant net et créances diverses et des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la durée relativement courte de ces instruments financiers.
- ii) La juste valeur de l'emprunt a été estimée en se fondant sur la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt du marché en vigueur aux dates respectives.
- iii) La juste valeur des contrats de change à terme est fondée sur les cours du marché à terme estimés et rajustés en fonction de la qualité du crédit. La Société prend en compte le risque de crédit des contreparties et son propre risque de crédit pour établir la juste valeur de ces instruments financiers.

### 8.2.2 Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers de la Société.

Au 31 décembre

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<i>Actifs financiers</i>				
Trésorerie	54 575 \$	54 575 \$	59 825 \$	59 825 \$
Créances clients, montant net et créances diverses	16 972 \$	16 972 \$	16 770 \$	16 770 \$
Actifs financiers dérivés :				
Contrats de change à terme	– \$	– \$	2 764 \$	2 764 \$
<i>Passifs financiers</i>				
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	46 822 \$	46 822 \$	50 634 \$	50 634 \$
Emprunt	12 016 \$	11 877 \$	18 024 \$	17 453 \$
Passifs financiers dérivés :				
Contrats de change à terme	5 740 \$	5 740 \$	6 \$	6 \$

### 8.2.3 Hiérarchie des justes valeurs

Pour les instruments financiers, autres que ceux qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur et pour lesquels la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable, peu importe qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière, il est nécessaire de présenter leur juste valeur et de les classer selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées dans leur évaluation :

- Niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : données autres que les cours du marché visés dans le niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des dérivés des cours).
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

L'évaluation de la juste valeur de la trésorerie était classée comme étant au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2024 et 2023. Les évaluations de la juste valeur de tous les autres instruments financiers détenus par la Société étaient classées comme étant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2024 et 2023. Il n'y a pas eu de virement d'instruments financiers entre les niveaux en 2024.

### 8.3 Objectifs et cadre de gestion des risques financiers

L'utilisation d'instruments financiers expose la Société au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché.

Le Conseil d'administration est responsable de la mise en place et de la surveillance du cadre de gestion des risques financiers de la Société. Le Comité de vérification est mandaté par le Conseil et il est responsable de l'examen, de l'approbation et de la surveillance des politiques de la Société en matière de gestion des risques financiers. Le Comité de vérification rend régulièrement compte de ses activités au Conseil d'administration.

#### 8.3.1 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière par la Société si un client ou une contrepartie liée à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Il se situe surtout dans les créances clients, la trésorerie ainsi que dans les instruments dérivés. La Société s'est dotée d'un processus défini de connaissance des clients et d'évaluation du risque de crédit qui lui permet d'évaluer la solvabilité des contreparties comme moyen d'atténuer le risque d'une perte financière par manquement. Le risque de la Société et la cote de crédit des contreparties sont surveillés continuellement.

La valeur comptable des actifs financiers comptabilisés dans les états financiers consolidés représente l'exposition maximale au risque de la Société.

##### 8.3.1.1 Gestion du risque de crédit associé aux créances clients

L'exposition de la Société au risque de crédit associé aux créances clients financières, montant net, et aux créances financières diverses fluctue surtout selon les caractéristiques particulières de chaque client. Toutefois, la Société prend également en compte les données démographiques de sa clientèle, y compris le risque associé au type de client et à son pays d'activité.

La Société gère ce risque en surveillant la solvabilité de ses clients et en demandant un paiement anticipé ou un autre type de paiement garanti des clients présentant un risque de crédit élevé. Elle a mis en place des mécanismes pour les contrats avec des clients étrangers afin de gérer les risques qu'ils présentent. La direction de la Société examine régulièrement la liste détaillée des créances clients en vue de déceler toute variation des facteurs qui influent sur la capacité d'un client à régler son solde impayé, y compris les changements dans les affaires du client ou dans la conjoncture en général. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues est établie pour les comptes clients qui pourraient présenter des enjeux de recouvrabilité.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients financières, montant net, et les créances financières diverses par région géographique est la suivante :

Au 31 décembre	2024	2023
Canada	10 197 \$	14 927 \$
Asie et Australie	4 135	13
Amérique latine et Caraïbes	2 036	350
États-Unis	335	1 092
Europe, Moyen-Orient et Afrique	269	388
Total des créances clients financières, montant net et créances financières diverses	16 972 \$	16 770 \$

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients financières, montant net, et créances financières diverses par type de client est la suivante :

Au 31 décembre	2024	2023
Banques centrales et institutionnelles	7 336 \$	1 241 \$
Clients, marchands et autres	4 998	9 710
Gouvernements (y compris les ministères et organismes)	4 638	5 819
Total des créances clients financières, montant net et créances financières diverses	16 972 \$	16 770 \$

La Société a déterminé, en fonction d'une matrice de provision, une correction de valeur pour pertes de crédit attendues qui tient compte de la moins-value estimée des créances clients financières, montant net, et des créances financières diverses à la fin de la période de présentation de l'information financière. La matrice de provision était fondée sur les taux de défaut passés et ajustée pour tenir compte des estimations prospectives. La Société établit des conditions de paiement différentes selon le client et le produit, et exception faite des paiements anticipés, son délai de règlement est généralement de 30 jours. Au 31 décembre 2024, le taux de pertes sur créances de la Société correspondait à moins de 1 % (moins de 1 % en 2023) du total des créances clients financières, montant net, et des créances financières diverses.

Le classement chronologique des créances clients financières, montant net, et des créances financières diverses est le suivant :

Au 31 décembre

	2024		2023	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie
0-30 jours	14 036 \$	– \$	11 645 \$	– \$
31-60 jours	328	–	1 862	–
61-90 jours	1 966	–	1 358	–
Plus de 90 jours	648	6	1 926	21
Total	16 978 \$	6 \$	16 791 \$	21 \$
Montant net		16 972 \$		16 770 \$

### 8.3.1.2 Équivalents de trésorerie

La Société gère son risque de crédit en prenant ses décisions en matière de placements à la lumière d'une politique de placement à court terme. Les placements doivent respecter les critères minimaux d'évaluation du crédit d'au moins une des agences suivantes :

- Dominion Bond Rating Service (DBRS), R1 Faible
- Moody's, P1
- Standard and Poor's (S&P), A1

La Société examine régulièrement l'évaluation de crédit des émetteurs dont elle détient des placements et en dispose au taux généralement pratiqué sur le marché lorsque l'évaluation de crédit de l'émetteur régresse en dessous des cotes acceptables. À chacune des dates de clôture indiquées, la Société ne détenait aucun placement de cette nature.

### 8.3.1.3 Instruments dérivés

Le risque de crédit relatif aux contrats de change à terme et aux autres instruments dérivés est créé par la possibilité que les contreparties aux ententes manquent à leurs obligations respectives lorsque ces ententes apportent une juste valeur positive à la Société. Ces contreparties sont d'importantes institutions financières internationales et, à ce jour, aucune d'elles n'a manqué à son obligation financière envers la Société. De plus, la Société gère son exposition en passant des contrats uniquement avec des contreparties solvables conformément aux *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*.

### 8.3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et prévus pour s'assurer dans la mesure du possible qu'elle a les liquidités nécessaires pour satisfaire aux obligations qui échoient dans une conjoncture normale ou contraignante, sans subir de pertes inacceptables ou ternir sa réputation.

Le tableau suivant présente les conditions contractuelles jusqu'à l'échéance des passifs financiers non dérivés et des instruments dérivés reflétant les décaissements nets non actualisés de la Société.

Au 31 décembre 2024

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	(46 822) \$	(46 822) \$	(46,553) \$	(269) \$	- \$	- \$
Obligations locatives	(4 212) \$	(4 400) \$	(1 803) \$	(1 767) \$	(440) \$	(390) \$
Emprunt	(12 016) \$	(12 377) \$	(6 251) \$	(6 126) \$	- \$	- \$
Instruments dérivés						
Contrats de change à terme	(5 740) \$	(137 037) \$	(135 491) \$	(1 546) \$	- \$	- \$

Au 31 décembre 2023

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	(50 634) \$	(50 634) \$	(50 634) \$	- \$	- \$	- \$
Obligations locatives	(5 815) \$	(6 134) \$	(1 767) \$	(1 782) \$	(2 044) \$	(541) \$
Emprunt	(18 024) \$	(18 757) \$	(6 380) \$	(6 251) \$	(6 126) \$	- \$
Instruments dérivés						
Contrats de change à terme	(6) \$	(372) \$	(372) \$	- \$	- \$	- \$

### 8.3.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des prix du marché, telles les fluctuations du taux de change, l'évolution des taux d'intérêt ou les fluctuations des prix des marchandises, influent sur les résultats de la Société ou sur la juste valeur de ses instruments financiers.

À l'occasion, la Société utilise des instruments dérivés tels des contrats de change à terme, des accords portant sur l'échange de taux d'intérêt, des swaps sur marchandises, des contrats à terme et des options liées aux contrats à terme, pour gérer son exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque marchandises. La Société achète et vend des dérivés dans le cours ordinaire de ses activités et toutes ces transactions sont exécutées conformément aux lignes directrices prévues dans les politiques en vigueur. Conformément aux politiques de la Société, les dérivés ne sont pas utilisés à des fins de transaction ou de spéculation.

#### 8.3.3.1 Risque de change

La Société est exposée au risque de change lors des transactions d'achat et de vente et des besoins de gestion de trésorerie à court terme qui sont libellés en monnaies étrangères, soit essentiellement en dollars américains. Elle gère son exposition aux fluctuations du taux de change entre les monnaies étrangères et le dollar canadien en concluant des contrats de change à terme. Elle a également recours à de tels contrats pour gérer ses besoins de trésorerie généraux.

En se fondant sur les contrats de change à terme en vigueur au 31 décembre 2024 et si toutes les autres variables ne changent pas, une appréciation hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain hausserait de 9,7 millions de dollars (6,9 millions de dollars en 2023) les résultats de l'exercice. Une dépréciation hypothétique de 10 % du dollar canadien en regard du dollar américain aurait un effet contraire égal.

L'incidence, sur le reste de l'exposition en dollars américains découlant des actifs et des passifs financiers, d'une hausse ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien en regard de cette devise au 31 décembre 2024 et en supposant que toutes les autres variables demeurent les mêmes, serait une baisse ou une hausse de 0,7 million de dollars (1,1 million de dollars en 2023) des résultats de l'exercice.

### 8.3.3.2 Risque de taux d'intérêt

Les actifs financiers et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Société à un risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. Au 31 décembre 2024, il n'y avait aucune exposition aux taux d'intérêt variables.

Les actifs financiers et les passifs financiers à intérêt fixe sont sujets au risque de taux d'intérêt à la juste valeur. La trésorerie, les obligations locatives et l'emprunt exposent la Société à un risque de taux d'intérêt à la juste valeur.

### 8.3.3.3 Risque marchandises

La Société est exposée au risque marchandises à l'achat et à la vente de métaux précieux, dont l'or, l'argent, le platine et le palladium, et de métaux communs, notamment le nickel, le cuivre et l'acier.

La Société n'est pas exposée au risque de prix lié à son programme de vente de produits d'investissement en métal précieux, car l'achat et la vente de métaux précieux utilisés dans ce programme sont réalisés le même jour, sur la même base de prix et dans la même monnaie. Aux fins des ventes de produits numismatiques, la Société conclut des contrats à court terme, prend des engagements d'achat de métaux précieux et de métaux communs à prix ferme ou utilise des options sur contrats à terme afin d'atténuer le risque marchandises (notes 23.1 et 2.3).

Les contrats et les opérations conclus aux fins d'acquisition de marchandises à être utilisées dans la production sont classés conformément au cours normal des activités. La Société n'acquiert pas de marchandises à des fins de transaction ou de spéculation.

L'incidence d'une variation du risque marchandises sur les états financiers consolidés n'est pas importante, car aucun des actifs financiers et des passifs financiers de la Société n'est directement exposé au risque marchandises.

## 8.4 Contrats de change à terme

La valeur notionnelle et la juste valeur des instruments dérivés étaient les suivantes :

Au 31 décembre 2024

	Échéances	Valeur notionnelle	Juste valeur
Actifs financiers dérivés			
Contrats de change à terme	2025	135 491 \$	5 672 \$
Contrats de change à terme	2026	1 546 \$	68 \$
Total		137 037 \$	5 740 \$

Au 31 décembre 2023

	Échéances	Valeur notionnelle	Juste valeur
Actifs financiers dérivés			
Contrats de change à terme	2024	111 121 \$	2 764 \$
Total		111 121 \$	2 764 \$
Passifs financiers dérivés			
Contrats de change à terme	2024	372 \$	6 \$
Total		372 \$	6 \$

## 9. Immobilisations corporelles

La composition de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles de la Société est présentée dans les tableaux suivants.

Au 31 décembre

	2024	2023
Coût	<b>464 451 \$</b>	453 892 \$
Cumul des amortissements et perte de valeur	<b>(297 929)</b>	(290 392)
Valeur comptable nette	<b>166 522 \$</b>	163 500 \$

### Valeur comptable nette par catégorie d'actif

Au 31 décembre

	2024	2023
Terrains et améliorations	<b>3 142 \$</b>	3 149 \$
Édifices et améliorations	<b>68 227</b>	71 203
Matériel	<b>63 873</b>	60 132
Projets d'immobilisations en cours	<b>31 280</b>	29 016
Valeur comptable nette	<b>166 522 \$</b>	163 500 \$

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des immobilisations corporelles pour 2024 et 2023 :

	Terrains et améliorations	Édifices et améliorations	Matériel	Projets d'immobilisations en cours	Total
<i>Coût</i>					
Solde au 31 décembre 2022	4 186 \$	170 813 \$	244 842 \$	7 263 \$	427 104 \$
Entrées <sup>1</sup>	18	1 161	15 019	21 880	38 078
Virements	-	127	-	(127)	-
Décomptabilisation et autres variations	-	(2 812)	(8 131)	-	(10 943)
Sorties	-	-	(347)	-	(347)
Solde au 31 décembre 2023	4 204 \$	169 289 \$	251 383 \$	29 016 \$	453 892 \$
Entrées	-	<b>565</b>	<b>5 074</b>	<b>14 097</b>	<b>19 736</b>
Virements	-	<b>2 655</b>	<b>7 806</b>	<b>(10 461)</b>	-
Décomptabilisation et autres variations	-	-	-	<b>(1 372)</b>	<b>(1 372)</b>
Sorties	-	-	<b>(7 805)</b>	-	<b>(7 805)</b>
Solde au 31 décembre 2024	<b>4 204 \$</b>	<b>172 509 \$</b>	<b>256 458 \$</b>	<b>31 280 \$</b>	<b>464 451 \$</b>
<i>Cumul des amortissements et perte de valeur</i>					
Solde au 31 décembre 2022	1 048 \$	95 575 \$	189 787 \$	- \$	286 410 \$
Amortissement	7	5 323	9 911	-	15 241
Décomptabilisation et autres variations	-	(2 812)	(8 131)	-	(10 943)
Sorties	-	-	(316)	-	(316)
Solde au 31 décembre 2023	1 055 \$	98 086 \$	191 251 \$	- \$	290 392 \$
Amortissement	<b>7</b>	<b>6 196</b>	<b>8 947</b>	-	<b>15 150</b>
Sorties	-	-	<b>(7 613)</b>	-	<b>(7 613)</b>
Solde au 31 décembre 2024	<b>1 062 \$</b>	<b>104 282 \$</b>	<b>192 585 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>297 929 \$</b>
Valeur comptable nette au 31 décembre 2024	<b>3 142 \$</b>	<b>68 227 \$</b>	<b>63 873 \$</b>	<b>31 280 \$</b>	<b>166 522 \$</b>

<sup>1</sup> Des acomptes provisionnels de 5,9 millions de dollars au titre de contrats, inclus dans les charges payées d'avance et autres avances au 31 décembre 2022, ont été reclassés dans les immobilisations corporelles en 2023. Ainsi, ce montant n'est pas pris en compte dans les acquisitions d'immobilisations corporelles et avances sur l'achat d'immobilisations corporelles à l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les entrées d'immobilisations corporelles ont tenu compte d'une régularisation totalisant 2,5 millions de dollars (1,5 million de dollars en 2023).

Aucun actif n'avait été donné en garantie d'emprunts au 31 décembre 2024 ou 2023.

## 10. Immeuble de placement

La valeur comptable des terrains est fonction de la répartition de la superficie des terrains entre la superficie utilisée à des fins commerciales et la superficie détenue en tant qu'immeuble de placement.

La juste valeur des terrains s'élève à 5,3 millions de dollars (5,3 millions de dollars en 2023). L'évaluation de la juste valeur de l'immeuble de placement est classée comme étant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (voir la note 8.2.3 pour les définitions). L'évaluation a été établie en fonction des prix de marché pour des biens semblables dans l'emplacement pertinent. Pour des raisons de commodité et d'économie, une nouvelle évaluation n'est effectuée que lorsqu'il y a un changement important dans le prix de marché. L'évaluation la plus récente a été effectuée en octobre 2020.

Aucun indice de dépréciation n'a été noté au 31 décembre 2024 ou 2023 pour ce qui est de l'immeuble de placement.

La Société détient l'immeuble de placement en fonds franc.

## 11. Immobilisations incorporelles

La composition de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles de la Société est présentée dans les tableaux suivants.

Au 31 décembre

	2024	2023
Coût	<b>39 484 \$</b>	39 126 \$
Cumul des amortissements et perte de valeur	<b>(36 228)</b>	(35 269)
Valeur comptable nette	<b>3 256 \$</b>	3 857 \$

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des immobilisations incorporelles pour 2024 et 2023 :

	Logiciels	Projets d'immobi- lisations en cours	Total
Coût			
Solde au 31 décembre 2022	38 399 \$	1 436 \$	39 835 \$
Entrées	327	243	570
Virements	530	(530)	-
Décomptabilisation	(1 279)	-	(1 279)
Solde au 31 décembre 2023	37 977 \$	1 149 \$	39 126 \$
Entrées	<b>329</b>	<b>88</b>	<b>417</b>
Virements	<b>564</b>	<b>(564)</b>	-
Sorties	<b>(59)</b>	-	<b>(59)</b>
Solde au 31 décembre 2024	<b>38 811 \$</b>	<b>673 \$</b>	<b>39 484 \$</b>
Cumul des amortissements et perte de valeur			
Solde au 31 décembre 2022	35 155 \$	- \$	35 155 \$
Amortissement	1 393	-	1 393
Décomptabilisation	(1 279)	-	(1 279)
Solde au 31 décembre 2023	35 269 \$	- \$	35 269 \$
Amortissement	<b>1 018</b>	-	<b>1 018</b>
Sorties	<b>(59)</b>	-	<b>(59)</b>
Solde au 31 décembre 2024	<b>36 228 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>36 228 \$</b>
Valeur comptable nette au 31 décembre 2024	<b>2 583 \$</b>	<b>673 \$</b>	<b>3 256 \$</b>

Les entrées d'immobilisations incorporelles aux 31 décembre 2024 et 2023 ne tiennent compte d'aucune régularisation.

La Société a engagé une charge de recherche et développement de 2,7 millions de dollars (4,8 millions de dollars en 2023), dont le montant total est inclus dans le coût des ventes et les frais d'administration.

## 12. Contrats de location

La Société a conclu des contrats de location relativement à ses édifices et à son matériel. Exception faite des contrats de location à court terme ou de ceux dont les biens sous-jacents sont de faible valeur, chaque contrat de location est présenté à l'état de la situation financière en tant qu'actif au titre des droits d'utilisation et obligation locative.

La durée des contrats de location de matériel est généralement limitée à une période allant de 2 à 15 ans. Quant à ceux visant des édifices, leur durée varie habituellement de 10 à 11 ans. Les paiements de locations sont habituellement fixes.

Chaque contrat de location comporte généralement une restriction selon laquelle seule la Société peut utiliser l'actif au titre du droit d'utilisation sauf s'il existe un droit contractuel lui permettant de le sous-louer à une autre partie. Les contrats de location ne sont pas résiliables ou peuvent être résiliés uniquement en contrepartie d'un montant substantiel de frais de résiliation. Certains contrats de location renferment une option permettant d'acheter le bien loué sous-jacent dès la fin du terme ou une option de prolongation pour un terme supplémentaire.

Il est interdit à la Société de vendre les biens loués sous-jacents ou de les donner en garantie. Dans le cas des contrats de location d'édifices, la Société est tenue de garder ceux-ci en bon état et de les remettre dans leur condition d'origine à la fin du contrat de location. En outre, elle doit assurer les édifices et le matériel en location et engager à leur égard des frais d'entretien conformes aux contrats de location.

### Actifs au titre des droits d'utilisation

Les actifs au titre des droits d'utilisation représentent des actifs que la Société emploie aux termes de contrats de location ainsi que d'autres contrats qui ont été jugés comme contenant un contrat de location.

Les tableaux qui suivent présentent la composition des actifs au titre des droits d'utilisation :

Au 31 décembre

	<b>2024</b>	2023
Coût	<b>10 712 \$</b>	10 701 \$
Cumul des amortissements	<b>(6 878)</b>	(5 326)
Valeur comptable nette	<b>3 834 \$</b>	5 375 \$

### Valeur comptable nette par catégorie d'actif au titre des droits d'utilisation

Au 31 décembre

	<b>2024</b>	2023
Édifices	<b>2 238 \$</b>	2 993 \$
Matériel	<b>1 596</b>	2 382
Valeur comptable nette	<b>3 834 \$</b>	5 375 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des actifs au titre des droits d'utilisation:

	Édifices	Matériel	Total
<b>Coût</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	7 389 \$	7 268 \$	14 657 \$
Entrées et renouvellements de contrats de location	-	84	84
Décomptabilisation	(880)	(3 160)	(4 040)
Solde au 31 décembre 2023	6 509 \$	4 192 \$	10 701 \$
Entrées et renouvellements de contrats de location	-	27	27
Décomptabilisation	-	(16)	(16)
Solde au 31 décembre 2024	<b>6 509 \$</b>	<b>4 203 \$</b>	<b>10 712 \$</b>
<b>Cumul des amortissements</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	3 641 \$	4 152 \$	7 793 \$
Amortissement	755	818	1 573
Décomptabilisation	(880)	(3 160)	(4 040)
Solde au 31 décembre 2023	3 516 \$	1 810 \$	5 326 \$
Amortissement	755	813	1 568
Décomptabilisation	-	(16)	(16)
Solde au 31 décembre 2024	<b>4 271 \$</b>	<b>2 607 \$</b>	<b>6 878 \$</b>
Valeur comptable nette au 31 décembre 2024	<b>2 238 \$</b>	<b>1 596 \$</b>	<b>3 834 \$</b>

## Obligations locatives

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des obligations locatives.

Au 31 décembre 2024

	Édifices	Matériel	Total
Solde d'ouverture	3 309 \$	2 506 \$	5 815 \$
Charge d'intérêts	82	64	146
Paiements de loyers	(897)	(879)	(1 776)
Entrées et renouvellements de contrats de location	-	27	27
Solde de clôture	<b>2 494 \$</b>	<b>1 718 \$</b>	<b>4 212 \$</b>

Au 31 décembre 2023

	Édifices	Matériel	Total
Solde d'ouverture	4 036 \$	3 206 \$	7 242 \$
Charge d'intérêts	107	85	192
Paiements de loyers	(834)	(869)	(1 703)
Entrées et renouvellements de contrats de location	-	84	84
Solde de clôture	3 309 \$	2 506 \$	5 815 \$

Les sorties de trésorerie relativement aux contrats de location qui sont prises en compte dans les obligations locatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont totalisé 1,8 million de dollars (1,7 million de dollars au 31 décembre 2023). Pour une analyse des échéances des obligations locatives au 31 décembre 2024, il y a lieu de se reporter à la note 8.3.2.

### 13. Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer

Au 31 décembre

	2024	2023
Dettes fournisseurs	5 880 \$	9 649 \$
Rémunération du personnel à payer et charges à payer	25 453	26 145
Autres passifs financiers courants <sup>1</sup>	15 220	14 840
Autres créditeurs et charges à payer	439	815
Total des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer courants	46 992 \$	51 449 \$
Autres passifs financiers non courants <sup>1</sup>	269	-
Total des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer non courants	269 \$	- \$
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	47 261 \$	51 449 \$

<sup>1</sup> Les autres passifs financiers comprennent diverses charges à payer relatives aux régularisations touchant l'exploitation et les immobilisations.

### 14. Provisions

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions.

Au 31 décembre

	2024	2023
Solde d'ouverture <sup>1</sup>	6 078 \$	9 459 \$
Provisions supplémentaires comptabilisées <sup>1</sup>	5 029	13 493
Paiements <sup>1</sup>	(3 890)	(15 111)
Décomptabilisation de provisions	(980)	(1 777)
Réévaluation des écarts de conversion	114	14
Solde de clôture <sup>1</sup>	6 351 \$	6 078 \$

<sup>1</sup> Les informations comparatives ont été reclassées, tel qu'il est décrit à la note 24.2.

Au 31 décembre

	2024	2023
Retours de produits vendus et garanties	2 230 \$	2 423 \$
Provisions liées aux produits des activités ordinaires comptabilisés au fil du temps <sup>1</sup>	4 116	2 921
Rémunération du personnel	-	686
Autres provisions	5	48
Total des provisions <sup>1</sup>	6 351 \$	6 078 \$

<sup>1</sup> Les informations comparatives ont été reclassées, tel qu'il est décrit à la note 24.2.

### 15. Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

Au 31 décembre

	2024	2023
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	175 032 \$	175 960 \$
Récupération de métaux précieux	(78 789)	(58 778)
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, montant net	96 243	117 182

Au 31 décembre

	2023	2022
Solde d'ouverture	117 182 \$	115 814 \$
Rachats, montant net	(554)	(441)
Réévaluation des métaux précieux et des écarts de conversion	(20 385)	1 809
Solde de clôture	96 243 \$	117 182 \$

Au 31 décembre 2024, la Société a établi qu'elle ne pouvait toujours pas estimer de manière fiable les rachats de pièces vendues à leur valeur nominale.

Le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale représente le montant prévu des sorties de trésorerie advenant que la totalité des pièces vendues à leur valeur nominale soit rachetée, ce qui englobe les coûts des rachats, facteur contrebalancé par le contenu de métaux précieux que récupérera la Société par suite de ces rachats. La composante récupération de métaux précieux du passif est fondée sur la valeur marchande de l'argent à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. L'incidence de la réévaluation de cette composante du passif s'est soldée par une baisse de 20,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (hausse de 1,8 million de dollars en 2023). En se fondant sur le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale au 31 décembre 2024, et si toutes les autres variables ne changent pas, une augmentation hypothétique de 10 % de la valeur de marché de l'argent en dollars canadiens hausserait les résultats de l'exercice de 7,9 millions de dollars (5,9 millions de dollars en 2023). Une diminution hypothétique de 10 % de la valeur de marché de l'argent en dollars canadiens aurait un effet contraire égal.

La partie courante du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale est fondée sur les rachats des 12 derniers mois puisque la Société a déterminé qu'il était toujours improbable que toutes les pièces vendues à leur valeur nominale qui sont en circulation soient rachetées au cours des 12 prochains mois puisqu'il existe de nombreux détenteurs et que le processus de rachat prend du temps.

La Société continue de surveiller les volumes des rachats de pièces vendues à leur valeur nominale afin de s'assurer de disposer des fonds nécessaires aux rachats futurs.

## 16. Emprunt

Au 31 décembre

	2024	2023
Emprunt	12 000 \$	18 000 \$
Intérêts courus	16	24
Total de l'emprunt	12 016 \$	18 024 \$

L'emprunt n'est pas garanti et représente un emprunt de 30 millions de dollars d'une durée de cinq ans portant un taux d'intérêt fixe de 2,10 % et échéant en 2026. Les intérêts sont exigibles deux fois l'an et l'emprunt est remboursé sur cinq ans à raison de paiements de 6 millions de dollars par année. Au 31 décembre 2024, le solde du capital se chiffrait à 12,0 millions de dollars (18,0 millions de dollars en 2023) et la juste valeur de l'emprunt s'établissait à 11,9 millions de dollars (17,4 millions de dollars en 2023).

## 17. Obligations au titre des avantages du personnel

### i) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations. Le Conseil du Trésor fixe les cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs pour 2024 était fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le taux de cotisation de la Société était de 1,01 fois (1,02 fois en 2023) le taux de cotisation exigé des employés; et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation de la Société était de 1,00 fois (1,00 fois en 2023) le taux de cotisation exigé des employés.

En 2024, la Société a versé des cotisations totalisant 11,9 millions de dollars (12,8 millions de dollars en 2023). Les cotisations pour 2025 sont estimées à 10,9 millions de dollars.

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

## ii) Autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »)

La Société offre des indemnités de départ aux membres de son personnel ainsi que des avantages de retraite supplémentaires, qui comprennent des avantages postérieurs au départ à la retraite et des prestations d'assurance à certains employés. Les avantages s'accumulent au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner. Ces régimes d'avantages n'étant pas capitalisés, ils ne sont couverts par aucun actif et présentent donc un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

## iii) Autres avantages du personnel à long terme (« AAPLT »)

Les autres avantages à long terme de la Société comprennent des avantages aux membres du personnel qui reçoivent des prestations d'invalidité prolongée, les congés de maladie, les autres congés et les indemnités des accidents du travail. Ces régimes d'avantages n'étant pas capitalisés, ils ne sont couverts par aucun actif et présentent donc un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Les obligations au titre des avantages du personnel sont les suivantes :

Au 31 décembre	2024	2023
Avantages postérieurs à l'emploi	642 \$	899 \$
Autres avantages du personnel à long terme	2 880	2 696
Obligations au titre des avantages du personnel, partie courante	3 522 \$	3 595 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	9 124 \$	8 693 \$
Autres avantages du personnel à long terme	2 524	2 436
Obligations au titre des avantages du personnel, partie non courante	11 648 \$	11 129 \$
Total des obligations au titre des avantages du personnel	15 170 \$	14 724 \$

Ce qui suit indique l'évolution des obligations au titre des avantages du personnel.

Au 31 décembre	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages du personnel à long terme		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Solde d'ouverture	9 592 \$	9 571 \$	5 132 \$	4 196 \$	14 724 \$	13 767 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	393	446	5 084	5 229	5 477	5 675
Coût financier	453	484	370	348	823	832
Avantages versés	(522)	(631)	(4 895)	(5 344)	(5 417)	(5 975)
Pertes actuarielles (gains actuariels) provenant :						
d'autres hypothèses	127	(464)	77	398	204	(66)
d'hypothèses démographiques	-	-	-	(63)	-	(63)
d'hypothèses financières	(277)	186	(364)	368	(641)	554
Solde de clôture	9 766 \$	9 592 \$	5 404 \$	5 132 \$	15 170 \$	14 724 \$

Les pertes actuarielles (gains actuariels) provenant d'autres hypothèses englobent les ajustements au titre des résultats, soit l'incidence des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est réellement passé, ainsi que l'incidence des modifications des hypothèses actuarielles.

Les pertes actuarielles (gains actuariels) provenant des hypothèses financières comprennent les ajustements imputables à l'effet de l'application du taux d'actualisation à l'obligation au titre des avantages du personnel.

Les charges au titre des avantages du personnel ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre	2024	2023
Cotisation au régime de retraite	<b>11 874 \$</b>	12 755 \$
Autres avantages postérieurs à l'emploi	<b>846</b>	930
Autres avantages du personnel à long terme	<b>5 167</b>	6 280
<b>Total des charges au titre des avantages du personnel</b>	<b>17 887 \$</b>	19 965 \$

Ce qui suit indique les montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global.

Exercice clos le 31 décembre	2024	2023
Inscrits dans les résultats de l'exercice		
Cotisation au régime de retraite	<b>11 874 \$</b>	12 755 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	<b>5 477</b>	5 675
Coût financier	<b>823</b>	832
(Gain actuariel) perte actuarielle au titre des autres avantages du personnel à long terme	<b>(287)</b>	703
	<b>17 887 \$</b>	19 965 \$
Inscrits dans les autres éléments du résultat global		
Gain actuariel au titre des avantages postérieurs à l'emploi	<b>(150)</b>	(278)
<b>Total des montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global</b>	<b>17 737 \$</b>	19 687 \$

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la fin de la période de présentation de l'information financière étaient comme suit (moyenne pondérée) :

Au 31 décembre	2024	2023
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	<b>4,49 %</b>	4,69 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel syndiqué	<b>2,00 %</b>	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel non syndiqué	<b>3,00 %</b>	3,00 %
Coût des avantages pour l'exercice clos		
Taux d'actualisation	<b>4,31 %</b>	4,74 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel syndiqué	<b>2,00 %</b>	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel non syndiqué	<b>3,00 %</b>	3,00 %
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé		
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé – soins médicaux, AAPE/AAPLT	<b>4,40 %</b>	4,50 %
Taux tendanciel des coûts diminués à	<b>4,00 %</b>	4,00 %
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé – soins dentaires, AAPE et AAPLT	<b>3,50 %</b>	3,50 %

En supposant que toutes les autres hypothèses ne changent pas, une hausse hypothétique de un point de pourcentage des taux présumés suivants augmenterait (diminuerait) le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier et l'obligation au titre des prestations définies d'un montant précisé dans le tableau suivant. L'incidence d'une baisse hypothétique de un point de pourcentage des taux présumés donnerait environ le résultat contraire.

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
<i>Taux tendanciels du coût des soins de santé :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	12 \$	43 \$
Obligation au titre des prestations définies	359 \$	374 \$
<i>Taux d'actualisation :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	79 \$	(100) \$
Obligation au titre des prestations définies	(1 122) \$	(995) \$
<i>Taux de rémunération :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	7 \$	49 \$
Obligation au titre des prestations définies	512 \$	486 \$

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 8,1 années (8 années en 2023).

L'échelonnement des versements de prestations est présenté dans le tableau suivant.

Exercice clos le 31 décembre 2024

	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 9 ans
Versements prévus de prestations de retraite	5 634 \$	4 894 \$	4 290 \$

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 11 ans
Versements prévus de prestations de retraite	1 976 \$	4 967 \$	4 268 \$

La Société est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et c'est pourquoi elle n'est pas tenue d'être couverte par une loi provinciale sur les accidents du travail. La Société étant un employeur autoassuré, elle est responsable des indemnités pour accidents du travail engagées depuis sa constitution. L'obligation non capitalisée au titre de telles indemnités est fondée sur les rentes d'invalidité et les rentes de survivant qui ont été établies et accordées, ainsi que sur les autres attributions futures qui ont été estimées en fonction des accidents survenus jusqu'à la date d'évaluation. Les indemnités pour accidents du travail sont fournies conformément aux lois provinciales pertinentes sur les accidents du travail.

## 18. Charges de rémunération

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
<i>Inclus dans le coût des ventes :</i>		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	38 151 \$	35 821 \$
Coûts du régime de retraite	5 429	5 872
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	2 374	2 510
Indemnités de cessation d'emploi	126	217
<i>Inclus dans les frais de marketing et ventes :</i>		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	15 606	15 383
Coûts du régime de retraite	1 730	1 714
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	548	608
Indemnités de cessation d'emploi	44	-
<i>Inclus dans les frais d'administration :</i>		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	49 120	49 121
Coûts du régime de retraite	5 032	5 219
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	2 267	2 976
Indemnités de cessation d'emploi	162	312
<b>Total des charges de rémunération et des avantages du personnel</b>	<b>120 589 \$</b>	<b>119 753 \$</b>

## 19. Produits des activités ordinaires

### 19.1 Produits des activités ordinaires selon les obligations de prestation

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
Obligations de prestation remplies à un moment précis		
Vente de biens <sup>1</sup>	1 099 219 \$	1 987 427 \$
Prestation de services	49 982	55 830
Total des produits des activités ordinaires constatés à un moment précis	1 149 201 \$	2 043 257 \$
Obligations de prestation remplies au fil du temps		
Vente de biens	39 520 \$	23 240 \$
Prestation de services	95 362	95 472
Total des produits des activités ordinaires constatés au fil du temps	134 882 \$	118 712 \$
Total des produits des activités ordinaires	1 284 083 \$	2 161 969 \$

<sup>1</sup> Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont présentés déduction faite du coût des ventes lorsque la Société agit en qualité de mandataire dans le cadre de la transaction. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, ces transactions se sont chiffrées à 1,7 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2023).

### 19.2 Ventilation des produits des activités ordinaires

Le tableau suivant présente la ventilation des produits des activités ordinaires en fonction des régions géographiques principales des clients et des programmes ou des lignes commerciales.

Exercice clos le 31 décembre

<i>Régions géographiques principales</i>	2024	2023
Amérique du Nord	955 731 \$	1 904 855 \$
Europe, Moyen-Orient et Afrique	239 326	182 522
Asie et Australie	80 521	64 961
Amérique latine et Caraïbes	8 505	9 631
Total des produits des activités ordinaires	1 284 083 \$	2 161 969 \$

Exercice clos le 31 décembre

<i>Lignes commerciales et programme</i>	2024	2023
Programme de pièces de circulation canadiennes	87 315 \$	88 275 \$
Pièces de circulation étrangères	48 669	27 605
Total pour les pièces de circulation	135 984 \$	115 880 \$
Produits et services d'investissement	1 008 267	1 905 409
Produits numismatiques	139 832	140 680
Total pour les métaux précieux	1 148 099 \$	2 046 089 \$
Total des produits des activités ordinaires	1 284 083 \$	2 161 969 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, un client (deux en 2023) a généré 15 % (30 % en 2023) des produits des activités ordinaires de la Société.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, les produits des activités ordinaires réalisés auprès des clients importants sont présentés dans le secteur des métaux précieux et dans la région géographique principale de l'Amérique du Nord.

### 19.3 Prix de transaction affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir

Au 31 décembre 2024, la Société s'attend à comptabiliser, en 2025, des produits des activités ordinaires s'élevant à 105,5 millions de dollars au titre d'obligations de prestation non remplies ou partiellement remplies.

La Société a d'autres contrats d'une durée de plus de 12 mois qui comportent des obligations de prestation non remplies, lesquelles sont fonction des volumes. Ces contrats ainsi que toute composante d'autres contrats qui est tributaire des volumes ont été ignorés dans le tableau précédent puisque la Société ne peut calculer de telles obligations de manière fiable. Aux termes de ces contrats, les clients ont l'option d'accroître ou de réduire le volume sur la durée de leur contrat respectif et, en conséquence, les obligations de prestation non remplies seraient touchées par leur décision.

## 20. Charges d'amortissement

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
Amortissement des immobilisations corporelles	15 150 \$	15 241 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 018	1 393
Amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation	1 568	1 573
Total des charges d'amortissement	17 736 \$	18 207 \$

Les charges d'amortissement ont été reclassées dans les charges d'exploitation comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
Coût des ventes	12 461 \$	12 282 \$
Frais de marketing et ventes	1 345	1 541
Frais d'administration	3 930	4 384
Total des charges d'amortissement	17 736 \$	18 207 \$

## 21. Impôts sur le résultat

Ce qui suit indique les principales composantes de la charge d'impôts sur le résultat.

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
Charge d'impôts sur le résultat exigibles	2 403 \$	3 594 \$
Charge d'impôts étrangers	278	268
Ajustements sur exercices antérieurs	84	(2 476)
Total de la charge d'impôts exigibles	2 765 \$	1 386 \$
Naissance et résorption des différences temporaires	3 447 \$	1 789 \$
Ajustements sur exercices antérieurs	53	2 462
Total de la charge d'impôts sur le résultat différés	3 500 \$	4 251 \$
Total de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée dans les résultats	6 265 \$	5 637 \$

La charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, établie au moyen du taux d'imposition effectif de la Société, diffère de celle qui résulterait de l'application du taux fédéral d'imposition prévu par la loi de 25 % (25 % en 2023) en raison des différences indiquées ci-dessous.

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
Résultats avant impôts sur le résultat de l'exercice	<b>24 279 \$</b>	22 214 \$
Taux d'imposition	<b>25 %</b>	25 %
Charge d'impôts sur le résultat calculée	<b>6 069</b>	5 553
Charge non déductible	<b>58</b>	98
Ajustements sur exercices antérieurs	<b>138</b>	(14)
Charge d'impôts sur le résultat comptabilisée dans les résultats	<b>6 265 \$</b>	5 637 \$

Ce qui suit indique les principales composantes des impôts sur le résultat différés qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Exercice clos le 31 décembre

	2024			2023		
	Avant impôts sur le résultat	Recouvrement d'impôts sur le résultat	Après impôts sur le résultat	Avant impôts sur le résultat	Recouvrement d'impôts sur le résultat	Après impôts sur le résultat
Gain actuariel net (perte actuarielle nette) au titre des régimes d'autres avantages du personnel à long terme	<b>150 \$</b>	<b>(38) \$</b>	<b>112 \$</b>	278 \$	(70) \$	208 \$
Total des autres éléments du résultat global	<b>150 \$</b>	<b>(38) \$</b>	<b>112 \$</b>	278 \$	(70) \$	208 \$

Les incidences fiscales des différences temporaires qui donnent lieu aux actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés en 2024 et 2023 sont présentées ci-dessous.

Au 31 décembre 2024

	Solde d'ouverture	Comptabilisés dans les résultats	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôts sur le résultat différés :				
Obligations au titre des avantages du personnel	<b>3 681 \$</b>	<b>150 \$</b>	<b>(38) \$</b>	<b>3 793 \$</b>
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	<b>109</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>113</b>
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	<b>29 528</b>	<b>(5 282)</b>	<b>-</b>	<b>24 246</b>
Actifs financiers dérivés	<b>-</b>	<b>1 435</b>	<b>-</b>	<b>1 435</b>
Actifs au titre des droits d'utilisation	<b>110</b>	<b>(31)</b>	<b>-</b>	<b>79</b>
Total des actifs d'impôts sur le résultat différés	<b>33 428 \$</b>	<b>(3 724) \$</b>	<b>(38) \$</b>	<b>29 666 \$</b>
Passifs d'impôts sur le résultat différés :				
Immobilisations corporelles	<b>(5 185)</b>	<b>(160)</b>	<b>-</b>	<b>(5 345)</b>
Actifs financiers dérivés	<b>(690)</b>	<b>690</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Immobilisations incorporelles	<b>(668)</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>(637)</b>
Crédits d'impôt à l'investissement	<b>(178)</b>	<b>(336)</b>	<b>-</b>	<b>(514)</b>
Total des passifs d'impôts sur le résultat différés	<b>(6 721) \$</b>	<b>225 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(6 496) \$</b>
Actifs d'impôts sur le résultat différés, montant net	<b>26 707 \$</b>	<b>(3 499) \$</b>	<b>(38) \$</b>	<b>23 170 \$</b>

Au 31 décembre 2023

	Solde d'ouverture	Comptabilisés dans les résultats	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôts sur le résultat différés :				
Obligations au titre des avantages du personnel	3 442 \$	309 \$	(70) \$	3 681 \$
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	2 416	(2 307)	-	109
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	29 182	346	-	29 528
Actifs financiers dérivés	585	(585)	-	-
Actifs au titre des droits d'utilisation	95	15	-	110
<b>Total des actifs d'impôts sur le résultat différés</b>	<b>35 720 \$</b>	<b>(2 222) \$</b>	<b>(70) \$</b>	<b>33 428 \$</b>
Passifs d'impôts sur le résultat différés :				
Immobilisations corporelles	(4 070)	(1 115)	-	(5 185)
Actifs financiers dérivés	-	(690)	-	(690)
Immobilisations incorporelles	(484)	(184)	-	(668)
Crédits d'impôt à l'investissement	(139)	(39)	-	(178)
<b>Total des passifs d'impôts sur le résultat différés</b>	<b>(4 693) \$</b>	<b>(2 028) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(6 721) \$</b>
<b>Actifs d'impôts sur le résultat différés, montant net</b>	<b>31 027 \$</b>	<b>(4 250) \$</b>	<b>(70) \$</b>	<b>26 707 \$</b>

Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés au titre de toutes les pertes fiscales et d'autres différences temporaires qui donnent lieu à des actifs d'impôts différés lorsque la direction est d'avis qu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les bénéfices pourront être imputés. Aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires déductibles, lesquelles se sont chiffrées à 11,0 millions de dollars en 2024 (11,0 millions de dollars au 31 décembre 2023) et se rapportent à des pertes en capital, car il est improbable que la Société disposera de gains en capital futurs imposables suffisants sur lesquels les bénéfices pourront être imputés.

## 22. Transactions entre parties liées

### Gouvernement du Canada

La Société est liée, sur le plan de la propriété commune, à toutes les entités appartenant au gouvernement du Canada. Elle effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non liées. Conformément à l'exemption de l'obligation en matière d'informations pour les « entités liées à une autorité publique », la Société est exemptée de certaines dispositions relatives aux informations à fournir d'IAS 24 *Information relative aux parties liées* en ce qui a trait à ses transactions et soldes avec les parties liées suivantes :

- une autorité publique, dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Les transactions avec des parties liées qui sont significatives, considérées individuellement ou collectivement, comprennent celles avec le gouvernement du Canada et ses ministères et toutes les sociétés d'État fédérales.

La majorité des transactions avec le gouvernement du Canada ont été effectuées avec le ministère des Finances concernant la production, la gestion et la distribution de pièces de circulation canadiennes. De telles activités sont régies par les modalités du protocole d'entente qui est en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Les transactions avec le ministère des Finances ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre	2024	2023
Produits des activités ordinaires	<b>83 136 \$</b>	82 795 \$
Exercice clos le 31 décembre	2024	2023
Créances clients (note 5)	<b>740 \$</b>	1 486 \$
Actifs sur contrat (note 7)	<b>848 \$</b>	- \$

Au cours de l'exercice, la majorité des transactions avec des sociétés d'État ont porté sur la vente de produits numismatiques.

### Personnel de direction clé

Le personnel de direction clé comprend tous les membres du Conseil d'administration et les cadres dirigeants, y compris tous les vice-présidents, qui ont le pouvoir et la responsabilité en matière de planification, direction et contrôle des activités de la Société.

Ce qui suit indique la rémunération du personnel de direction clé.

Exercice clos le 31 décembre	2024	2023
Salaires, primes et avantages à court terme	<b>3 332 \$</b>	3 388 \$
Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi	<b>1 028</b>	1 209
Autres avantages à long terme	<b>103</b>	100
Total de la rémunération	<b>4 463 \$</b>	4 697 \$

## 23. Engagements, éventualités et garanties

### 23.1 Engagements sur métaux précieux et autres engagements

Afin de faciliter la production de pièces en métaux précieux et de gérer les risques associés aux variations de prix des métaux, la Société peut conclure des engagements d'achat à prix ferme ainsi que des baux sur métaux précieux et des contrats d'approvisionnement en produits d'investissement en métaux précieux. Au 31 décembre 2024, la Société comptait 65,8 millions de dollars d'engagements d'achat de métaux précieux à prix fixe et d'engagements fermes au titre de contrats d'approvisionnement en produits d'investissement en métaux précieux (28,2 millions de dollars au 31 décembre 2023).

À la fin de l'exercice, la Société avait conclu des baux sur métaux précieux comme suit :

Au 31 décembre	2024	2023
Onces		
Or	<b>730 866</b>	578 397
Argent	<b>17 320 657</b>	22 492 819
Platine	<b>16 305</b>	29 203

Les frais de location sont calculés d'après la valeur de marché. Des paiements de location pour les baux sur métaux précieux de 7,3 millions de dollars pour 2024 sont comptabilisés dans le coût des ventes (17,1 millions de dollars en 2023). La valeur des métaux visés par ces baux sur métaux n'apparaît pas à l'état consolidé de la situation financière de la Société comme l'indique la note 3.2.5.

Le total des engagements minimums futurs estimés qui subsistaient au 31 décembre 2024 est indiqué ci-dessous :

Au 31 décembre	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Autres engagements	43 950 \$	7 346 \$	410 \$	114 \$	29 \$	51 849 \$
Engagements sur métaux communs	9 850	1 075	-	-	-	10 925
Engagements relatifs à des projets d'immobilisations	2 998	-	-	-	-	2 998
Total	56 798 \$	8 421 \$	410 \$	114 \$	29 \$	65 772 \$

Les autres engagements comprennent des contrats fermes conclus avec des fournisseurs et portant sur des biens et des services, compte non tenu des engagements sur métaux précieux, et les composantes non locatives des contrats de location comportant des actifs au titre des droits d'utilisation.

Les engagements sur métaux communs sont des contrats d'approvisionnement fermes et à prix fixe que la Société conclut afin de faciliter la production de pièces de circulation et de collection, pour le Canada et d'autres pays, et de gérer ses risques associés aux variations des prix des métaux.

## 23.2 Garanties commerciales et bancaires et éventualités

La Société détient diverses garanties bancaires et commerciales liées à la production à forfait de pièces étrangères. Les garanties ont été émises dans le cours normal des activités, et elles ont été accordées par diverses institutions financières qui offrent à la Société des lignes de crédit. Les garanties de bonne fin ont une durée résiduelle comprise entre trois et vingt-huit mois, selon le contrat visé, tandis que les garanties de soumission ont une durée résiduelle comprise entre douze et dix-sept mois. Les cautionnements de soumission ont une durée résiduelle pouvant aller jusqu'à un mois, selon la durée de la période de soumission relative au contrat visé. La durée des divers contrats visés par les garanties de soumission ou de bonne fin ou les cautionnements de soumissions varie normalement de un à deux ans. Une garantie de paiement anticipé a une durée résiduelle de cinq mois. Les paiements susceptibles de devenir exigibles aux termes des engagements précités feraient suite à l'inexécution d'un contrat par la Société. La Société ne prévoit pas devoir verser de paiement significatif à l'avenir. Au 31 décembre 2024, le maximum des paiements futurs susceptibles de devenir exigibles aux termes des garanties de soumission et de bonne fin était de 14,7 millions de dollars (5,8 millions de dollars en 2023).

En outre, de temps à autre, il existe diverses créances légales contre la Société. Les demandes qui sont incertaines en termes d'issue ou de sortie potentielle ou qui ne peuvent pas être évaluées sont considérées comme des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. Aux 31 décembre 2024 et 2023, il n'y avait aucune provision pour les obligations éventuelles de nature juridique.

## 24. Reclassements

### 24.1 Actifs sur contrat

Au cours de l'exercice à l'étude, la Société a modifié la présentation des montants inclus dans les informations fournies à l'égard des notes sur les actifs sur contrat. Ces changements visaient à accroître la clarté en présentant les montants avec la même contrepartie sur une base brute plutôt que nette. À la suite de ces changements, les informations comparatives ont été révisées pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

L'incidence de ces reclassements est présentée ci-dessous :

	31 décembre 2023 (montants présentés précédemment)	Changement	31 décembre 2023 (montants après révision)
<b>Note 7 – Actifs et passifs sur contrat</b>			
<b>Actifs sur contrat</b>			
Virements depuis les actifs sur contrat vers les créances	(20 277) \$	(12 015) \$	(32 292) \$
Augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement	23 240 \$	12 015 \$	35 255 \$

## 24.2 Transfert des provisions contractuelles aux provisions

Au cours de l'exercice à l'étude, la Société a reclassé les provisions contractuelles pour les intégrer au poste des provisions se trouvant dans l'état consolidé de la situation financière. Ces changements visaient à présenter l'état de la situation financière de façon plus claire en regroupant les divers types de provisions. À la suite de ces changements, les informations comparatives ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

L'incidence de ces reclassements est présentée ci-dessous :

	31 décembre 2023 (montants présentés précédemment)	Reclassement	31 décembre 2023 (montants après reclassement)
<b>États de la situation financière</b>			
Provisions (courantes et non courantes)	3 157 \$	2 921 \$	6 078 \$
Passifs sur contrat	14 821 \$	(2 921) \$	11 900 \$

### Note 7 – Actifs et passifs sur contrat

<b>Passifs sur contrat</b>			
Solde d'ouverture	14 107 \$	(3 978) \$	10 129 \$
Virements depuis les passifs sur contrat vers les créditeurs	(3 250)	3 250	-
Réévaluation des écarts de conversion	(107)	107	-
Augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement	2 300	(2 300)	-
Solde de clôture	14 821 \$	(2 921) \$	11 900 \$

### Note 14 - Provisions

Solde d'ouverture	5 481 \$	3 978 \$	9 459 \$
Provisions supplémentaires comptabilisées	9 727	3 766	13 493
Paiements	(10 288)	(4 823)	(15 111)
Solde de clôture	3 157 \$	2 921 \$	6 078 \$

Les reclassements ont également eu une incidence sur le tableau consolidé des flux de trésorerie, tel qu'il est décrit à la note 24.3.

## 24.3 Informations sur les flux de trésorerie

Au cours de l'exercice à l'étude, la Société a amélioré la clarté du tableau consolidé des flux de trésorerie en reclassant certains montants dans la section des activités d'exploitation afin de regrouper les montants similaires et de présenter des montants qui étaient présentés auparavant dans la note relative aux informations supplémentaires sur les flux de trésorerie. À la suite de ces changements, la note relative aux informations sur les flux de trésorerie a été retirée puisqu'elle n'est plus requise et les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction du mode de présentation qui a été adopté pour l'exercice à l'étude.

L'incidence de ces reclassements est présentée ci-dessous :

	31 décembre 2023 (montants présentés précédemment)	Reclassement	31 décembre 2023 (montants après reclassement)
<b>Tableau consolidé des flux de trésorerie</b>			
<b>Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation</b>			
Ajustements visant à rapprocher les résultats et les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitations :			
Autres produits	(3) \$	3 \$	- \$
Perte nette non réalisée sur les instruments financiers dérivés et les devises étrangères	(2 435)	(1 821)	(4 256)
Ajustements des autres produits et dépenses	(6 664)	6 664	-
Variation des actifs et passifs d'exploitation	(8 301)	8 301	-
Charges au titre des avantages du personnel, déduction faite des avantages du personnel payés	-	1 223	1 223
Perte à la sortie d'actifs	-	31	31
Autres produits hors trésorerie	-	(905)	(905)
<i>Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :</i>			
Créances clients, montant net et créances diverses	-	9 928	9 928
Stocks	-	(12 596)	(12 596)
Charges payées d'avance et autres avances	-	(1 155)	(1 155)
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	-	(7 211)	(7 211)
Actifs sur contrat	-	(2 143)	(2 143)
Passifs sur contrat	-	1 771	1 771
Provisions	-	(3 381)	(3 381)
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	77	1 291	1 368
Impôts sur le résultat payés, déduction faite des impôts sur le résultat reçus	(2 090)	2 090	-
Impôts sur le résultat payés	-	(10 971)	(10 971)
Impôts sur le résultat reçus	-	8 881	8 881
Intérêts reçus, déduction faite des intérêts payés	3 789	(3 789)	-
Intérêts reçus	-	4 295	4 295
Intérêts payés	-	(506)	(506)

# Statistiques

(non audité)

## Tableau 1 – Monnaie de circulation canadienne

Production jusqu'au 31 décembre 2024

	2024	2023	2022
2 \$	<b>23 530 000</b>	15 130 025	27 255 000
1 \$	<b>23 970 000</b>	25 890 000	43 889 000
25 ¢	<b>82 560 000</b>	80 510 000	91 680 000
10 ¢	<b>77 275 000</b>	43 205 000	103 400 000
5 ¢	<b>61 824 000</b>	28 422 000	83 328 000

## Tableau 2 – Monnaie de circulation canadienne

Production de motifs commémoratifs et standard de 2022 à 2024

	2024	2023	2022
2 \$	<b>17 530 000</b>	8 500 000	20 580 000
2 \$ – 50 <sup>e</sup> anniversaire de la Série du siècle	–	–	3 000 000
2 \$ – Hommage à la reine Elizabeth II	–	630 025	3 675 000
2 \$ – 100 <sup>e</sup> anniversaire de naissance de Jean Paul Riopelle	–	3 000 000	–
2 \$ – Célébrons la Journée nationale des peuples autochtones	–	3 000 000	–
2 \$ – 100 <sup>e</sup> anniversaire de l'Aviation royale canadienne	<b>3 000 000</b>	–	–
2 \$ – Célébrons l'Inuit Nunangat	<b>3 000 000</b>	–	–
1 \$	<b>20 970 000</b>	22 890 000	37 889 000
1 \$ – Hommage à Oscar Peterson	–	–	3 000 000
1 \$ – 175 <sup>e</sup> anniversaire de naissance d'Alexander Graham Bell	–	–	3 000 000
1 \$ – Hommage à Elsie MacGill	–	3 000 000	–
1 \$ – Hommage à L. M. Montgomery	<b>3 000 000</b>	–	–
25 ¢	<b>82 560 000</b>	80 510 000	91 680 000
10 ¢	<b>77 275 000</b>	43 205 000	103 400 000
5 ¢	<b>61 824 000</b>	28 422 000	83 328 000

## Équipe de la haute direction



**Marie Lemay, IAS.A**  
Présidente de la Monnaie



**Francis Mensah**  
Vice-président,  
Finances et Administration,  
et chef de la direction financière



**Tom Froggatt**  
Dirigeant commercial  
principal



**Michel Boucher**  
Vice-président,  
Ressources humaines



**Simon Kamel**  
Vice-président,  
Affaires générales et juridiques,  
avocat général et secrétaire  
de la Société



**Jean-Laurent Rousset**  
Vice-président, Opérations



**James Malizia**  
Vice-président,  
Sécurité de l'entreprise et  
Technologies de l'information



**Michelle Richardson**  
Dirigeante principale  
de l'impact

### **Siège social et usine d'Ottawa**

Monnaie royale canadienne  
320, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G8 Canada  
613-993-3500

### **Usine de Winnipeg**

Monnaie royale canadienne  
520, boulevard Lagimodière  
Winnipeg (Manitoba)  
R2J 3E7 Canada  
204-983-6400

### **Boutiques**

Ottawa  
320, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G8 Canada  
613-993-8990

Winnipeg  
520, boulevard Lagimodière  
Winnipeg (Manitoba)  
R2J 3E7 Canada  
204-983-6429

Voir la gamme complète de  
nos produits dans notre boutique  
en ligne au [www.monnaie.ca](http://www.monnaie.ca)

